

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Lundi 29 septembre 2014, à 20 h 40

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, M. Sylvain Clavel, M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Sandra Golay, Mireille Luiset, Stéfanie Prezioso, Julide Turgut Bandelier et Delphine Wuest.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, et *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif.

#### CONVOCATION

Par lettre du 5 septembre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 29 septembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013 (PR-1070 A)<sup>1</sup>.**

*(En raison de dysfonctionnements au moment du vote de la proposition PR-1070 et des projets de délibération PRD-59 et PRD-30, les votes ont été annulés au terme d'une suspension de séance de onze minutes.)*

*La parole n'étant pas demandée en troisième débat, l'article unique de la délibération I est mis aux voix; il est refusé par 37 non contre 33 oui.*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 40 oui contre 26 non (4 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

---

<sup>1</sup> Rapport, 1235.

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2013 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 257 683 834,90
sous déduction des imputations internes de	32 884 665,74
soit un total des charges nettes de	<u>1 224 799 169,16</u>
revenus	1 222 495 225,06
sous déduction des imputations internes de	32 884 665,74
soit un total des revenus nets de	<u>1 189 610 559,32</u>
excédent de charges	35 188 609,84

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

*Art. 2.* – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2013 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	108 122 268,49
recettes	20 211 652,47
investissements nets	<u>87 910 616,02</u>
b) patrimoine financier	
dépenses	15 111 864,01
recettes	2 959 642,35
investissements nets	<u>12 152 221,66</u>

c) total	
dépenses	123 234 132,50
recettes	23 171 294,82
investissements nets	<u>100 062 837,68</u>

*Art. 3. – Financement des investissements*

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	87 910 616,02
amortissements	<u>73 354 455,90</u>
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de charges de fonctionnement	- 35 188 609,84
autofinancement	<u>38 165 846,06</u>
préfinancement	716 981,80
insuffisance de financement	<u>49 027 788,16</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	12 152 221,66
amortissements (autofinancement)	<u>3 495 551,11</u>
insuffisance de financement	<u>8 656 670,55</u>
c) total	
investissements nets	<u>100 062 837,68</u>
amortissements	+ 76 850 007,01
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de charges de fonctionnement	- 35 188 609,84
autofinancement	<u>41 661 397,17</u>
préfinancement	716 981,80
insuffisance de financement	<u>57 684 458,71</u>

*Art. 4. – Variation de la fortune*

La diminution de la fortune, soit 35 188 609,84 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2013 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 630 891 283,19 francs dans la composition suivante:

	2013	2012	Fr.
<i>Actifs</i>			
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 131 330 112,16 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 460 420 240,38	1 502 896 839,34	
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	1 170 471 042,81	1 156 631 864,49	
Total de l'actif	<u>2 630 891 283,19</u>	<u>2 659 528 703,83</u>	
<i>Passifs</i>			
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	85 120 913,98	151 454 056,47	
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 490 000 000,00	1 410 000 000,00	
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	76 486 560,93	82 794 865,05	
Provisions (nature 24)	4 425 704,30	6 658 410,88	
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	23 656 868,21	22 231 525,82	
Fortune nette (nature 29)	951 201 235,77	986 389 845,61	
Total du passif	<u>2 630 891 283,19</u>	<u>2 659 528 703,83</u>	

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à 7 032 921,45 francs.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

**4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence au Conseil municipal: publions les liens d'intérêts des conseillères et conseillers municipaux» (PRD-59 A)<sup>1</sup>.**

La parole n'étant pas demandée en troisième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté par 46 oui contre 21 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par un nouvel article 9 bis au Titre I, «Ouverture de la législation»:

**«Art. 9 bis Publication des liens d'intérêts**

»<sup>1</sup> Le bureau du Conseil municipal établit un registre des liens d'intérêts des conseillers municipaux, registre que chacun peut consulter sur les fiches signalétiques des conseillers, publiées sur le site internet du Conseil municipal.

---

<sup>1</sup> Rapport, 1034.

Projet de délibération: modification du RCM concernant la nomination  
des rapporteurs de commission

»<sup>2</sup> Au début de chaque législature, le bureau du Conseil municipal porte pour chaque conseiller municipal, dans un registre, la liste de ses intérêts établie selon les indications suivantes:

- a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;
- b) les fonctions permanentes qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions qu'il occupe au sein de commissions extraparlimentaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes.

»<sup>3</sup> Les indications contenues dans le registre sont publiées dans le *Mémorial* du Conseil municipal la première année de la législature.

»<sup>4</sup> Les modifications intervenues sont indiquées par chaque conseiller municipal en tout temps, mais au plus tard au début de chaque année civile. Ces modifications sont portées par le bureau du Conseil municipal dans le registre, sur internet, et sont publiées annuellement dans le *Mémorial*.

»<sup>5</sup> Le bureau du Conseil municipal veille au respect de ces dispositions. Il peut sommer les conseillers municipaux de faire inscrire ou de mettre à jour leurs liens d'intérêts.»

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

**5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 février 2012 de M. Alberto Velasco et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Nomination des rapporteurs de commission» (PRD-30 A)<sup>1</sup>.**

*La parole n'étant pas demandée en troisième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est refusé par 52 non contre 15 oui.*

---

<sup>1</sup> Rapport, 1038.

**6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement sur le projet d'arrêté du 31 mai 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Jetons de présence et indemnités 2011-2014: enfin la transparence du financement des partis!» (PA-108 A/B)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Pascal Holenweg, rapporteur de minorité (S).** Vous aurez peut-être compris, si vous vous souvenez du deuxième débat, que nous tenons assez à notre projet d'amendement pour y revenir. Je vais essayer de résumer les enjeux le plus brièvement que j'en suis capable – ce qui est tout à fait relatif – car il y a quand même une intéressante contradiction au sein de la commission et de l'assemblée plénière entre les groupes de gauche et ceux de droite. Vous êtes saisis de deux projets d'amendement émanant tous deux des travaux de la commission du règlement. Et ils reproduisent précisément ce vieux clivage gauche-droite; nous passons notre temps à entendre qu'il est dépassé, mais il se reproduit de lui-même chaque fois que nous avons un débat de fond.

Cela étant, ces deux projets d'amendement ont quand même deux ou trois choses en commun. La première est de poser comme exigence, pour le versement des contributions de la Ville aux groupes politiques, que la loi sur l'exercice des droits politiques soit respectée. C'est une exigence un peu minimale, c'est la raison pour laquelle nous pensions pouvoir aller un peu plus loin. Ce d'autant qu'elle n'est même pas respectée dans le règlement actuel, puisque la contribution de la Ville aux groupes politiques municipaux est versée même si les listes électorales d'où ces groupes sont issus ne respectent pas la loi.

Les deux projets d'amendement ont un second point commun: ils ne demandent aucune démarche particulière auprès du Service du Conseil municipal ou au Conseil municipal lui-même. Il s'agit simplement de vérifier que la loi a bien été respectée et que la liste des donateurs a bien été transmise aux services compétents. Cela peut se faire par un coup de téléphone ou par un courriel. Aucune dépense supplémentaire n'est donc entraînée par l'une ou l'autre de ces modifications.

J'en viens à la divergence entre le rapport de minorité et le rapport de majorité. Je la résume du point de vue de la minorité. Le projet d'amendement de la

---

<sup>1</sup> Rapports, 1049.

majorité de la commission vide le projet d'arrêté PA-108 initial de sa substance, puisqu'il se contente de réclamer que les partis représentés au Conseil municipal respectent la loi cantonale. J'ai dit tout à l'heure que c'était un peu la moindre des choses; je vous laisse seuls juges de l'audace d'une proposition consistant à ne demander à nos partis que de respecter la loi cantonale pour recevoir une subvention de la Ville de Genève. C'est vraiment le minimum du minimum que l'on peut attendre de nous. Il faut croire que l'opacité sur les sommes reçues à titre de dons – l'opacité sur les identités des donateurs n'étant déjà plus possible – arrange certains partis plus que d'autres, puisque les uns tiennent à la maintenir et que les autres, dont les trois groupes de gauche, tiennent à la lever.

Le projet d'amendement de la minorité de la commission, celui que nous avons défendu en deuxième débat et que nous continuerons à défendre dans ce troisième débat, propose à ce Conseil municipal de faire un pas de plus dans son règlement. Je vous le rappelle, il vise à remplacer le projet d'amendement de la majorité de la commission, lequel, pour sa part, modifie l'article 5 du projet d'arrêté PA-108 initial:

*Projet d'amendement de la minorité de la commission*

*Art. 5 (nouveau).* – Une participation annuelle est allouée à chaque groupe du Conseil municipal pour autant que le parti, association ou groupement ayant déposé la liste dont le groupe est issu ait rempli les obligations qui lui sont imposées par l'art. 29A de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et ait, en outre, remis au Secrétariat du Conseil municipal la liste détaillée et nominative de ses donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux pour l'année de l'élection du Conseil municipal.

Il s'agit donc de demander que soient soumis non seulement la liste des donateurs mais aussi le montant des dons. Nous partons du principe qu'une liste des donateurs qui ne mentionnerait pas le montant des dons ne donnerait que des indications assez superficielles. Elle n'apporte pas grand-chose en termes de transparence, à moins de considérer qu'un don de 10 francs est égal à un don de 10 000 francs, que le don d'une seule personne est égal à celui d'une entreprise et qu'il est finalement assez indifférent qu'un parti, un groupe ou une liste soient subventionnés par une centaine de petits donateurs ou par une dizaine de très gros donateurs.

Nous considérons que ce n'est pas indifférent. Après tout, puisqu'il s'agit de subventions aux groupes politiques municipaux, c'est bien de l'argent public. Il s'agit bien de l'argent qui sort des caisses de la Ville pour aboutir dans les caisses de nos groupes et de nos partis. Il n'est pas totalement indifférent, en termes de transparence et de débat politique, de savoir qui paie qui, qui paie qui pourquoi,

et qui est payé par qui à raison de combien. La transparence, au niveau de la loi cantonale, est une transparence minimale. On pouvait difficilement aller moins loin, puisqu'on n'a qu'une liste de noms. Peut-être que nous pourrions vous donner quelques exemples non pas de l'opacité, mais du caractère relativement inintéressant d'une liste de noms qui ne comporte pas de montants. C'est une transparence réduite aux acquêts, une transparence minimale. Nous demandons, parce que c'est possible sans effort administratif supplémentaire, de faire un pas de plus et qu'aux noms des donateurs s'ajoutent les montants des dons.

Je conclus pour l'instant brièvement. La Ville de Genève est actuellement dans une espèce de zone franche politique. Les groupes du Conseil municipal peuvent recevoir une subvention publique même s'ils ne respectent pas la loi cantonale. Alors, quel que soit le résultat du vote de ce soir, que vous souteniez en majorité le rapport de la majorité ou celui de la minorité – ce qui évidemment nous réjouirait – on aura fait un petit pas en avant. Mais ce ne serait vraiment qu'un tout petit pas! Un tout petit pas consistant – je le répète pour la troisième fois – à ne nous demander que de respecter une loi cantonale qui a été votée par le Grand Conseil, qui n'a pas été combattue par référendum et que la plupart des listes déposées pour les élections respectent. Quant aux exigences à l'égard des groupes et des partis, nous n'en formulons pas de supplémentaires à celles qui existent déjà dans la loi. Il n'y a aucun effort supplémentaire sinon un effort de transparence. Comme nous sommes optimistes, nous ne doutons pas que l'effort de transparence sera fait par une majorité du Conseil municipal.

Personne ici n'a rien à y perdre. Au contraire, le débat politique a à y gagner en clarté, en transparence, et il a probablement aussi à y gagner en qualité, puisque, une fois que l'on sait qui soutient qui à raison de combien et pourquoi, on sait aussi décrypter les positions politiques des uns et des autres. Personne n'a à avoir peur de la connaissance que le public, que les citoyennes et les citoyens peuvent avoir de nos donateurs et des montants qu'ils nous accordent.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite évidemment à refuser l'amendement que M. Holenweg vient de vous expliquer en long, en large et en travers. La loi cantonale est suffisamment précise sur le financement des partis. Le contrôle est effectué dans les détails, il est inutile de réinventer la roue, de compliquer, de faire une usine à gaz comme M. Holenweg vous le propose. Je vous invite à refuser cet amendement de la minorité de la commission et à accepter les conclusions du rapport de M<sup>me</sup> Richard.

**M. Grégoire Carasso** (S). Le groupe socialiste s'attendait à ce que ce projet d'amendement soit passé par pertes et profits, en tout cas du côté du Parti libéral-

radical et du Parti démocrate-chrétien. D'ailleurs, la démonstration en est assez évidente. En revanche, j'avais imaginé que le Mouvement citoyens genevois, avec ses nombreux membres, avec la quantité de ses dons relativement importante, mais pour de petits montants – si j'en crois les discussions informelles que j'ai pu avoir avec vous – ne serait pas choqué par le fait de faire le lien entre les sommes versées à titre de donations et la personne qui les verse. Pour le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, on peut imaginer que ce soit plus sensible...

La base légale a évolué depuis 2007, mais j'avais fait l'exercice pour 2007, s'agissant de l'absence de lien entre les personnes qui donnent et les montants qui sont versés, et il se trouve que la situation actuelle est strictement identique. C'est rigolo, car le Parti libéral et le Parti radical n'avaient pas encore fusionné en 2007! Je vais donc vous montrer à quoi ressemble la vacuité de la position du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois.

En 2007, le Parti libéral avait reçu à lui seul, au titre de contributions et de dons, la coquette somme de 1,6 million de francs. Vous aviez ainsi six pages de noms... Bonjour la transparence! C'est un document public disponible à l'Inspection cantonale des finances. Il n'y avait donc aucun lien entre les six pages de noms de donateurs et ce 1,6 million de francs. Or, je pense qu'il serait intéressant d'un point de vue politique de pouvoir établir un lien entre qui paie et combien. Telle est la position de base défendue par le groupe socialiste tant au niveau local, cantonal que fédéral, et au-delà.

Toujours est-il que nous nous doutions bien qu'il y avait chez vous une certaine sensibilité sur ce sujet-ci, Mesdames et Messieurs, aussi, nous ferons valoir notre amendement général pour établir ce lien entre les personnes qui donnent et le montant qui est versé. Nous vous proposerons aussi de tester votre seuil de douleur avec les trois sous-amendements suivants:

*Projet de sous-amendement 1a*

«(...) de ses donateurs et des sommes *supérieures ou égales à 1000 francs* allouées (...)»

*Projet de sous-amendement 1b*

«(...) de ses donateurs et des sommes *supérieures ou égales à 10 000 francs* allouées (...)»

*Projet de sous-amendement 1c*

«(...) de ses donateurs et des sommes *supérieures ou égales à 20 000 francs* allouées (...)»

Peut-être que pour le Mouvement citoyens genevois il serait intéressant de connaître le nom des donateurs qui versent, ou celui de ceux qui versent plus de 1000 francs. Peut-être que pour le Parti libéral-radical ce seuil de 1000 francs est trop dérisoire, je ne sais pas. Ils s'exprimeront sans doute sur le sujet! C'est pourquoi nous vous proposerons un deuxième sous-amendement à 10 000 francs puis un troisième à 20 000 francs, car il est intéressant pour la qualité de la démocratie, pour la transparence, lorsque des personnes font des dons à un parti à hauteur de 20 000 francs ou plus, de faire le lien entre la somme conséquente qui est versée et la personne qui fait cette donation.

Je terminerai en vous rappelant qu'en 2007, parce que je trouve que c'est piquant du point de vue de la sociologie des partis, le Parti radical avait fait relativement pâle figure avec ses 220 000 francs eu égard au 1,6 million de francs du Parti libéral. Mais il y avait quand même eu 23 pages de donateurs! Alors peut-être que les anciens radicaux, sur le seuil de douleur, considéreront qu'à 10 000 francs il serait peut-être normal pour la qualité de la démocratie – qui paie commande, nous dit l'adage – de faire le lien entre la somme et la personne qui l'a versée.

Voilà la position du groupe socialiste. Vous l'aurez compris, nous vous proposerons notre position générale avec un premier amendement. Si les échos que nous avons sont bons, il ne devrait pas rencontrer un large succès au-delà des bancs de l'Alternative. Mais nous nous réjouissons de voir comment vous souhaiterez vous positionner au seuil de 1000 francs, ou peut-être de 10 000 francs, voire de 20 000 francs. Pour la petite histoire, nous aurions pu déposer un sous-amendement à 100 000 francs, mais je pense que vous auriez commencé à trouver l'exercice un peu délicat...

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue, M. le député Roger Deneys. (*Applaudissements.*) Et je redonne la parole à M. Pascal Holenweg. (*Brouhaha.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Je crains qu'il ne vous faille prendre votre mal en patience... Les exemples donnés par mon vénéré chef de groupe sur la pratique actuelle me paraissent suffisamment démontrer le caractère totalement insigni-

## Projet d'arrêté: jetons de présence et financement des partis

fiant d'une liste de donateurs sans montants des dons, je n'y reviendrai pas. Je répondrai brièvement à M. Spuhler. Il n'écoute pas, mais cela n'a pas grande importance, car cela ne changera de toute façon ni son avis ni le mien... Il qualifie la proposition de la minorité «d'usine à gaz». Je rappelle que la minorité propose seulement de rajouter à la pratique actuelle les montants à côté des noms. C'est un effort à peu près nul de la part de l'administration, puisqu'elle détient déjà les montants. Et c'est un effort à peu près nul de la part du Secrétariat du Conseil municipal. C'est en revanche un effort qui permet de savoir à quoi correspondent les noms et à quoi correspondent les dons. M. Spuhler a qualifié cela d'«usine à gaz». Le refus de cette petite proposition s'apparenterait carrément à un rideau de fumée! Il faut croire qu'il y a dans le Conseil municipal des groupes qui ne tiennent pas vraiment à ce que l'on sache qui paie quoi dans leurs caisses!

Pour le reste, les deux positions sont relativement claires. Elles sont relativement claires politiquement aussi, et il n'est sans doute pas sans signification politique que ce soit la droite qui tienne à maintenir l'opacité sur le montant des donations aux partis et que ce soit la gauche qui propose un peu plus de transparence dans le financement de la politique. Il n'est sans doute pas sans signification politique non plus que ce soit le Mouvement citoyens genevois qui ait aidé la droite à maintenir l'opacité sur le montant des dons faits aux partis et que ce soit la gauche qui ait continué à demander une transparence qui ait un sens pour que l'on sache non seulement qui paie, mais aussi qui paie combien, puisque savoir qui paie n'a aucun sens si on ne sait pas qui paie combien. La transparence du débat politique vaut bien ce petit effort qui ne coûte rien à la Ville. Il coûtera peut-être un peu de vanité, d'amour propre à certains groupes ou partis, mais il permettra aux électrices et aux électeurs de savoir pour qui ils votent; pas seulement pour savoir pour quelles listes, mais pour savoir qui est derrière.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Chers collègues, je suis toujours étonné lorsque les gens commencent à parler de choses qu'ils ne connaissent pas. Alors je vais vous donner une petite leçon par rapport au Mouvement citoyens genevois, Monsieur Carasso – vous transmettez, Monsieur le président. Le Mouvement citoyens genevois est un parti centralisé. Cela veut dire que nous n'avons pas d'associations, contrairement à vous et à d'autres partis dans cette enceinte. Nous avons une trésorerie centrale et, chaque année, comme tous les partis dans ce canton, nous sommes contrôlés par la Chancellerie d'Etat.

Pourquoi nous opposons-nous à ce genre de choses? Déjà, dans les faits, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir distinguer ceux qui ont donné des fonds au niveau communal et ceux qui ont donné au niveau cantonal. Nous ne pouvons pas le faire parce que nous avons une trésorerie centrale. Ensuite, vous sous-entendez que nous aimons cacher des choses. Non, Monsieur Carasso! Mais contrairement

à la gauche, il y a peut-être des donations en *cash*, mais il y en a aussi en nature! (*Exclamations.*) Pas forcément de nature physique, mais au niveau des infrastructures, par exemple.

Cela étant, on sait – et c'est un fait admis – que certaines associations ou les milieux syndicaux mettent volontiers à la disposition de partis de gauche certaines infrastructures, certains véhicules, des accessoires de manifestation. (*Rires.*) Vous permettez, Monsieur le président...

**Le président.** S'il vous plaît. On est en troisième débat. On peut tout redire, mais vous pouvez aussi écouter.

*M. Carlos Medeiros.* J'ai souvent vu un mélange des genres dans certaines manifestations organisées par la gauche. On y avait les milieux syndicaux, les mouvements associatifs, voire quelques encagoulés. On ne savait pas qui ils étaient vraiment et ils finissaient toujours par casser quelques vitrines...

**Le président.** Monsieur Medeiros, essayez de rester dans le sujet!

*M. Carlos Medeiros.* Vouloir jouer la vertu à tout prix – vous transmettez à M. Carasso, Monsieur le président – c'est pour le moins hypocrite. Vous avez cité le Mouvement citoyens genevois, alors je répondrai au nom du Mouvement citoyens genevois, puisque je suis vice-président du parti: nous n'avons rien à cacher!

Effectivement, nous ne sommes pas un parti comme les autres. Nous avons beaucoup de gens qui nous donnent 50 francs, 20 francs et qui ne veulent pas que leur nom apparaisse parce qu'ils ont peur de perdre leur job par mesure de rétorsion! (*Exclamations.*) Eh oui! Parce que nous défendons la préférence cantonale et que malheureusement de plus en plus de frontaliers occupent des postes dans les ressources humaines! Nous avons eu par le passé des gens qui voulaient militer activement, voire se présenter comme candidats et qui, à la dernière minute, se sont désistés parce qu'ils ont malheureusement eu peur de perdre leur place! Là est notre différence, et voilà pourquoi nous défendons ce «secret» entre guillemets. Nous n'aimons pas mettre en péril des gens qui ne veulent finalement que la protection de résident genevois. (*Applaudissements.*)

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle quand même qu'a priori personne n'est obligé de dévoi-

ler où il s'encarte ni à hauteur de combien il décide de contribuer à un parti. Si vous voulez la liste des donateurs, elle est déjà là. La question est de savoir si le montant est pertinent ou pas pour faire des recoupements. Je pense que cela n'a aucune importance, puisque, à partir du moment où vous voyez certains noms, vous en tirez de toute façon les conclusions que vous voudrez.

En revanche, plutôt que d'avoir une discussion sur la liste des donateurs et leurs noms, ce que nous proposons, puisque ce sera vraiment très intéressant finalement vis-à-vis de vous, ce n'est pas un sous-amendement, mais le fait d'avoir toutes les sommes touchées pour un parti, par l'intermédiaire par exemple d'une association subventionnée, eu égard au fait qu'un salarié de cette association milite à côté dans un parti, eu égard à tous les montants payés aux associations. Il y a des gens qui, par exemple à Pro Vélo, continuent pour une raison ou une autre à militer dans un parlement. C'est vraiment très intéressant, Mesdames et Messieurs, de voir qui, au sein de l'Etat, s'autoalimente.

Et nous irons encore plus loin. Nous vous demanderons aussi de voir qui sont ceux d'entre vous qui sont fonctionnaires au niveau municipal et cantonal. On pourra ainsi se dire que la transparence est totale! On saura tout de tout le monde; on saura qui milite dans un parti à côté de son emploi de fonctionnaire, on saura comment ça se passe au niveau de la comptabilité analytique. La Ville de Genève en tient-elle compte? Le Canton tient-il compte du fait qu'un de ses salariés a une place d'élu à côté de son emploi? C'est vraiment intéressant, Mesdames et Messieurs, car cela permet de voir qui sont ceux qui s'autoalimentent sur l'Etat. Car le reste revient finalement à savoir si l'Etat est une espèce de masse informe au-dessus de nous ou si l'Etat, c'est les citoyens, comment ceux-ci décident de s'autogérer dans une démocratie et qui décide de contribuer où.

Je vous ai entendu tout à l'heure rigoler sur les encartés du Mouvement citoyens genevois qui se feraient probablement *mobber*. Mais oui! Vous, vous avez oublié! Parce que le fait d'être encarté à l'Alternative, c'est l'assurance d'avoir un emploi, du logement, de trouver une place quelque part! (*Exclamations.*) Eh oui! Cela vous semble tout d'un coup hallucinant! Mais il y aurait probablement des mesures de rétorsion pour quelqu'un qui serait encarté au Mouvement citoyens genevois, vu ce qui s'est passé. Vous avez tellement usé et abusé de ce système qu'il vous semble parfaitement normal de continuer à le faire. Et alors demandons en plus la liste des donateurs et les montants!

Cela n'a aucune espèce d'importance mais, si vous le voulez, eh bien, nous vous demanderons pour toutes les entités subventionnées – de l'Université aux fonctionnaires de la Ville de Genève – de nous dire qui sont ceux qui sont élus et qui touchent en même temps un montant de l'administration et de l'Etat, et comment l'administration règle ce genre de choses. Quitte à avoir de la transparence totale, je pense que le citoyen a parfaitement le droit de savoir qui, lorsqu'il paie

pour un salaire de fonctionnaire puis repaie derrière pour un élu, paie doublement, qui additionne les subventions et qui accumule les charges «à la charge de l'Etat» entre guillemets. Là est la vraie transparence, Mesdames et Messieurs, et c'est pour cela que nous vous proposerons un premier amendement qui complète comme suit l'actuel article 5 du projet d'arrêté PA-108:

*Projet d'amendement*

«(...) pour autant que ce dernier fournisse la liste exhaustive des élus et des militants qui touchent:

- une rémunération;
- des prestations d'une entité publique, fédérale, cantonale, communale.»

Si vous êtes disposés à entrer en matière sur notre amendement, aucun souci, nous accepterons votre amendement sur le montant des donateurs. Je n'ai aucun problème. La transparence, finalement, est la question d'avoir un même terrain de jeu. S'il doit y avoir de la transparence sur le terrain de jeu, alors moi je veux la transparence totale! Et j'ai évidemment aussi oublié ceux qui touchent de l'argent de l'Etat, des prestations comme le chômage ou les prestations complémentaires, car on peut aller jusque-là, Mesdames et Messieurs! Si vous voulez vraiment de la transparence, moi je demande la transparence totale. Je veux savoir qui touche quoi et d'où, et je veux qu'à partir du moment où 1 franc est donné par l'administration publique ce soit annoncé dans les comptes des partis. (*Applaudissements.*)

**M. Denis Menoud** (HP). Monsieur le président, je tiens d'abord à relever que ce papier non signé crée des confusions, je vous le dis tout de suite. (*N.d.l.r.: il s'agit d'un document qui récapitule les amendements déposés en premier débat et redistribués lors du troisième débat.*) M. Carasso est venu me dire tout à l'heure qu'il s'agissait d'une synthèse de ce que nous avons discuté. Je suis désolé, ce n'est pas évident de s'y retrouver! Je crois qu'il y a des trucs minoritaires. Qui a fait ce document? C'est le bureau?

**Le président.** Je vous réponds, Monsieur Menoud. Tous les amendements discutés le 17 septembre en premier débat ont été redéposés pour ce troisième débat. Pour simplifier et par souci de clarté ils ont été présentés sur une seule feuille. C'est le travail du secrétariat, que je remercie à l'occasion.

*M. Denis Menoud.* C'est discutable parce que le règlement ne dit pas de procéder ainsi. Cela dit, j'adore les vœux pieux. C'est vrai, qui a donné quoi, combien! Monsieur le président, il ne faudrait pas se borner aux partis politiques! Je vous rappelle qu'il y a des associations qui sont subventionnées par des puissances étrangères pour faire du lobbying pour des pays! La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), par exemple, est dans ce cas – tout le monde le sait. Elle est financée indirectement par l'État d'Israël pour faire de la propagande en faveur de ce pays-là. Il n'y a pas que la CICAD, il y en a certainement d'autres! (*Brouhaha.*) Alors, évidemment, ça rouspète! Ça m'est totalement égal!

Ne devrait-on d'ailleurs pas aussi être clairs, Monsieur le président, sur les donations faites aux musées? Car vous nous parlez de M. Gandur, qui a fait une donation au Musée d'art et d'histoire. C'est très beau! Alors on va poser la même question: Monsieur Gandur, d'où tirez-vous votre argent? De l'exploitation des *Blacks*? Tout le monde le sait, rien de nouveau sous le soleil! Parce que c'est aussi cela qui est derrière! Alors, balayez devant votre porte, Mesdames et Messieurs les socialistes, parce qu'on sait que les syndicats ont subventionné à une époque! Et c'est vous-mêmes qui étiez les proscrits et les réprouvés, lorsque les petites gens vous donnaient de l'argent, lorsque vous les représentiez encore! Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Vous représentez une espèce de magma de fonctionnaires ou je ne sais trop quoi, comme l'a dit M. Genecand. (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, je ne vais pas faire d'amendement, mais je pense qu'il faut déjà se souvenir que les déductions figurent en principe dans les déclarations fiscales des particuliers et des entreprises. Là on a déjà de la transparence. C'est clair qu'on voit mal une grande entreprise comme UBS subventionner le Mouvement citoyens genevois ou le Parti socialiste! Quoi que! On la voit plus facilement subventionner le Parti libéral-radical. Chacun a ses petites cuisines, ses petites «boutiques». Cela étant, si je suis comme tout le monde assez favorable à ce concept de transparence, il est utile de l'élargir aux institutions de la Ville de Genève ainsi qu'aux associations subventionnées.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je considère que le mieux est l'ennemi du bien. Je crois que le système qui fonctionne au Grand Conseil et qui est repris ici est suffisant. Ou alors, effectivement – je rejoins entièrement les propos de mon collègue Genecand – si on veut de la transparence, c'est la transparence pour tout! Il y a peut-être même des gens ici qui sont subventionnés directement par la Ville, parce qu'ils sont dans une association pour y développer une activité quelconque! Combien touchez-vous chacun? Je ne sais pas, vous auriez peut-être dû mettre «au-dessus de 1 franc» dans votre sous-amendement pendant que vous y étiez! Ou 50 centimes! (*Brouhaha.*) Il ne faut pas exagérer!

En tout cas, au Mouvement citoyens genevois, je peux vous dire que les dons se montent à 20, 30, 40 ou 50 francs pour les 95% des gens. Même nous, à la limite, on rajoute 20, 30, 40, 50 ou 100 francs à notre cotisation, mais ça ne va pas au-delà! Pour le reste, vous savez comment les partis sont financés lorsqu'ils sont représentés dans les parlements. Ils sont surtout financés par des jetons de présence, et c'est ainsi que nous fonctionnons. Et à gauche aussi! C'est juste – cela a aussi été dit – le Parti socialiste a été créé par les syndicats, et c'est clair qu'à l'époque les syndicats finançaient directement le parti. Je le sais parce que j'ai fait trente-six ans au Parti socialiste! (*Brouhaha.*) C'est peut-être différent aujourd'hui, je n'en sais rien, mais si on veut de la transparence, on va vérifier tout cela aussi. Il faut être équitable.

Je me souviens d'un débat que nous avons eu sur le sujet des incompatibilités. Les fonctionnaires ne pouvaient pas siéger au Conseil municipal. Ni au Grand Conseil d'ailleurs. Certains voulaient porter ce débat ici pour s'élever – je prends cet exemple au hasard – contre le fait qu'un pompier qui siège au Conseil municipal vote aussi le budget des pompiers! Cela peut se discuter! J'ai moi-même dû démissionner du Grand Conseil lorsque je suis rentré à l'Etat. Cela ne m'a pas posé de problème; j'ai trouvé cela logique dans le fond. Mais, à cette époque, les incompatibilités, c'était valable pour tout le monde! J'étais sur vos bancs, et nous avons dit à certains entrepreneurs de l'Entente qui siégeaient à la commission des travaux et qui votaient des travaux pour leur propre entreprise que c'était incompatible. Ce n'est peut-être plus ainsi que cela se passe, mais à l'époque ça l'était! On disait que c'était incompatible. Mais alors, il y a incompatibilité des deux côtés!

Pour revenir au sujet qui nous occupe, s'il doit y avoir de la transparence jusque-là, il doit y avoir de la transparence de l'autre côté. Que touchez-vous au sens large, de tous les côtés, voire par le biais du budget municipal? Il y a peut-être des gens qui touchent des subventions pour faire des activités. C'est certainement tout à fait licite – je n'ai pas dit que ça ne l'était pas – mais on aimerait le savoir.

Mais, à un moment donné, il faut savoir où s'arrêter. Veut-on vraiment faire une usine à gaz? Pensez-vous vraiment que des gens malhonnêtes financent les partis politiques en Suisse, à Genève et au Conseil municipal? Moi je ne le crois pas! J'ai cette naïveté de penser qu'il n'y a pas de gens malhonnêtes. On est en Suisse, on est à Genève, en Ville de Genève, et je pars du principe que les gens qui financent les partis sont à 95% des petites gens. Il y a quelques banquiers au Parti libéral-radical. Et alors! Moi je m'en fous s'ils donnent 1 million de francs ou s'ils donnent 1 franc! Cela n'a aucune importance. Vous avez la liste, je trouve que c'est suffisant. Arrêtez ce débat mesquin, refusez tous ces amendements et ne votez que les conclusions du rapport de M<sup>me</sup> Richard! J'ai dit!

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Nous sommes en train de parler d'un examen à la loupe du conseiller municipal, de l'entité qui l'entoure – le parti cantonal ou communal qu'il représente – et je trouve qu'on va un peu loin. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une loi cantonale qui vérifie la comptabilité de chaque parti, de chaque liste déposée pour une votation ou une élection. Que voulez-vous? Refaire la roue une nouvelle fois pour avoir plus de contrôle, plus d'informations, plus d'investigations sur l'intimité, sur la personnalité même des gens qui représentent le peuple qui nous a élus?

Mesdames et Messieurs, ça va beaucoup trop loin! Nous ne sommes pas des sénateurs américains qui pourraient être payés par des lobbies pour influencer des lois! Il faut juste arrêter! Des entités bancaires ont peut-être effectivement soutenu le Parti libéral-radical mais, comme l'a dit mon ami Sormanni, des entités sociales ou syndicales ont aussi soutenu les partis de gauche! Vous avez chacun un certain nombre de soutiens. Le Mouvement citoyens genevois est relativement modeste, pour sa part. Il est soutenu à coups de 20 francs par des gens qui rajoutent 20 francs dans leur cotisation annuelle. Nous n'avons vraiment rien à cacher à ce niveau-là, je n'ai aucun souci. J'ai tenu personnellement pendant un moment les comptes des donateurs et des membres, alors je connais pertinemment le genre de dons que nous recevons tout au long de l'année. Arrêtez de compliquer les choses! Si vous acceptez ces amendements, ce sera beaucoup plus de travail pour le Secrétariat du Conseil municipal et pour la Ville, et ça doublera le travail de la Chancellerie d'Etat. C'est totalement inutile. Ne votez aucun amendement et soutenez les conclusions du rapport de majorité de M<sup>me</sup> Richard.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste M. Pascal Holenweg, M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Alfonso Gomez. Monsieur Genecand, vous avez appuyé après...

**M. Pascal Holenweg, rapporteur de minorité** (S). J'interviens toujours en tant que rapporteur de minorité. Je réprécise pour la troisième ou la quatrième fois qu'il ne s'agit absolument pas de demander du travail supplémentaire, ni au Secrétariat du Conseil municipal, ni à la Chancellerie d'Etat, ni à quelque service que ce soit. Toutes les informations dont nous demandons la publicité sont déjà transmises là où elles doivent l'être. Nous ne demandons au Conseil municipal que de vérifier qu'elles ont bien été transmises avec le complément par le montant des dons, lequel aura été transmis en même temps que les informations elles-mêmes. (*Remarque.*)

Vous transmettez aussi à M. Medeiros, Monsieur le président – il n'est pas là mais on considérera que cette réponse peut virtuellement lui être transmise – que le fait que les partis soient centralisés ou décentralisés ne change rigoureusement rien aux termes de la loi. La loi s'applique à tous les groupes, à toutes les listes déposées et à tous les partis politiques, qu'ils soient centralisés ou décentralisés, qu'ils aient des caisses multiples comme dans les partis décentralisés, ou qu'ils soient organisés sur le mode du centralisme démocratique, comme au Mouvement citoyens genevois avec la caisse unique du camarade Zacharias. L'organisation des partis politiques ne soustrait pas ces derniers à la loi. La loi s'applique à tous les groupes, à toutes les listes, à tous les partis, qui doivent transmettre leurs comptes annuellement à l'autorité cantonale. (*Exclamations.*)

La seule chose que nous demandons est que ces comptes, après avoir été transmis, soient rendus publics pas seulement avec une liste de donateurs, qui n'indique rien d'autre que des noms, mais également avec une liste de donateurs qui indique ce qui est déterminant quand on fait un don: le montant du don. Il ne s'agit pas d'intrusion dans le domaine privé, il s'agit de savoir à quelles conditions des subventions publiques financées par l'argent public, puisées dans la caisse publique, sont accordées à des partis politiques. Il s'agit de la qualité du débat démocratique, il s'agit de la qualité de la transparence du financement de ce débat démocratique. Il ne s'agit pas du tout de savoir si telle ou telle personne se sent menacée illusoirement parce qu'elle aurait donné de l'argent à tel ou tel parti politique!

Nous ne fonctionnons gratuitement ni les uns ni les autres – je parle des organisations. Le débat politique est coûteux pour les organisations. Il n'est pas inintéressant de savoir qui assure le financement des interventions politiques des organisations et partis politiques – et à quel niveau – et combien de personnes soutiennent les listes et à quel niveau elles les soutiennent, car cela a une influence déterminante sur la qualité du débat démocratique. Il n'est pas sans intérêt et sans conséquence, pour prendre l'exemple de la votation du week-end dernier, que le comité interpartis «Non à la caisse unique» ait eu, au plan national, des ressources financières vingt-cinq fois supérieures à celles du Comité d'initiative pour une caisse maladie unique et sociale.

Et il faudrait être complètement naïf et ne pas avoir les pieds sur la terre politique pour croire que c'est sans importance et sans effet sur le résultat. Quand vous avez un comité qui dispose de 5 millions de francs et que vous en avez un autre qui ne dispose que de 250 000 francs, vous comprenez aussi pourquoi, dans certains cas, les résultats sont déséquilibrés! Ils le sont parce que les ressources sont déséquilibrées. (*Remarque.*) Il est donc essentiel pour la qualité du débat démocratique, même une fois que les décisions ont été prises, de savoir qui a payé quoi, dans quelles conditions ces décisions ont été prises, qui elles arrangent et qui a fait en sorte qu'elles soient prises. Il n'est pas indifférent, encore une

fois, que certains partis reçoivent 500 dons de 10 francs et que d'autres reçoivent 50 dons de 10 000 francs.

La qualité de l'information politique sur le débat démocratique me paraît amplement justifier le petit pas de danseuse sur pointes supplémentaire que nous vous proposons de faire, à savoir d'indiquer les montants à côté des dons. Toutes ces informations sont déjà dans les instances cantonales qui les ont reçues. Il ne suffit que d'un téléphone du Secrétariat du Conseil municipal pour vérifier qu'elles ont bien été données et qu'elles sont bien accessibles publiquement. Il n'y a aucune administration supplémentaire, aucun coût supplémentaire, aucune démarche supplémentaire à faire si ce n'est un coup de téléphone ou un courriel, et le débat démocratique vaut bien un coup de téléphone ou un courriel.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Soyons honnêtes deux minutes, Monsieur le président! La gauche, avec ces propositions, essaie en fait de nous démontrer qu'elle détient le monopole de la moralité politique. L'exemple d'un pays voisin nous démontre pourtant à l'envi qu'aucun courant politique ne détient ce monopole. Il y a simplement des hommes et des femmes politiques qui font plus ou moins correctement et avec plus ou moins de conscience leur travail d'élu. Mais si on parle d'argent, peut-être alors devrions-nous faire un peu de mathématiques.

Je pourrais donner sans peine à M. Holenweg beaucoup d'exemples de campagnes, notamment fédérales, qui ont été perdues grâce à de gros budgets. M. Carasso parlait tout à l'heure des seuils de douleur. Devrions-nous comprendre qu'il est un peu jaloux des sommes qu'il présume immenses, amassées dans les trésors de campagne des partis bourgeois? Peut-être! Et peut-être que les partis de l'Entente ont collectivement des budgets de campagne plus importants! Mais regardez où cela nous mène! Jusqu'à preuve du contraire, et en tout cas jusqu'au 31 mai 2015, la gauche reste majoritaire dans cette enceinte. Moralité, l'argent ne fait pas le bonheur, et l'argent ne fait pas non plus les sièges du Conseil municipal! (*Applaudissements.*)

**M. Grégoire Carasso (S).** Je rappellerai à M<sup>me</sup> Rys – vous transmettez, Monsieur le président – que l'Alternative n'est plus majoritaire depuis 2011. Il est vrai que nous avons l'habitude, ici, de gagner les votes, mais nous sommes trente-neuf, c'est un peu court! Après, les défections et les absences, c'est un autre débat... Mais je vous rejoins, Madame la conseillère municipale, aucun courant politique n'a le monopole de la morale. Par contre, la Suisse est quasi nulle en matière de transparence sur le financement des partis et des campagnes politiques, et c'est la raison objective, factuelle pour laquelle elle se trouve tout en bas du classement du

Conseil de l'Europe en la matière. Et pour vous dire, Genève est, à l'échelle suisse, le meilleur Canton... Et le meilleur Canton impose cette liste de noms.

Pour répondre au Mouvement citoyens genevois, vos malheureux donateurs sont déjà connus – vous transmettez, Monsieur le président. J'espère qu'ils continueront à vous soutenir comme d'autres soutiennent le Parti socialiste, et je m'en félicite. Je pense que le financement des partis par des citoyens est une bonne chose, mais ce que les socialistes soutiennent – au niveau local, régional, fédéral – c'est que ce financement, puisqu'on parle de la chose publique, doit être transparent, simplement connu. Nous pensons que le versement de 100 000 francs – ou même de 1000 francs – à un parti est un élément suffisamment important à l'échelle d'ailleurs relativement limitée du financement de nos partis dans notre démocratie, et que cette transparence-là est utile.

Si, demain, des centaines de donateurs versaient 1,6 million de francs au Parti socialiste, comme c'était le cas pour le Parti libéral-radical en 2007, nous serions évidemment ravis. Simplement, nous imposerions la transparence. Et comme nos partis sont financés symboliquement par de l'argent public à hauteur de 40 000 francs par année, nous trouvions que c'était là un vecteur pertinent pour proposer, imposer cette transparence, rien de plus. Si, ce soir, le Parti libéral-radical a envie d'aller plus loin que la transparence qu'impose actuellement la loi par rapport aux situations personnelles des élus, nous y sommes tout à fait favorables. Je ne sais pas si l'amendement auquel M. Genecand faisait référence tout à l'heure a finalement été déposé, mais je suis favorable à la publication des liens d'intérêts.

De nouveau, je ne prétendrai jamais qu'un socialiste est d'une quelconque manière plus moral qu'un autre, mais nos groupes peuvent se positionner sur la question de savoir s'il est intéressant pour la démocratie de savoir qui paie combien à quel parti, qu'il y ait beaucoup de petits montants ou seulement quelques gros montants. Et le groupe socialiste est convaincu qu'il y a un intérêt public à répondre favorablement à cette question toute simple. Cela dit, la caisse publique vient d'être refusée en votation populaire, alors, franchement, quand le Parti libéral-radical veut se faire le chevalier blanc en matière de liens d'intérêts – que l'on parle des milieux immobiliers ou des caisses d'assurance maladie – il y a quelque chose de piquant! Monsieur le président, je vous prie de transmettre que le groupe socialiste se réjouit de voir et de soutenir l'amendement de M. Genecand, d'autant plus si c'est un échange de bons procédés pour nos amendements.

**Le président.** Nous n'avons pas reçu d'autres amendements que ceux qui figurent sur vos pupitres. Je passe la parole à M. Pierre Gauthier.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). J'aimerais juste faire un petit parallèle en préambule avec un débat que nous avons eu il n'y a pas si longtemps sur la vidéosurveillance. Nous avons entendu nos amis, puisque nous sommes dans une grande fraternité, nous dire: «Mais si les gens n'ont rien à cacher, pourquoi refusent-ils la vidéosurveillance?» (*Remarque.*) Eh bien, si vous n'avez rien à cacher sur vos donateurs, pourquoi refusez-vous de publier leurs listes?

*Une voix.* Rien à voir!

*Des voix.* Si! Si!

*M. Pierre Gauthier.* Cela a parfaitement à voir, puisqu'il s'agit exactement de la même chose. Et puis, cela a été évoqué, la dernière votation sur la caisse unique d'assurance maladie est assez intéressante. Un article du journal ultragauchiste *Bilan* – vous savez, ce brûlot communiste bien connu... – indique que dix députés, sur les 25 membres de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, défendent les intérêts du secteur des assurances. C'est intéressant!

*Des voix.* On n'est pas au Conseil national!

*M. Pierre Gauthier.* Nous sommes en Suisse, Monsieur Sormanni, nous parlons de la Suisse. (*Remarque de M. Sormanni.*) Vous qui prétendez être nationaliste, je vous parle de votre nation. (*Exclamations.*) Et cinq députés sur treize sont aussi proches du lobby des assurances à la commission du Conseil des Etats! C'est intéressant.

Nous le savons, les lobbies sont extrêmement influents, tout du moins ils cherchent à être très influents dans le monde politique. Ce n'est ni un scoop ni une nouveauté. Il ne s'agit donc pas de débusquer d'éventuels malhonnêtes. Personne ne pense qu'il puisse y avoir de la malhonnêteté dans la dissimulation de donateurs qui seraient peu recommandables, bien évidemment! Nous, nous voulons permettre à la population de savoir qui finance quoi et dans quel but. (*Brouhaha.*) C'est tout à fait simple et c'est tout à fait évident. (*Remarque de M. Sormanni.*) M. Daniel Sormanni aimerait sans doute parler à ma place, mais je ne crois pas qu'il ait la parole...

**Le président.** Monsieur Gauthier, poursuivez, s'il vous plaît! Monsieur Sormanni, arrêtez d'interpeller M. Gauthier, ça le trouble visiblement! Vous pouvez poursuivre, Monsieur Gauthier.

*M. Pierre Gauthier.* Je vous remercie infiniment, Monsieur le président. En politique donc, la communication est fondamentale, nous le savons. Nous souhaiterions que ce soit plutôt l'information mais, hélas, c'est la communication. Il ne s'agit en l'occurrence ni de flicage ni de quoi que ce soit d'autre; il s'agit de débusquer qui finance quoi et dans quel but. (*Remarque de M. Sormanni.*) Débusquer, cela fait partie du vocabulaire, Monsieur Sormanni! Je crois que je vais offrir un dictionnaire à M. Sormanni, car il a quelques difficultés avec le vocabulaire français... (*Exclamations et rires.*) La communication coûte cher, et ceux qui ont les moyens de communiquer – non pas de hurler en voix *off* – doivent évidemment payer. Et la propagande de ceux qui paient cher influence l'opinion. Cela se fait ainsi, sinon il n'y aurait ni publicitaires, ni publicités, ni communication.

Le choix de limiter les frais de campagne à une somme forfaitaire unique pour tous les partis a quasiment universellement été refusé. Une partie d'entre nous, nous pensons donc qu'il est tout à fait important et légitime d'avoir plus de clarté dans les sources et l'origine des dons. C'est pourquoi notre groupe soutiendra – en majorité, je pense – l'amendement déposé par le groupe socialiste.

Pour conclure, Monsieur le président, nous entendons depuis quelques années des groupes totalement démagogiques nous répéter à l'envi, comme un mantra, le même discours: «Les politiciens sont tous pourris, sauf nous bien évidemment!» (*Rires.*) On n'entend que cela! On vous donne donc maintenant l'occasion rêvée, Mesdames et Messieurs, de nous montrer que ce n'est pas le cas. On vous tend la perche, prenez-là! Ce n'est pas difficile! (*Remarque.*) Alors montrez-nous ce soir ce que vous vous acharnez à vouloir nous cacher! Qu'y a-t-il de si terrible pour vouloir cacher la liste de ses donateurs et de ses dons? (*Remarque.*) Eh bien, s'il n'y a rien, montrez-la-nous! Je vous remercie, Monsieur le président, et je pense qu'avec cette démonstration tout à fait logique et rationnelle nos amis vont nous rejoindre et soutenir l'amendement socialiste!

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Je pense qu'on sera d'accord dans cette salle, il y a deux concepts importants en démocratie. Le premier, c'est la transparence. Je sais bien qu'il est à géométrie variable, mais, depuis un certain nombre d'années, et dans toutes les instances, la sauvegarde de la démocratie passe par la transparence des comptes. Cela permet d'éviter, comme vient de le dire mon préopinant, certaines attaques sur le manque de transparence ou les liens cachés que pourraient avoir les uns et les autres. Souvent, c'est vrai, ce sont des fantasmes – je vous

## Projet d'arrêté: jetons de présence et financement des partis

rejoins – mais, pour les évacuer, quoi de mieux que d'avoir une plus grande transparence sur le financement des partis politiques! Agir contre l'opacité du financement, c'est agir pour un renforcement de la démocratie.

Le deuxième concept porte sur le fait de regarder les liens d'intérêts entre les partis politiques et leurs donateurs. Or, je ne comprends vraiment pas pourquoi les uns et les autres auraient honte de leurs donateurs. Je comprends très bien que le Touring Club Suisse ait dépensé des centaines de milliers de francs en faveur de l'initiative populaire IN-152 «Pour une traversée de la rade» de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois. Cela ne m'offusque pas, je le dis! Je le dénonce, car il y a inégalité, évidemment, mais pourquoi pas? Il n'y a aucune honte à dire que cette campagne a été financée par tel ou tel donateur! A moins que vous n'ayez honte de votre donateur! Dans ce cas, il ne faut pas accepter son argent! Mais je pense qu'il est quand même important que ce lien soit connu des uns et des autres, et surtout de la population.

Nous recevons de l'argent public pour les activités que nous menons, et c'est très bien, j'en suis très content. Mais en contrepartie, je pense que les partis doivent avoir des obligations de transparence. Car fixer dans un règlement le fait que ce lien est connu des citoyens ne peut que renforcer leur confiance dans notre système politique. Voilà pourquoi, nous les Verts, nous soutiendrons ce projet d'arrêté, et je vous recommande pour la démocratie d'en faire autant.

**Le président.** Nous venons de recevoir le premier amendement du Parti libéral-radical dont M. Genecand a parlé. Nous avons reçu un deuxième amendement du Parti libéral-radical, qui est beaucoup plus simple celui-là puisqu'il demande l'annulation de ce même article. Monsieur Adrien Genecand, je vous donne volontiers la parole pour que vous expliquiez vos deux amendements.

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je commence par le plus extrême, le second amendement. Plutôt que de se battre sur la question de savoir ce qu'on doit fournir pour toucher de l'argent public, eh bien, nous vous proposons simplement de ne pas toucher d'argent public! Voilà, il n'y a pas besoin de toucher ces 40 000 francs que l'on donne annuellement à chaque parti. C'est le sens de cet amendement:

*Projet d'amendement*

Article 5 annulé.

Finalement, c'est aussi cela la démocratie! Chacun fonctionne sur la base de ses idées, de ses valeurs, de son engagement. Il n'y a strictement aucune raison que l'Etat fasse fonctionner un parti politique, sinon on se retrouverait dans un système à la française, puisque, dans les deux chambres du parlement, plus de 98% des gens n'ont même plus d'activité dans le privé! Mesdames et Messieurs, je tiens à vous rappeler que nous sommes dans un système de milice. Jusqu'à preuve du contraire, chacun, en effet, est censé avoir une activité privée en dehors de son activité politique. A partir de là, il n'y a aucune raison que nous touchions de l'argent de l'Etat, sinon ce dernier se sentirait en droit de demander absolument tout. Et c'est là le sens de notre premier amendement, qui a trait à qui touche quoi par ailleurs. Alors, je vous le demande et je me réjouis de voir comment on va faire là autant que pour la liste des donateurs! Qui vérifiera l'exhaustivité des informations sur la base de la liste des militants et de celle des élus de chaque parti?

M. Carasso, notamment, nous expliquait que ce qui fait une campagne – et M<sup>me</sup> Rys l'a très bien dit – c'est l'argent. Pas du tout, Mesdames et Messieurs! Ce qui fait une campagne, c'est la force de l'idée et les militants qui la portent. Ce n'est pas du tout le montant dépensé pour cette campagne! Et M<sup>me</sup> Rys l'a rappelé, on a perdu plein de campagnes pour lesquelles on a dépensé beaucoup d'argent, et il y a plein de campagnes qui ont été gagnées avec des moyens extrêmement faibles. Ce qui fait la différence, c'est l'engagement de tout un chacun. Il est alors intéressant pour le contribuable et le citoyen qui vote de savoir si le temps qui a été dépensé à faire campagne a été financé par des fonds publics. C'est intéressant de savoir effectivement qui a travaillé sur cette campagne. C'est pourquoi je me réjouis, Mesdames et Messieurs, du moment où le Secrétariat du Conseil municipal – ou l'entité qu'on aura désignée à cette fin – devra vérifier la liste des élus, celle des militants et de toutes les prestations qu'ils touchent. Mesdames et Messieurs, comment fera-t-on? Vous vous rendez bien compte du ridicule de cette situation, et c'est pourquoi nous vous présentons un deuxième amendement.

Il y a une solution très simple, en effet. Nous pouvons simplement refuser de toucher les 40 000 francs de subvention aux partis. Jusqu'à preuve du contraire, on a un système de milice. Cette subvention avait été doublée, et M. Gauthier nous rappelait que le peuple avait fustigé le fait que tous les politiciens étaient pourris. Eh bien oui, Monsieur Gauthier, quand le peuple vous voit vous augmenter vos jetons de présence et doubler votre subvention, il se demande pourquoi les subventions et les prestations destinées à la population diminuent, alors que les politiciens augmentent leurs jetons et leur budget! (*Brouhaha.*) Eh bien, nous vous proposons de supprimer purement et simplement la subvention aux partis, il n'y a ainsi plus besoin de se battre sur ce qu'il faut fournir. Chacun fera comme il veut, puisqu'on est dans une démocratie d'essence libérale, et il n'y aura pas besoin d'entretenir un monstre bureaucratique qui, on le sait, sera parfaitement inefficace. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Je redonne la parole exceptionnellement à M. Pascal Holenweg, rapporteur de minorité. (*Protestations.*) C'est une décision du bureau. Merci.

**M. Pascal Holenweg (S).** Le débat a été rouvert par les deux amendements déposés par le Parti libéral-radical...

**Le président.** Monsieur Holenweg, je vous prie de ne pas commenter la décision du bureau!

*M. Pascal Holenweg.* Monsieur le président, j'ai de la difficulté à comprendre le premier amendement du Parti libéral-radical, car il s'agit à mon sens d'un sous-amendement à l'amendement de la minorité de la commission. Il le modifie ou il s'y ajoute, puisqu'il ajoute des exigences de transparence supplémentaires à celles que nous posons. Le deuxième amendement du Parti libéral-radical, en revanche, est très clair, puisqu'il propose de supprimer la subvention. Cela étant, je vous rappelle qu'il y a encore deux autres amendements qui modifient l'amendement de la majorité de la commission. Le premier propose de supprimer le montant de la subvention, c'est-à-dire de ne garder que le principe d'une subvention sans en préciser le montant, puisque nous avons de toute façon à en rediscuter chaque année dans le cadre du budget:

*Projet d'amendement 2a*

Article 5. Suppression «de 40 000 francs».

Le deuxième amendement, lui, se présente comme suit:

*Projet d'amendement 2b*

Article 5. Remplacement de «parti représenté au Conseil municipal» par «groupe» et remplacement de «le parti concerné» par «le groupe concerné».

Ce sont les groupes, en effet, qui sont subventionnés, pas les partis. S'il y a des groupes qui peuvent représenter plusieurs partis ou s'il y a des groupes qui ne représentent pas de parti, il faut alors parler de groupe, pas de parti.

Mais j'aimerais bien que l'on clarifie le premier amendement du Parti libéral-radical. S'agit-il d'un ajout à notre propre amendement? S'agit-il, en d'autres termes, d'ajouter une exigence de transparence supplémentaire? Ou est-ce un amendement qui remplace tous les autres? Personnellement je pense que c'est un sous-amendement au nôtre et qu'il faudrait donc le voter en premier. (*Remarque.*)

**Le président.** J'ai compris que le premier amendement du Parti libéral-radical venait à la suite de l'actuel article 5 du projet de délibération PA-108. Il ne s'agit pas d'un sous-amendement, mais d'un amendement qui complète l'article 5. (*Remarque.*) Ecoutez, si vous désirez que la liste des intervenants soit rouverte, ce serait peut-être mieux que vous le demandiez formellement! J'ai donné la parole à ces deux intervenants pour qu'ils s'expriment sur les amendements, mais si on se remet à dialoguer, ça peut nous mener loin. Je crois que tout a été dit et que c'est quand même clair, alors nous allons essayer de procéder au vote.

*M. Pascal Holenweg (S).* Il y a encore un amendement!

**Le président.** Monsieur Holenweg, s'il vous plaît, vous perturbez les débats! J'aimerais que l'on vote d'abord sur l'amendement le plus radical, si j'ose dire, c'est-à-dire celui qui demande l'annulation pure et simple de l'article 5... Monsieur Holenweg, je vous en prie, je ne suis pas une boîte aux lettres, je suis en train de parler! (*M. Holenweg apporte un nouveau sous-amendement au président.*) Vous le déposez auprès du bureau, vous ne m'interrompez comme cela! Un peu de respect, s'il vous plaît!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on peut déposer des amendements à l'infini, mais il faut que le bureau en prenne connaissance et qu'on les fasse photocopier afin de vous les transmettre. Je rappelle que le but de cette «séance supplémentaire» – je le dis entre parenthèses – était quand même de traiter aussi des rapports, notamment ceux de la commission des pétitions! Comme c'est parti, on ne va pas y arriver... Mais on est en troisième débat, tout est autorisé, on est d'accord... (*Brouhaha.*) Vous allez bientôt nous contraindre à suspendre la séance pour qu'on puisse étudier tous ces sous-amendements! Cela devient très compliqué. Je vous lis juste le nouveau sous-amendement du Parti socialiste qui ajoute le terme «ou privée» à la fin du premier amendement du Parti libéral-radical. (*Brouhaha.*)

*Projet de sous-amendement*

«... Pour autant que ce dernier fournisse la liste exhaustive des élus et des militants qui touchent une rémunération, des prestations d'une entité publique fédérale, cantonale, communale, *ou privée*.»

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'essayer de voter ces amendements. Je ne dirais pas que c'est simple, mais je pense que les choses se clarifieront avec les votes. Nous commençons par le deuxième amendement du Parti libéral-radical, qui est assez radical et qui consiste à supprimer l'article 5. Il a pour conséquence, si vous l'acceptez, que tout le reste tomberait, je vous le dis quand même... (*Brouhaha*.)

*Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral-radical consistant à annuler l'article 5 du projet de délibération PA-108 est refusé par 49 non contre 20 oui.*

**Mis aux voix, l'amendement de la majorité de la commission est accepté par 45 oui contre 22 non (2 abstentions).**

*Mis aux voix, le sous-amendement 1a de MM. Carasso et Holenweg est refusé par 36 non contre 34 oui.*

*Mis aux voix, le sous-amendement 1b de MM. Carasso et Holenweg est refusé par 35 non contre 34 oui.*

*Mis aux voix, le sous-amendement 1c de MM. Carasso et Holenweg est refusé par 36 non contre 34 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement de la minorité de la commission est refusé par 36 non contre 34 oui.*

**Le président.** L'amendement 2a de MM. Holenweg et Carasso est retiré par ses auteurs.

*Mis aux voix, l'amendement 2b de MM. Holenweg et Carasso est refusé par 37 non contre 33 oui.*

*Mis aux voix, le sous-amendement du Parti socialiste au premier amendement du Parti libéral-radical est refusé par 36 non contre 32 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, le premier amendement du Parti libéral-radical est refusé par 32 non contre 22 oui (14 abstentions).*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 50 oui contre 6 non (13 abstentions).**

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;  
vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
sur proposition de onze de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Jetons de présence (*inchangé par rapport au projet d'arrêté PA-128*).

*Art. 2.* – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal (*inchangé*).

*Art. 3.* – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission (*inchangé*).

*Art. 4.* – Information et formation du Conseil municipal (*inchangé*).

*Art. 5.* – Participation aux frais des partis politiques (*nouveau*)

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal, pour autant que le parti concerné ait satisfait aux obligations légales cantonales relatives à la transparence du financement des partis.

*Art. 6.* – (*inchangé*).

*Art. 7.* – (*modifié*). L'arrêté PA-128, voté par le Conseil municipal le 7 juin 2011, est abrogé.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

## **7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 15 janvier 2013: «Contre les concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation» (P-300 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Jean-Paul Guisan.**

La pétition P-300, déposée le 14 janvier 2013, a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2013. La commission a traité cet objet lors des séances des 4 et 18 février 2013, et du 11 mars 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini que la commission remercie pour l'excellente qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe)

### **Préambule**

Pour faciliter la compréhension des enjeux relatifs à cette pétition, le rapporteur propose la synthèse suivante:

- A l'origine de la pétition, il y a eu un concert de musique techno donné sur la place de la Navigation dans le cadre de la manifestation intitulée «Les Pâquis sont à la rue» organisée le week-end des 29 et 30 septembre 2012 par l'association éponyme (qui a succédé à «La rue est à vous»).
- Selon les organisateurs, la musique a été diffusée en live entre 9 h et 22 h le samedi, après quoi de nombreuses personnes sont restées sur la place. Entre 5 h et 9 h, quelque 500 personnes munies d'écouteurs qui sortaient de la salle du Môle où avait eu lieu une soirée techno ont afflué sur la place de la Navigation pour un after, programmé sous le nom de «Silent party», la musique étant diffusée dans les casques. Cette pratique n'a toutefois pas empêché les participants d'être particulièrement bruyants. Le dimanche, à 9 h, la diffusion en live de musique techno a repris pour se terminer à 22 h.
- Le concert live, quant à lui, était organisé par l'association de musique électro Leika (<http://www.darksite.ch/leika/>), qui a été invitée par «Les Pâquis sont à la rue» (à savoir l'association qui a succédé à La rue est à vous). La silent party était organisée par Sonopack (<http://www.sonopack.ch/2012/silent-party/>).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Commission, 3943.

- Le lancement de la pétition a donné lieu à une tentative de médiation, qui n’a donc pas abouti, entre, d’une part, les pétitionnaires, représentés par M. Jacques Berthet, et, d’autre part, «Les Pâquis sont à la rue», représentés par M. Romain Kull, sous l’égide de la SURVAP, l’Association des habitants des Pâquis, sollicitée par Les Pâquis sont à la rue.

## **Travaux de la commission**

### **Séance du 4 février 2013**

#### *Audition de M. Jacques Berthet, pétitionnaire*

M. Berthet explique qu’il a fait signer cette pétition dans le quartier des Pâquis suite au concert de musique techno donné les 29 et 30 septembre 2012 sur la place de la Navigation, laquelle est entourée par des hôtels et des appartements. Une partie du concert a été diffusée en live le samedi et le dimanche de 17 h à 23 h. Le dimanche, entre 5 h et midi, le concert a été diffusé dans des casques, avec pour résultat qu’on entendait les cris des auditeurs. Quant à la musique techno, il n’a rien contre, pour autant qu’elle soit diffusée dans un endroit approprié. La principale gêne – qui est d’ordre physique – engendrée par cette musique est représentée par les fréquences basses que l’on ressent au niveau du cœur et de l’estomac.

Suite à cet événement, M. Berthet a lancé une pétition pour que les concerts donnés sur la place soient mieux organisés et cadrés sur le plan légal. Il s’en est entretenu pendant tout l’automne avec des associations de quartier comme SURVAP. A ses yeux, c’est seulement la menace du dépôt d’une pétition au Conseil municipal qui a amené les organisateurs du concert à demander une médiation avec la SURVAP. Les deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises, un protocole d’accord a été rédigé, mais l’autre partie a finalement refusé de le signer, d’où le fait que M. Berthet maintient la pétition. Il ajoute que, dès les beaux jours, les gens qui habitent la place de la Navigation sont exposés à beaucoup de nuisances sonores, toute la nuit, alors que la majorité des appartements ne sont pas insonorisés. Le fait que ce concert se soit déroulé dans un cadre officiel est la goutte qui a fait déborder le vase.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire (EàG) s’étonne du fait que SURVAP soit signataire du protocole de médiation. M. Berthet répond que l’organisateur du concert est l’association «Les Pâquis sont à la rue», représentée par M. Romain Kull et que c’est ce dernier qui a demandé à la SURVAP, en qui il faisait confiance, de jouer le rôle de médiateurs. Lors de cette médiation, M. Kull n’a pas voulu s’excuser des désagréments que la musique techno pouvait engendrer. Les seules nuisances qu’il ait reconnues, c’est le bruit qu’on fait les participants lors de la Silent party. Or

## Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

le pétitionnaire insiste sur le fait que la principale nuisance a été causée par les basses du concert live.

A la question d'un commissaire (LR) qui lui demande si c'est bien lui qui a pris l'initiative de proposer le protocole que M. Kull n'aurait pas accepté de signer, le pétitionnaire répond par l'affirmative, en précisant que les termes de cet accord avaient bien constitué l'objet des discussions préalables.

*Réponses aux autres questions des commissaires*

M. Berthet reconnaît que les horaires ont été respectés.

Les nuisances engendrées par le concert sont similaires à celles des beaux jours.

Aucune mesure du volume sonore n'a été faite. La police est venue à trois reprises suite à des plaintes relatives au bruit engendré par des bagarres, mais elle n'a pas interrompu le concert puisque ce dernier se déroulait en toute légalité.

Le pétitionnaire est au courant du fait que la programmation de 2013 prévoit de la musique pour les enfants.

*Discussion et votes*

Une majorité de la commission s'oppose au vote immédiat sur le sort qu'il faut réserver à la pétition. L'audition de M. Romain Kull et de l'association «Les Pâquis sont à la rue» est acceptée. Des auditions de la SURVAP et du Service contre le bruit et les rayonnements non ionisants sont en revanche refusées.

**Séance du 18 février 2013**

*Audition de M. Romain Kull et M<sup>me</sup> Anne Gilly, membres de l'association «Les Pâquis sont à la rue» et de SURVAP*

M. Kull explique que M<sup>me</sup> Gilly et lui-même faisaient partie de l'association «La rue est à vous» qui est morte. Afin de perpétuer l'animation du quartier, ils ont créé, avec les habitants, une association nommée «Les Pâquis sont à la rue» qui a déjà organisé des fêtes en 2011 et en 2012. L'édition de 2012 est le fruit d'un travail avec les associations de quartier, les habitants, des artistes et la Ville. Les horaires ont été respectés, il y a eu seulement un peu de bruit à la fin, lorsque les personnes sont restées sur la place de la Navigation. M. Kull précise que le but n'est pas de faire de la musique électro chaque année. Il se trouve que le thème de 2012 était urbain, raison pour laquelle ils ont invité un festival électro dont les dates coïncidaient avec les leurs. En 2013, la fête aura pour thème la campagne et l'enfant.

Ayant appris par les habitants du quartier qu'une pétition était en cours, les auditionnés ont directement demandé de parler avec les pétitionnaires, dont M. Berthet s'est présenté comme le porte-parole, tandis que de leur côté ils ont contacté la SURVAP pour essayer de rédiger un protocole d'accord que M. Berthet a refusé de signer. Aux yeux de M. Kull, la pétition se résume à une affaire de goût et correspond à une volonté d'interdire certains genres. Par ailleurs, les pétitionnaires se plaignant toute l'année des bruits à cet endroit, cet événement leur permet d'avoir dirigé les plaintes à l'encontre d'une entité précise.

#### *Réponses aux questions des commissaires*

Aux commissaires qui se disent gênés d'entendre de sa part que c'est M. Berthet qui ne voulait pas signer le protocole, alors que celui-ci a affirmé l'inverse, M. Kull répond qu'il y avait des éléments dans le protocole qu'il ne pouvait pas accepter, et inversement. En résumé, l'enjeu, pour lui, était de ne pas concéder un droit de veto sur la programmation à une seule personne.

S'agissant des basses, M. Kull explique que le samedi, la musique a commencé à 9 h et s'est terminée à 22 h. Par conséquent, on ne peut pas dire que des bruits de basse se sont fait entendre pendant toute la nuit.

En revanche, il admet que les gens qui sont restés sur la place après 22 h ont pu être bruyants. Il reconnaît surtout que les quelque 500 personnes qui les ont rejoints à partir de 5 h (depuis la salle du Môle) ont causé des nuisances sonores, raison pour laquelle les organisateurs étaient prêts à s'en excuser dans le protocole.

Toujours à propos des basses, M. Kull constate qu'il y a toujours des gens pour s'en plaindre, quel que soit le type de musique, alors que la sensation causée par ces fréquences sonores reste la même. Par conséquent, il s'agit d'un problème de goûts. Pour appuyer ses propos, M. Kull invoque le fait que des mesures ont été effectuées sur place et que l'on a enregistré 90 décibels sur une heure, alors que la loi en autorise 93.

S'il comprend le désagrément engendré par le fait d'être exposé pendant 7 heures d'affilée à un style de musique que l'on n'aime pas, M. Kull estime néanmoins que l'exercice peut être tolérable dans le cas d'une fête de quartier qui a lieu deux jours par année. (*Note du rapporteur: Cette dernière déclaration a choqué plus d'un commissaire.*)

#### **Séance du 11 mars 2013**

##### *Discussion et prises de position*

Une majorité des membres de la commission (S, Ve, LR) sont pour le classement de la pétition:

## Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

Pour un commissaire socialiste, les auditions ont révélé que le but réel de la pétition était de mettre des entraves à l'organisation future de manifestations festives sur la place de la Navigation, en donnant un droit de veto à une seule personne, et c'est précisément la raison pour laquelle la médiation a échoué. C'est un geste peu démocratique. Un autre commissaire socialiste souligne l'importance du processus participatif qui existe dans les quartiers.

Les Verts partagent cette position. Ils rappellent que la loi a été respectée, tant du point de vue du niveau sonore que de l'horaire. La conciliation n'a certes pas abouti, mais les organisateurs ont affirmé qu'ils ne feraient plus de concert techno.

Pour le Parti libéral-radical, il faut entendre les doléances des personnes qui ont souffert des nuisances sonores, mais les organisateurs ayant dit qu'il n'y aurait plus de concert techno, la pétition est vidée de sa substance. Par ailleurs, la pétition a un champ d'application tellement restreint qu'elle ne résout pas le problème des nuisances. Le devoir démocratique qui incombe aux commissaires, consiste aussi à hiérarchiser et filtrer dès lors qu'on a affaire à un cas particulier.

Une minorité de commissaires (EàG, PDC, UDC, MCG) sont pour le renvoi au Conseil administratif.

Pour Ensemble à gauche, le caractère démocratique du droit de pétition et du traitement qui lui est réservé ne saurait dépendre du nombre de signataires. L'extrême intensité des nuisances sonores subie par les personnes habitant autour de la place de la Navigation, exposées par ailleurs à des nuisances sonores durant les beaux jours de l'année, justifie un renvoi au Conseil administratif. Une limite a été dépassée et il faut le rappeler aux organisateurs, sachant que les pétitionnaires ne demandent d'interdire que ce genre de musique. La médiation ayant échoué, c'est à l'autorité de trancher.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que tout le monde s'accorde à dire que le lieu était mal choisi. Il est d'autant plus important d'envoyer un message au Conseil administratif que l'issue de la crise a donné raison aux fêtards.

Le Mouvement citoyens genevois propose le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation d'imposer des limites sonores aux organisateurs. Un commissaire de l'Union démocratique du centre, pour qui il ne s'agit pas de donner raison aux uns ou aux autres, trouve la proposition raisonnable.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que, étant donné la sensibilité actuelle au problème du bruit, un renvoi de la pétition au Conseil administratif ne signifie pas que l'on cautionne une réaction excessive, tandis que son classement équivaldrait à une forme de non-recevoir.

1428

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 (soir)

Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

*Vote*

La présidente met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif qui est refusé par 7 oui (2 EàG, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG) contre 7 non (2 Ve, 2 S, 3 LR).

La pétition est classée.

Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

P-300

## Pétition des habitant-es riverains de la place de la Navigation et de la rue du Lemman contre les concerts de musique techno en plein-air sur la place

Concernant: lors du week-end de *la rue est à vous* du quartier des Pâquis les 29 et 30 septembre, les organisateurs ont programmé sur la place de la Navigation une animation de musique techno de 18h30 à 23h30 le samedi ainsi que de 12h à 22h le dimanche ainsi qu'un after le dimanche matin dès 5h émaillé de cris et hurlements. Cette programmation était totalement inappropriée

Considérant que la place de la Navigation est un lieu bordé d'immeuble d'habitations avec des salons et des chambres à coucher donnant sur la place,

Que dans ces immeubles peuvent habiter des personnes âgées ou malades et qu'il est difficile pour elles de se soustraire à certaines nuisances,

Que ces immeubles ne sont en grande partie pas isolés au niveau phonique,

Que cette place subit tout au long de l'année des nuisances sonores nocturnes

Qu'il existe dans le quartier des salles appropriées ou le bord du lac pour ce genre de musique.

Nous les riverains-es de la Place de la Navigation et de la rue du léman nous demandons avec cette pétition que le scandale du concert techno du week-end de *la rue est à vous* ne se reproduise plus

Que les autorités se portent garantes et mettent tout en œuvre pour qu'aucune autorisation de ce type soit à nouveau délivrée

NOM	PRENOM	Adresse	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

**Le président.** Le rapport était de M. Jean-Paul Guisan, qui n'est plus parmi nous. La commission avait conclu au classement de cette pétition.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Des habitants riverains de la place de la Navigation et de la rue du Léman avaient déposé cette pétition contre les concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation. Elle a été examinée il y a assez longtemps, le 15 janvier 2013, et M. Jean-Paul Guisan, notre ancien collègue, avait rendu très rapidement son rapport. Malheureusement, l'ordre du jour étant ce qu'il est, ce n'est qu'aujourd'hui, plus d'une année et demie après le dépôt de cette pétition, que nous l'examinons. Il sied d'abord de relever que le renvoi de la pétition au Conseil administratif avait été refusé en commission par 7 oui contre 7 non. A l'époque, en cas d'égalité des voix, le oui l'emportait sur le non. Depuis 2012, il y a eu un changement du règlement de notre Conseil municipal.

Il y a quelques jours, nous avons discuté assez longuement des nuisances sonores à la rue de l'Ecole-de-Médecine, et nous traitons aujourd'hui de cette pétition sur le bruit qui peut être engendré par des concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation. Ces nuisances-ci sont moins fréquentes que pour les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine; malgré tout, notre groupe avait estimé que les habitants des Pâquis avaient également droit au sommeil. M. le maire avait rappelé que les nuisances sonores sont un des aspects importants dans les objectifs du Conseil administratif, même si M. Spuhler a l'air de me dire que ce n'est que deux ou trois jours par année...

*M. Pascal Spuhler* (MCG). Trois fois en dix ans!

*M. Pierre Rumo.* Oui, mais il peut y avoir quand même d'autres manifestations du genre dans le quartier. (*Brouhaha.*) Nous pensons de toute façon aux habitants des Pâquis, qui sont souvent dérangés par d'autres nuisances sonores, alors il ne faut pas en rajouter avec des concerts en plein air, surtout avec de la musique qui est particulièrement offensive, dangereuse pour les oreilles des habitants de ce quartier. Le groupe Ensemble à gauche maintiendra donc l'avis qu'il avait émis en commission et demandera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois n'est pas d'avis qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Toutefois, à titre personnel, j'ai quand même été assez touchée par ce que j'ai entendu. Des gens se sont retrouvés dans une espèce de collision d'horaires. Ils ont vraiment eu de la musique très forte, qui n'est pas du goût de tout le monde, pendant un nombre

## Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

important d'heures et à de très petits intervalles. On peut toutefois imaginer que toutes les musiques programmées sur cette place ne seront pas toujours techno et que les horaires ne seront plus aussi rapprochés, entre ceux qui commencent le matin, ceux qui finissent le soir et ceux qui font un *after*.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la sensibilité musicale de chacun peut être très différente, effectivement, selon les goûts, l'âge et la culture. Le problème posé par cette pétition est que des riverains ont été dérangés par un week-end techno organisé sur la place de la Navigation. Il ne s'agit donc pas d'un petit coin de rue mais d'une place ouverte à l'animation, qui vit toute l'année, où des enfants jouent, où des marchés se tiennent. Franchement, aux Pâquis, une fête de temps en temps ne dérange pas. Autant alors interdire la fête de rue parce que ça fait du bruit, les concerts lors de la Fête de la musique parce que ça fait du bruit! On va interdire tout à cause du bruit et parce qu'il faut qu'on nous foute la paix et qu'on veut dormir! On ne peut plus rien supporter aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, il y a eu trois concerts techno en dix ans à la place de la Navigation. Extraordinaire! On va interdire la techno! Ça nous pourrit les oreilles! Moi je n'aime pas la techno mais, personnellement, je peux bien accepter trois concerts en dix ans. Je n'aime pas forcément le *heavy metal*. Mais s'il y a un concert de *heavy metal* sur la place de la Navigation, cela ne dérange pas non plus.

Franchement, Mesdames et Messieurs, on parle d'un groupe d'habitants qui a dû supporter pendant une soirée de la musique techno, le week-end. Eh bien, les jeunes se sont amusés! Ils ont profité! La place de la Navigation est faite pour cela, pour qu'on l'exploite pour s'y amuser, comme d'autres places à Genève! Et si on veut de la vie dans la rue, il faut pouvoir promouvoir ce genre d'animation, pas l'interdire! Ce serait alors la mort de la ville, la mort du centre-ville et la mort des commerçants.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je vais faire très court. Je voudrais juste rappeler que cette pétition porte sur un sujet très précis, une fête unique dans son genre et qui n'est pas appelée à se répéter au fil des ans. N'épiloguons pas là-dessus, d'autant que les organisateurs ont respecté à la lettre les horaires et les niveaux sonores qui leur avaient été imposés. Si les gens respectent les règles, je ne vois pas pourquoi on vient les embêter par la suite!

**M. Pierre Rumo** (EàG). Il faut croire que les caucus servent à quelque chose car, lors de la discussion et du vote devant la commission des pétitions, le Mouvement citoyens genevois avait proposé le renvoi cette pétition au Conseil adminis-

trafic en recommandant «d'imposer des limites sonores aux organisateurs», c'est en page 5 du rapport. (*Remarque.*) Aujourd'hui, vous venez nous dire le contraire par la voix de deux de vos représentants; en tout cas, en commission des pétitions, vous aviez accepté ce renvoi.

*Une voix.* On a le droit de changer d'avis!

*M. Pierre Rumo.* J'ai dit en début d'intervention que les caucus servaient quand même à quelque chose! La pétition ne vise que la techno, que la musique qui a une certaine force, qui est très désagréable, non pas toutes les musiques ou toute manifestation qui pourrait avoir lieu à la place de la Navigation.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Je ferai comme ma préopinante verte, j'aimerais juste rappeler l'intitulé de la pétition. Il s'agit d'une pétition «contre les concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation». Le Parti libéral-radical a également demandé le classement de cette pétition, car il avait été décidé, à la suite des auditions, de ne pas renouveler cette expérience. Pour nous, cette pétition est donc vidée de son sens. Nous demandons le classement de cette pétition, qui n'a rien à voir avec la discussion générale sur les nuisances sonores, sur lesquelles nous sommes évidemment très engagés et où nous soutenons les citoyens.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, j'aimerais apporter un complément. Ce concert de musique techno était un événement unique – en tant qu'habitante, je peux vous dire que c'était assez infernal, mais il était bien unique et limité dans le temps. Cela étant, cela signifie peut-être aussi que, lorsque les nuisances nocturnes dans un quartier sont déjà extrêmement élevées, une chose en plus est un peu la goutte qui fait déborder le vase. Du coup, ce n'était pas facile d'en parler même après et de négocier. Mais depuis ce concert, un accord a été trouvé, et il n'y a plus de crainte par rapport à un nouvel épisode comme celui-là.

Renvoyer cette pétition au Conseil administratif ne veut pas dire quelque chose par rapport à la musique techno, mais cela revient simplement à demander d'être attentif et de tout faire pour prendre en compte les nuisances nocturnes, quelles qu'elles soient. Classer cette pétition revient à donner plus d'importance au fait que c'était un événement unique qui date déjà de 2012. La renvoyer revient à la mettre avec toutes les autres pétitions qui traitent aussi de nuisances sonores. Je crois que la commission des pétitions avait proposé de les considérer un peu

## Pétition: concerts de musique techno à la place de la Navigation

comme un ensemble afin de prendre en compte cet aspect des nuisances sonores, qui ont aussi un effet sur la santé des habitants.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). J'aimerais ajouter que si, pendant la journée, ils ont respecté les horaires – de 9 h à 22 h – le problème est survenu, comme ils le disent, lorsque 500 personnes se sont ruées sur la place à 5 h du matin, et que les nuisances sonores ont perduré. Maintenant, il ne faut pas faire tout un pataquès pour un événement isolé comme celui-là. Nous, les socialistes, nous avons dit en commission que nous étions pour le classement de cette pétition.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M<sup>me</sup> Burger l'a très bien dit, il y a eu un total respect par les organisateurs, tant sur les délais, les temps, que sur l'arrêt de la diffusion de la musique. Maintenant, j'aimerais revenir sur les propos de M. Rumo. Oui, Monsieur Rumo, les caucus servent aussi à quelque chose! Ils servent à parler des travaux de commission et peut-être à modifier un vote, mais, en l'occurrence, vous avez repris une remarque dans le rapport qui a été sortie du contexte. Il faut aussi lire les votes qui ont été faits à la fin. Le Mouvement citoyens genevois a refusé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif parce que nous avons estimé qu'un peu de vie nocturne ne dérangeait pas quand c'était fait dans le respect et qu'un concert techno organisé aux Pâquis une fois de temps en temps ne veut pas déranger non plus.

Cela dit, quand j'entends M<sup>me</sup> Studer nous dire – vous transmettez, Monsieur le président – que ça mériterait quand même que le Conseil administratif s'intéresse à ces nuisances-là, je dirais qu'il serait préférable que le Conseil administratif s'intéresse aux nuisances nocturnes continues occasionnées par les trafiquants de drogue aux Pâquis. Ce serait plus intéressant que de s'attarder sur un concert techno pour les jeunes! (*Remarque.*)

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Très brièvement, M. Spuhler a quelque difficulté avec la lecture, mais ce n'est pas grave... En fait, notre règlement a changé, Monsieur Spuhler. A l'époque où nous avons voté cette pétition, c'est le vote en faveur du oui qui l'emportait en cas d'égalité des voix. Maintenant, c'est le vote en faveur du non qui l'emporterait. Le renvoi de la pétition au Conseil administratif avait donc effectivement été refusé, mais le Mouvement citoyens genevois, Ensemble à gauche, les démocrates-chrétiens et l'Union démocratique du centre avaient voté pour son renvoi. C'était juste une précision qu'il fallait donner. (*Remarque.*)

**Le président.** Ce n'est pas vraiment mon rôle de vous corriger à ce propos, Monsieur Gauthier, mais je ne crois pas que ce que vous avez dit soit correct. Il y avait eu 7 oui et 7 non, et c'est le non qui l'avait emporté. (*Rires.*) C'est le règlement actuel.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 55 oui contre 4 non (3 abstentions).

## **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 février 2013: «Contre l'obligation de recevoir le *GHI*» (P-301 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Pierre Gauthier.**

La pétition P-301 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 février 2013. La commission s'est réunie pour la traiter le 18 mars 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 18 mars 2013**

*Audition de M. Umberto Tosi, représentant des pétitionnaires*

M. Tosi, titulaire d'une licence en sociologie de l'Université de Genève, s'est occupé toute sa vie de personnes défavorisées. Il fabrique aujourd'hui des jouets qu'il donne gratuitement aux enfants. Lancée avec d'autres personnes de son quartier, son enquête révèle que le 95% des journaux distribués dans les boîtes aux lettres ne sont pas ouverts. Avec ses voisins, ils ont apposé des affichettes et étiquettes contre le *GHI*. Ils ont rencontrés des colporteurs, qui leur ont expliqué être obligés de distribuer le *GHI* partout. Contacté, le *GHI* les a mal reçus et a affirmé que les personnes qui ne veulent pas le journal doivent mettre sur la boîte aux

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Commission, 4609.

lettres un canard bleu, rouge ou vert selon les années (ci-après «point rouge»). La direction du *GHI* leur a déclaré que les colporteurs doivent agir vite et qu'ils n'ont pas le temps de regarder les inscriptions sauf là où il y a le point rouge. Les pétitionnaires se sont alors demandés pourquoi seulement le point rouge fonctionnait.

Les pétitionnaires disent avoir été menacés, verbalement et par écrit. Ensuite, ils ont envoyé une lettre au patron de *GHI*, qui les a menacés de procédure au cas où ils n'arrêtaient pas. Ce patron les a accusés d'enlever les petits points rouges dans tout le quartier de Plainpalais. Or, cela est matériellement impossible. Des jeunes ont également fait quelques actions, pas très légales, comme de dévaliser des boîtes *GHI* et de tapisser la rue avec les journaux. M. Tosi affirme qu'il n'était pas pour ce genre d'action. Ses voisins et lui ont donc envoyé la pétition.

Avant d'écrire à la commission des pétitions, les pétitionnaires ont écrit à la police municipale et à différentes autres personnes, mais tous ont répondu que le sujet soulevé n'était pas de leur ressort.

#### *Questions des commissaires et réponses du représentant des pétitionnaires*

Un commissaire ne comprend pas le blocage des pétitionnaires sur le point rouge.

M. Tosi lui explique qu'il faut demander ce point rouge par écrit, et qu'il faut le changer chaque année. Mettre un point rouge revient, pour les pétitionnaires, à faire de la publicité. Or, si un citoyen demande de ne pas recevoir de la publicité dans sa boîte aux lettres, il faut le respecter. Pourquoi devoir signaler qu'on ne veut pas de publicité, alors que cela devrait être l'inverse: demander à recevoir quelque chose que l'on veut?

Un commissaire demande ce qui était écrit sur les affichettes qu'ils ont posées.

Les pétitionnaires ont mis des affichettes A/5 sur les panneaux d'affichage public en Ville. Elles mentionnaient le lancement d'une pétition qu'il fallait signer. Quelques temps après, elles ont été ôtées et lui-même, ainsi que ses collègues, ont reçu des menaces verbales. A la suite de quoi, ils ont écrit des lettres sans déposer plainte.

Une commissaire remarque que le *GHI* fait paraître des annonces pour des locations ou des emplois, et qu'il est donc utilisé pour la collectivité. De plus, s'agissant du domaine privé, elle ne voit pas comment la commission des pétitions – ou la Ville – pourrait agir.

Un commissaire revient sur la question de la pastille rouge.

M. Tosi ne trouve pas cela logique: il aimerait mettre un signe sur sa boîte s'il veut le *GHI*. C'est pour lui une question d'éthique et de politesse. Il n'est pas

contre toutes les publicités livrées avec le *GHI*, certaines rendent service comme le *Vivre à Genève*. De plus, la direction du *GHI* aurait affirmé que c'est un journal officiel du Canton, mais il sait que ce n'est pas le cas.

Une commissaire note qu'elle a apposé le panneau «*GHI* non» et que cela fonctionne.

Le représentant des pétitionnaires répond que les colporteurs changent selon les quartiers. Certains ne mettent pas le journal, même s'il n'y a pas de pastilles rouges. De plus, depuis qu'ils ont lancé la pétition, il n'y a plus de discussion possible avec le *GHI*. Ils avaient notamment demandé comment la direction a pu obtenir les codes d'entrée de tous les immeubles. Apparemment, c'est très facile.

Un commissaire confirme que rien n'indique sur le *GHI* qu'il est officiel. Il demande si les pétitionnaires ont été reçus par le Grand Conseil.

M. Tosi répond que oui, mais sans résultats.

Une commissaire s'étonne qu'il ne puisse pas mettre le journal dans la poubelle. Elle demande si le pétitionnaire est conscient qu'une heure de séance de commission coûte 1600 francs et qu'en séance plénière c'est encore plus cher.

La présidente intervient alors pour rappeler que c'est le droit de tout citoyen de présenter une pétition et d'être entendu.

Un commissaire demande en quoi le système de poser une pastille est à ce point contraignant.

M. Tosi pense que leur démarche est justifiée, sinon ils ne l'auraient pas entreprise. Ils souhaitent trouver une solution, des députés et des journalistes ont essayé de poser le même problème, mais toutes les démarches ont été stoppées. On – le député Roger Deneys entre autres – a alors parlé de «haute protection» du *GHI*.

Une commissaire demande des précisions sur les actes illégaux reprochés par le *GHI* aux pétitionnaires.

M. Tosi déclare qu'on leur a reproché d'avoir décollé les pastilles rouges sur les boîtes aux lettres. Or, c'est impossible, car ils n'ont pas les codes des entrées d'immeubles. Des jeunes pétitionnaires ont une fois étalé des journaux *GHI* sur la route, mais cela ne s'est pas reproduit. En outre, remarquant qu'une allégation n'est pas forcément vraie, M. Tosi rappelle qu'ils ont écrit une réponse au courrier du *GHI*, mais que cette réponse n'est pas dans le dossier.

Un commissaire relève que la question est, plus largement, celle du fonctionnement de la société et celle du refus de certains citoyens vis-à-vis de la publicité. Cibler le *GHI* est-il le bon moyen pour s'ériger contre l'emprise de la publicité?

M. Tosi explique que le *GHI* est déposé dans la boîte aux lettres, partie intégrant de la sphère privée. La rue est un domaine public. Il trouve également gênant de savoir que des personnes obtiennent les codes d'entrée des immeubles si facilement.

Une commissaire demande s'il a pris contact avec les régies. Les règlements des bâtiments indiquent souvent qu'il est interdit de coller quelque chose sur les boîtes aux lettres.

M. Tosi explique que les régies ont effectivement demandé par écrit aux habitants s'ils souhaitaient recevoir le *GHI* ou non. Ils ont tous répondu non, mais rien n'a changé. Enfin, il remercie la commission de l'avoir écouté.

#### *Discussion et vote*

Une commissaire (MCG) dit que le *GHI* est un gaspillage de papier, que c'est un support de publicités refusées par ailleurs dans les boîtes aux lettres. Elle ajoute que le *GHI* peut être obtenu à d'autres endroits.

Une commissaire (S) propose le classement de la pétition, car le système du point rouge ne plaît pas aux pétitionnaires, mais il fonctionne. D'autre part, les pétitionnaires ne disent pas ce qu'ils veulent. Le Conseil administratif ne pourra rien faire de cette pétition.

Un commissaire (DC) se déclare être sensible à la situation qui devient intolérable, même si cela ne relève pas de leur compétence. On prétend lutter contre le gaspillage et l'économie de papier, mais on en reçoit toujours plus. Il est pour le renvoi accompagné d'un bon rapport.

Un commissaire (EàG) abonde dans ce sens.

Un commissaire (UDC) constate que le *GHI* sert à trouver des petits boulots et que certaines personnes vivent grâce à cela. Il souhaite donc le classement.

Une commissaire (MCG) déclare que le système de distribution de journaux est cantonal. Elle estime, de plus, que de mettre le journal dans une corbeille à papier n'est pas si compliqué. Elle relève, en outre, que, lors de leurs campagnes électorales, les partis ne pourraient plus envoyer leurs documents. Elle est donc pour le classement.

Un autre commissaire (EàG) remarque qu'il y a beaucoup de suppléments publicitaires dans les boîtes aux lettres, mais pas dans les trams ou les caissettes. M. Tosi a été une personnalité, mais il estime que son combat est un peu d'arrière-garde. Citant le Général de Gaule: «La vieillesse est (souvent) un naufrage», il ne voit pas ce que la Ville peut faire. Il sera aussi pour le classement.

Un commissaire (LR) est aussi pour le classement. Il est en outre gêné qu'une entreprise particulière soit visée.

La présidente constate que, d'un point de vue écologique, c'est du papier inutile mais vu que le sujet n'est pas de compétence municipale, le Conseil administratif perdrait son temps à le traiter. Elle est également pour le classement.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 11 oui (1 EàG, 1 Ve, 2 S, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 2 non (1 EàG, 1 DC).

**Pétition aux autorités cantonales et aux autorités municipales genevoises  
contre l'OBLIGATORIETE de GHI**

P-301

Le journal *GHI* est distribué gratuitement dans tout le Canton. Quelques jours après les poubelles de tous les immeubles contiennent ce journal, en général même pas déplié et visiblement pas lu. Un nombre très limité de personnes lit ce journal. Les innombrables étiquettes sur les boîtes à lettres "PAS DE PUB, PAS DE GHI" ne servent absolument à rien. Ce journal est donc OBLIGATOIRE pour tous les habitants du canton.

Nous serions heureux de savoir par quels moyens les dirigeants de ce journal, ou les entreprises distributrices, arrivent à obtenir les codes des portes de tous les ménages du Canton.  
Nous ne comprenons pas pourquoi les soi-disant Ecolos ne se sont jamais préoccupés de ce problème.  
Nous ne comprenons non plus pourquoi toutes les autorités contactées ont déclarées que cette affaire n'est pas de leur ressort.

Nous aimerions surtout que les colporteurs de ce journal respectent la volonté des locataires; si une boîte à lettres expose une étiquette comme "PAS DE GHI" ou "PAS DE PUBLICITÉ", qu'ils aient alors la très simple courtoisie de ne pas y déposer ce journal. Le RESPECT d'autrui ne fait-il pas part de la vie communautaire ?

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Toute personne peut signer une Pétition, quel que soient sa nationalité ou son âge (Enfants inclus !)

A déposer ou à envoyer chez:

Umberto Tosi  
La Zattera  
22 Rue des Peupliers 1205 GENEVE

## GHI-MEMENTO

U.T. 18-03-2013

1) Nous n'avons rien contre le petit journal Genève Home Information. Il remplit une fonction bien utile. Mais nous avons de la peine à accepter qu'il soit **obligatoire** pour tous les ménages du Canton. En effet les colporteurs de ce journal ont comme consigne stricte de le mettre dans toutes les boîtes à lettres, sans tenir compte des étiquettes "Pas de pub", "Pas de GHI" etc. Un petit autocollant rouge, distribué par la direction de GHI aux personnes qui le demandent permet de ne pas recevoir ce journal. Cet autocollant doit être renouvelé chaque année. Drôle de système ! Si chacun devait coller sur sa boîte à lettres des étiquettes pour chaque pub pas désirée, la surface des boîtes en question ne suffirait pas... ! Ensuite et surtout, il semblerait plus logique de faire le contraire, c'est-à-dire que les gens qui voudraient recevoir ce GHI chez eux mettent sur leur boîte une étiquette ad hoc.

2) Que les ménages qui souhaitent recevoir GHI le signalent donc par un autocollant sur leur boîte à lettres. Que la Direction de ce journal en mette aussi des copies dans des boîtes à journaux, disposées un peu partout en ville. Ce n'est que cela que vivement nous souhaitons !

3) Par des sondages sociologiques nous savons que:

Le 95% des copies de ce journal ne sont même pas ouvertes; les locataires les jettent automatiquement à la poubelle. Il suffit d'aller les mercredis ou les jeudis dans n'importe quel quartier populaire et de regarder. Dans certains immeubles populaires avec un nombre important de locataires le concierge remplit un container, chaque semaine, avec les copies de GHI. Que les écologistes ne se soient jamais occupés de cette affaire, nous paraît incroyable.

4) Dans le cadre de notre petite campagne d'information pour cette Pétition, **nous avons reçu des menaces, verbales et écrites**. Nos affichettes d'information ont été régulièrement et méthodiquement arrachées (Cfr. documents annexes).

Or, le principe d'une Pétition est logique, ancien et démocratique. Si on empêche les citoyens de donner leur avis par des voies légales, ils seront poussés à chercher d'autres voies ! Nous protestons donc vivement contre les menaces que nous avons reçues, contre l'arrachage de nos déliants, contre les contre-vérités diffusées par Genève Home Information.

Pour le Groupe "*Contre l'obligatorieté de GHI*"

U.T.



Monsieur Umberto TOSI  
Rue Dancet 41  
1205 Genève

Genève, le 24 février 2012

#### Vos pratiques à l'encontre du GHI.

---

Cher Monsieur Tosi,

Vous avez beau avoir le droit d'exprimer votre mécontentement par le biais d'une pétition contre GHI, il n'en reste pas moins vrai que votre comportement est totalement irrespectueux de la liberté d'autrui si l'on s'en réfère aux 260'000 foyers forts contents de recevoir GHI chaque semaine, et qui sont à mettre en perspective avec les 2'000 à 3'000 personnes déclarant officiellement ne pas souhaiter le recevoir. De là à faire de cette désapprobation très minoritaire voire marginale, une pétition, nous en cherchons encore la légitimité.

Nous ne pouvons accepter vos actes illégaux, motivés par vos seuls apriori envers notre journal et son mode de distribution, surtout lorsque vous en venez à jeter sur la voie publique les GHI, les enlevez sciemment des boîtes aux lettres qui restent, que cela vous plaise ou non, de l'ordre de la sphère privée des ménages, ou que vous décollez les autocollants se référant à GHI.

En effet, sachez que GHI est considéré par les autorités comme un journal d'information et peut, de ce fait, être distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles mentionnant « Pas de publicité ». Nous ne faisons pas d'intrusion dans les boîtes, nous ne faisons qu'appliquer à la lettre la loi nous y autorisant.

Et bien entendu, afin de respecter le souhait des habitants, nous avons mis en place un système officiellement reconnu par les autorités et nos distributeurs, le seul par ailleurs, de pastille rouge permettant à n'importe quel citoyen de ne pas recevoir GHI si tel est son souhait, et ce sans autre formalité qu'un simple coup de téléphone ou fax ou email. Ce système éprouvé fonctionne très bien et est facilement accessible à toute personne se sentant « importunée » par notre journal.

Rédaction, administration, régie des annonces :

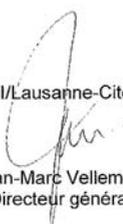
22, avenue du Mail C.P. 167 | 1211 Genève 4 | Tél. 022 807 22 11 | Fax 022 807 22 33 | Site: www.ghi.ch  
Fax rédaction 022 807 22 10 | e-mail rédaction: redaction@ghi.ch

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 (soir)  
Pétition: contre l'obligation de recevoir le *GHI*

Comme vous pouvez le constater, nous respectons le bon vouloir de nos concitoyens donc nous vous prions de faire de même en stoppant vos actes de malveillance et dénigrement envers GHI. Si vous persistez dans cette voie, nous serons contraints d'en référer à nos avocats.

Certains de votre compréhension comme de notre bonne foi, nous vous adressons cher Monsieur, nos cordiales salutations.

GHI/Lausanne-Cités



Jean-Marc Velleman  
Directeur général

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 (soir)  
Pétition: contre l'obligation de recevoir le *GHI*

1443

Umberto Tosi  
Sociologue  
Criminologue  
Prix Pestalozzi 1982

A la courtoise attention de  
M. Jean-Marc VELLEMAN  
Directeur général  
GHI / Lausanne-Cités

Genève le 5 mars 2012

Concerne:  
**"Vos pratiques à l'encontre du GHI"**

Monsieur le Directeur général,

En me référant à Votre lettre du 24 février, je tiens à Vous faire part des remarques suivantes:

1) Vous parlez de "260.000 foyers fort contents de recevoir GHI chaque semaine..."  
Vous parlez aussi de "2000 à 3000 personnes déclarant officiellement ne pas souhaiter le recevoir."

En réalité, Cher monsieur, le 90% des foyers que Vous citez ne lisent pas Votre journal, ils ne le déplient même pas, mais ils le jettent immédiatement à la poubelle.

Seulement un nombre infime de personnes âgées, sortant peu, s'amuse à lire les annonces et les articles de Votre journal.

Bien entendu, je suis en mesure de prouver mes affirmations:

A) Ayez l'honnêteté intellectuelle et peut-être la curiosité aussi d'aller voir, le jour du passage de Vos colporteurs, les boîtes à lettres et les poubelles des immeubles de n'importe quel quartier en ville. Vu que Vous détenez les codes de toutes les portes du Canton, cette opération ne devrait pas vous créer des problèmes.

Vous remarqueriez alors que le 90% de GHI se trouvent dans les poubelles. Ce qui est d'ailleurs logique, vu que la plupart des boîtes à lettres portent l'inscription "Pas de PUB / Pas de GHI"

B) Je suis un sociologue, Cher Monsieur. J'entends que j'ai une licence de l'Université de Genève, que j'ai une pratique de ce métier, une expérience d'enseignement, plusieurs publications et ainsi de suite.

Avant de lancer cette "Pétition" j'ai donc fait une petite enquête psychosociologique, en choisissant un échantillon bien représentatif: qui reçoit ce journal, taux de lecteurs, degré de satisfaction ou de mécontentement etc. etc.

Les résultats de cette recherche sont assez "significatifs", dans le sens statistique du terme, et ils infirment fortement Vos affirmations. Ce travail, après sa publication, sera bien entendu à Votre disposition.

C) Des locataires, des connaissances, certains de mes étudiants m'ont demandé de faire "quelque chose", pas contre GHI, comme Vous affirmez, mais contre le fait que ce journal soit obligatoire pour toutes les boîtes à lettres du Canton.

Je n'ai rien de diabolique, Cher Monsieur. Je n'ai pas pris, "Mea sponte", l'initiative de combattre l'obligatorieté de Votre journal. J'y ai été poussé par la "Vox populi", par des

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 (soir)  
Pétition: contre l'obligation de recevoir le *GHI*

locataires mécontents. L'ensemble de ces mécontents contredit fortement, il me semble, vos affirmations.

**2) Vous parlez de mes "actes illégaux": mais je n'ai jamais rien fait d'illégal, Cher Monsieur ! Chaque citoyen a le droit de lancer une Pétition.**

Je n'ai jamais décollé "les autocollants se référant à GHI": le colporteur qui Vous a donné ce renseignement s'est trompé. Réfléchissez quand même ! Je ne détiens pas, comme vos colporteurs, les codes des portes, la mienne exceptée. Quant aux autres "accusations" dont Vous me faites objet, permettez-moi de ne pas les considérer sérieuses. Je les trouve ridicules. J'ai l'impression que, du bas au vertex de la pyramide administrative de GHI, et vice-versa, la communication passe mal. Peut-être Vous pourriez mieux contrôler les informations qu'on Vous donne.

**3) J'ai l'impression que certains de Vos collaborateurs, pour des raisons X ou Y que je n'ai ni le temps ni l'envie d'analyser, ne Vous tiennent pas au courant de certains éléments et certains faits. Certains de ces faits sont assez graves et clairement illégaux.**

Vous ne savez peut-être pas que:

**A) Quelques accrocs ont eu lieu avec des colporteurs de GHI. Il s'agissait en général de personnes assez simples, formées probablement d'une façon paramilitaire à leur tâche, incapables d'un minimum de respect envers les autres. J'ai d'ailleurs protesté auprès de GHI-Genève, sans résultats.**

**B) Certains jours de la semaine du 20 au 26 février j'ai été probablement "filé", c'est-à-dire suivi et surveillé par quelqu'un. Le petit atelier où je bricole a été aussi probablement "visité". Certains éléments concrets m'amènent à ces affirmations.**

Mercredi 29, vers 13H, à la Rue des Peupliers, vivace et vive discussion avec un colporteur de GHI (Nom inconnu), sa fille colporteuse d'un autre journal (Nom inconnu) et un autre personnage (Nom inconnu) qui s'est défini "*Responsable de la distribution*". Le colporteur en titre m'avait déjà, auparavant, repoussé de ses bras, tutoyé et injurié.

Samedi 3 mars, vers 10H, j'ai découvert la personne qui me surveillait. Je lui ai passé un "test" et c'était bien comme je pensais.

A part ça, ces derniers jours, l'espace "fleurs" devant la fenêtre de mon atelier est régulièrement et méthodiquement rempli par un(e) inconnu(e) de vieux numéros de GHI..... Ce qui me paraît plutôt comique ou enfantin que sérieux. Et bien probablement il ne s'agit même pas de certains de Vos employés, mais de certains de leurs amis.

**C) Il est fort possible que certains comportements de vos subordonnés Vous échappent. Certains épisodes vécus avec eux sont clairement décrits dans le CPS. Les meilleurs avocats du Canton ne pourraient pas les minimiser ou les annuler.**

**4) Quant à l'essentiel de la chose, j'avoue ne pas Vous comprendre.**

260.000 copies de Votre journal sont distribuées en ville, dans tous les ménages. Et que des gens ne le veulent pas, qu'ils mettent des étiquettes "Pas de GHI" sur leurs boîtes à lettres, cela ne Vous touche aucunement. Vu le taux d'individus lisant GHI, 26.000 copies suffiraient amplement. Il suffirait de placer des boîtes aux endroits stratégiques, comme d'autres journaux. Ou alors, vous pourriez décider que les gens qui veulent ce journal mettent alors une pastille rouge sur la boîte à lettres.

Mais détruire des hectares de forêt pour que la plupart des gens jettent ensuite cette publication à la poubelle, j'admets que je ne saisis absolument pas. A moins, bien entendu, que Vous n'ayez d'autres raisons qui échappent à mon modeste jugement.

En Vous remerciant de Votre courtoise attention, je Vous prie d'agréer,  
Monsieur le Directeur général, l'assurance de la sincérité de mes sentiments.

LE COURRIER 13-02-2012

GENÈVE

# Pétition lancée contre la distribution du GHI

Libres de ne pas lire: un groupe d'habitants conteste le mode de distribution tous ménages de l'hebdomadaire gratuit *Genève Home Informations* (GHI). Jusqu'au 27 février, les pétitionnaires se mobilisent pour trois raisons. Premièrement, la pétition évoque le non-respect des mentions «pas de GHI» qui figurent sur les boîtes aux lettres de certains habitants. Deuxièmement, ils demandent une transparence sur l'obtention des codes d'accès aux immeubles. Enfin, le groupe se soucie du gaspillage de papier causé par les exemplaires non lus.

Or, ne pas recevoir le GHI est possible, rétorque Paulo Santos, responsable de la distribution du journal. Il indique qu'un seul autocollant agréé est disponible auprès de la rédaction, sur demande téléphonique. Son envoi requiert «une vraie démarche de la part des personnes», explique-t-il. De sorte que les envois d'autocollants lui servent aussi à quantifier les journaux non lus. A ce jour, il compte «seulement 2000 à 3000 ménages qui ne sont pas livrés sur la totalité du tirage» de 264 650 exemplaires. Exprimant la volonté d'être «au plus juste possible face à la de-

mande», il convient cependant de «quelques lecteurs qui ne téléphonent pas et jettent le journal».

**Les consignés** sur le terrain sont strictes selon M. Santos. Parmi les multiples mentions «souvent illisibles» collées sur les boîtes aux lettres, le porreur identifie rapidement la vignette fournie par le GHI. A la vue de l'autocollant officiel, propre et précis, il est tenté de ne pas distribuer le journal, poursuit-il.

Le voile se lève sur le rôle des régions. Les codes d'accès aux immeubles sont communi-

qués par «certaines régions» qui «nous informent des changements de codes», glisse-t-il. Dans d'autres cas, les locataires téléphonent au journal pour «nous donner leur code d'immeuble, s'ils n'ont pas reçu le journal», ajoute-t-il.

«Le journal le plus lu de Genève», trouve ses lecteurs au moment du tous ménages depuis quarante-deux ans. Ce boîtier de diffusion s'explique pour Paulo Santos par un enjeu public depuis des années. Face aux caissettes rapidement vidées, il confirme que la «boîte aux lettres constitue un autre point



Les pétitionnaires ont tapissé jeudi le parking de la rue des exemplaires du GHI, une action contre le nombre d'exemplaires retrouvés non dépliés dans le quartier. SBA

fort». SIZANE BIEZA

**Le président.** Le classement de cette pétition avait été accepté en commission par 11 oui contre 2 non.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). C'est un faux problème! Il suffit de mettre un autocollant sur la boîte aux lettres pour indiquer que l'on refuse de recevoir le *GHI*, et le livreur de *GHI* ne le met pas dans la boîte aux lettres! On peut donc classer l'affaire.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (62 oui, 2 abstentions).

### **9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mars 2013: «Préserveons le pigeon des villes» (P-304 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Pierre Gauthier.**

La pétition P-304, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 mars 2013. La commission s'est réunie pour la traiter les 8 et 29 avril 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

#### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

#### **Séance du 8 avril 2013**

*Audition des pétitionnaires, M<sup>mes</sup> E. Bhysay-Rondez, Rose-Marie Bianchin Girard, MM. Pierre Challandes, Hermann Dousse, M<sup>mes</sup> Suzan Karagöz, et Jacqueline Strössler*

M. Dousse est âgé de 88 ans. Il entend parler des pigeons depuis cinquante ans. Il explique avoir lui-même distribué des graines anticonceptionnelles<sup>2</sup> pen-

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Commission, 4939.

<sup>2</sup> «Ormistérial», laboratoires Biové, F62510 ARQUES, voir aussi: [http://cousin.pascal1.free.fr/methodes\\_doucees.html#graines](http://cousin.pascal1.free.fr/methodes_doucees.html#graines)

dant vingt-cinq ans. Chaque année, au mois de janvier, il comptait les pigeons et constatait une petite diminution de leur nombre. Ces graines mettaient tout le monde d'accord. Mais, la distribution des graines anticonceptionnelles a cessé et les pigeons ont recommencé à nicher. La raison invoquée pour ce changement était qu'il y avait alors 4000 pigeons et que la ville pouvait en supporter 6000. Il se souvient que M. Maudet, alors conseiller administratif, était d'accord de faire à nouveau distribuer des graines anticonceptionnelles. Deux pigeonniers ont été installés en Ville. Celui de la place du Cirque a été enlevé au prétexte qu'il n'était pas utilisé. Or, il n'avait pas de perchoirs à l'intérieur.

Avec le temps, les pigeons sont devenus domestiques et dépendants. Il est interdit de les laisser mourir. Nous demandons donc que les policiers n'interviennent plus lorsqu'on nourrit les pigeons et qu'on ne laisse pas mourir ces oiseaux. C'est inhumain et d'autres moyens existent pour qu'ils ne pondent pas. Enfin, nous souhaitons obtenir des prix abordables à l'achat des graines anticonceptionnelles.

M<sup>me</sup> Bhsay-Rondez a lancé la pétition pour faire installer des pigeonniers, pour arrêter de diffuser abusivement que les pigeons transmettent des maladies, et pour qu'il soit autorisé de nourrir ces oiseaux. Le pigeon ne transmet pas de maladie, cette psychose est répandue pour qu'il soit mal-aimé. Elle a recueilli beaucoup de pigeons malades, elle en a gardé chez elle et elle n'a jamais été malade. Elle se dit outrée d'avoir été dénoncée par des habitants et amendée par la police pour avoir nourri ces oiseaux. Il y a des dealers partout, ils ne sont pas dénoncés. Dans un parc de la Servette, de la lessive est déversée sur les graines pour tuer les pigeons. Enfin, elle juge inadmissible que des aînés doivent se lever aux aurores pour nourrir des pigeons en cachette.

Elle a toujours respecté la loi mais déclare qu'on ne peut l'empêcher de nourrir un animal quel qu'il soit. Elle rappelle l'esprit suisse fait d'amour de la nature et des animaux. La pétition demande aussi l'arrêt du tir et du piégeage des pigeons. Il faut aussi retirer les fils de fermeture des sacs à poubelle jaunes qui ne sont pas utilisés, mais qui blessent les pattes des oiseaux qui les utilisent pour faire leurs nids. Elle se dit prête à distribuer bénévolement des graines (anticonceptionnelles) moyennant une aide financière de la Ville pour leur achat.

#### *Questions des commissaires, réponses des pétitionnaires*

Un commissaire explique que la raison de l'arrêt de la distribution des graines anticonceptionnelles – invoquée par le magistrat alors responsable, M. Tornare – était la pollution des eaux. Il demande des précisions sur les amendes infligées par la police.

## Pétitions: gestion et nourrissage des pigeons des villes

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez déclare qu'elle a été amendée de 180 francs par la police cantonale. La police municipale a ôté un tas de graines déposé sur un terrain privé. Une de ses amies a été amendée aux Pâquis par la police municipale.

Le commissaire demande des précisions sur le tir des pigeons.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez répond que ce n'est pas la police municipale.

Le commissaire demande des précisions sur les pièges.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez explique que ce sont des caisses installées sur les toits. Les pigeons peuvent y entrer mais pas en sortir. Les pigeons capturés sont gazés, leur agonie dure 35 minutes.

Le commissaire demande des précisions sur le pigeonnier enlevé.

M. Dousse explique qu'il ne fonctionnait pas car il n'était pas équipé de perchoirs.

Le commissaire rappelle que plusieurs magistrats se sont succédés sur ce dossier (M. Tornare, P. Maudet, R. Pagani et G. Barazzone) et demande si les pétitionnaires ont contacté ce dernier.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez annonce que les pétitionnaires vont le faire.

Un commissaire rappelle qu'un pigeon porte 40 parasites différents, dont le 50% appartiennent à la famille des Chlamydiaceae<sup>1</sup> et le 19% sont des virus liés à la salmonellose. De plus, une tique présente uniquement chez le pigeon est transmissible à l'homme. Concernant les graines anticonceptionnelles, il explique qu'il en faut 30 g par pigeon et par jour, dix mois par an (temps de fertilité de la femelle). Ce qui coûte environ 18 euros par pigeon et par an.

M. Dousse déclare que pendant vingt-cinq ans ces graines ont fait diminuer le nombre de pigeons. Il ajoute que l'homme est aussi vecteur de parasites et que la peste aviaire avait été propagée par un paon du Jardin botanique.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez propose aux commissaires de consulter le site de l'Association Stéphane Lamart: <http://www.associationstephanelamart.com>. Elle ajoute que, à Paris, les habitants peuvent nourrir les 80 000 pigeons dans les parcs. A Onex et à Carouge, les pigeonniers installés fonctionnent bien. La majorité des pigeons se trouve à Plainpalais, à la place du Cirque et à la Servette. C'est là qu'il faudrait installer des pigeonniers. Elle annonce dépenser 2500 francs par mois pour distribuer 60 kg de graines par jour, à 18 endroits différents.

M. Challandes ajoute que, pour mieux contrôler les populations de pigeons, il faudrait des pigeonniers adaptés et, à proximité de ceux-ci, vendre des sachets de graines aux passants qui veulent nourrir les pigeons.

<sup>1</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Chlamydia>

M<sup>me</sup> Bianchin Girard rappelle que les fientes de pigeon sont un excellent engrais.

M<sup>me</sup> Karagöz indique que, à Lausanne, les pigeonniers sont des tours avec perchoirs. Il n'y a pas besoin de pilule, on laisse les passants nourrir les pigeons. A Genève, elle doit sortir tard pour nourrir les pigeons, elle a même été agressée.

Un commissaire rappelle qu'il faut concilier l'intérêt des uns avec celui du plus grand nombre. Il évoque deux points qui n'ont pas été évoqués: les nuisances sonores des roucoulements et les dégradations sur les bâtiments.

M<sup>me</sup> Bhsay-Rondez explique que les fientes dégradent les bâtiments car les pigeons sont mal nourris. S'ils sont nourris avec des graines, les fientes sont dures et ne posent pas de problèmes. Par ailleurs, la première nuisance est l'être humain. La terre ne nous appartient pas.

Une commissaire demande de préciser la forme optimale des pigeonniers.

M<sup>me</sup> Karagöz explique que les pigeonniers ronds sont mieux. En tous les cas, il faut enlever les œufs et les remplacer par des faux.

Un commissaire demande des précisions sur les effets des graines stérilisantes sur l'avifaune ainsi que sur les effets du fil des sacs poubelles.

M. Dousse explique que les petits oiseaux ne mangent pas les graines de maïs.

M<sup>me</sup> Bhsay-Rondez ajoute qu'il faut nourrir les pigeons au sol, sinon ils envahissent les bâtiments. Elle ajoute que la Voirie n'utilise pas la ficelle bleue pour fermer les sacs, alors les pigeons s'en servent pour faire leur nid. Elle a demandé d'ôter la ficelle ce qui a été fait à la gare de Cornavin.

### *Première discussion*

Un commissaire (Ve) propose l'audition du magistrat Guillaume Barazzone chargé du Service des espaces verts (SEVE) et de la police municipale afin de savoir pourquoi un pigeonnier a été ôté. De plus, il propose aussi, d'auditionner le vétérinaire cantonal.

Un commissaire (UDC) rappelle que, entre 2005 et 2007, une commission du Conseil municipal a discuté des pigeons pendant deux ans. Le responsable de la faune a expliqué que nourrir les pigeons avec des graines anticonceptionnelles attirait en ville les pigeons des campagnes. Le Conseil municipal a décidé l'arrêt du nourrissage. Il conclut qu'il serait utile de savoir pourquoi les pigeonniers installés n'ont pas fonctionné.

Une commissaire (MCG) rappelle la pétition P-290. En une séance, le 19 novembre 2012, les pétitionnaires ont été entendus et le texte a été voté. Elle souhaite néanmoins entendre le vétérinaire cantonal et le magistrat.

Un commissaire (S) a relu le procès-verbal du 19 novembre 2012. La commission a voté le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-290 qui traitait du même sujet. Il souhaite donc voter immédiatement.

Un commissaire (LR) souhaite entendre le centre ornithologique sur l'excès de nourrissage des oiseaux sauvages.

Une commissaire (MCG) souhaite également voter immédiatement.

Un commissaire (EàG) propose de fondre les deux pétitions en une seule motion à renvoyer au Conseil administratif. Si la commission est d'accord, son groupe suivra.

Un commissaire (UDC) pense que l'audition du vétérinaire cantonal n'est pas nécessaire, car les informations sont disponibles partout.

Un commissaire (Ve) pense néanmoins que le magistrat doit expliquer pourquoi des pigeonniers à 8000 francs pièce n'ont pas donné de résultat.

La présidente (Ve) appuie son collègue.

Mise aux voix, l'audition de M. Guillaume Barazzone est acceptée par 10 oui (2 Ve, 1 EàG, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) et 3 abstentions (1 S, 2 UDC).

Un commissaire (DC) demande d'obtenir les références des travaux antérieurs.<sup>1</sup>

### **Séance du 29 avril 2013**

*Audition conjointe de M. Guillaume Barazzone, magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Oertli, directeur du SEVE*

M. Oertli présente brièvement la question.

Après environ trente ans de distribution de graines contraceptives, le budget pour l'achat de ces graines a été suspendu. En 2008, après comptage, il y avait entre 4000 et 4500 pigeons en ville, ce qui est très peu. Entre 2010 et 2011, l'hiver a encore réduit le nombre d'oiseaux. Les corneilles, de plus en plus nombreuses, chassent les pigeons.

---

<sup>1</sup> Page relative aux débats de 2007 sur la question des pigeons: <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/537-164e/>

Deux pigeonniers ont été installés, un à la pointe Nord de la plaine de Plainpalais, et un à la place des Augustins. Le premier a été démonté et le second est vide depuis deux ans. Les pigeons ne s'y installent pas à cause des corneilles. Le SEVE a géré une campagne d'information installant des panneaux vers Plainpalais, pour dissuader les habitants de nourrir les pigeons. Il précise enfin qu'aucun piège n'a jamais été installé contre les pigeons.

Une commissaire demande des précisions sur la concurrence entre corneilles et pigeons.

M. Oertli explique que ce sont des informations qui viennent de l'expérience du terrain.

Un commissaire rappelle les propositions des pétitionnaires et indique qu'une des dames auditionnées distribuerait 60 kg de nourriture par jour. Il demande également s'il y a des comptages effectués.

M. Oertli note que, à Lausanne, des habitants payent pour distribuer de la nourriture. Il n'y a pas de comptages, mais ils observent la densité de population. Actuellement, ni la pose de nouveaux pigeonniers ni des mesures quelconques ne sont envisagées. Le dernier comptage, effectué par M. Juon sur mandat du magistrat M. Tornare, date de 2008. Il ne semble pas y avoir aujourd'hui plus de 4000 pigeons en ville, ce qui est très peu. La raison de la pétition lui semble donc obscure puisque les pigeons ne sont pas combattus.

Un commissaire s'inquiète des contraventions dressées aux habitants qui nourrissent les pigeons.

M. Oertli cite l'interdiction est l'article 15b du règlement cantonal.<sup>1</sup>

Une commissaire remarque que cette pétition officialise le conflit entre pro et anti-pigeons. Elle demande quelles sont les mesures pouvant être prises contre les corneilles.

M. Oertli mentionne les essais concluants faits avec des fauconniers au parc La Grange. Vu qu'il n'y a pas de nécessité, cela n'a pas été mis en pratique. Les corneilles étaient chassées par le SEVE mais, depuis cinq ans (nomination de M. Oertli), elles ne le sont plus.

Un commissaire cite les pétitionnaires qui ont mentionné l'absence de perchoirs dans les pigeonniers pour en expliquer le mauvais fonctionnement.

M. Oertli répond que ce n'est pas la raison, car ils ont été construits par des spécialistes.

---

<sup>1</sup> [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_f3\\_15p04.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_15p04.html)

Un commissaire souhaite prendre en considération l'aspect social de la démarche des pétitionnaires. L'attitude rebelle de nourrir illégalement les pigeons était importante. Il souhaite un peu de tolérance pour éviter des conflits.

M. Oertli répond que c'est la tolérance qui est de mise.

Un commissaire relève également que la perspective sociale et affective de la question posée par la pétition minimise les dégâts au patrimoine bâti et les nuisances.

M. Oertli confirme que les dégâts causés par les pigeons sur les bâtiments sont énormes. Certaines personnes sont allergiques aux déjections, dont une trop grande quantité serait nocive. Mais nous en sommes heureusement à des années-lumière.

Une commissaire – toujours étonnée de la variété des rapports entre humains et animaux – a observé, lors d'un récent voyage en Chine, que des espaces où des filets étaient installés et servaient de lieu où nourrir les oiseaux.

M. Oertli déclare qu'il ne connaît pas cette pratique.

Un commissaire s'enquiert du nombre de contraventions données par année aux habitants qui nourrissent les pigeons.

M. Barrazone déclare qu'il n'y en a aucune ou très peu. Il vérifiera néanmoins.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire (Ve) renonce à la proposition d'auditionner le vétérinaire cantonal.

Un commissaire (LR) regrette de n'avoir pas eu de réponse sur le risque de maladies.

Un commissaire (S) se dit favorable au vote immédiat pour le classement.

Un commissaire (UDC) se réjouit que les pigeons ne soient plus un problème. Il votera aussi le classement.

Un commissaire (DC) est en faveur du classement. Il souhaiterait néanmoins avoir le point de vue du vétérinaire cantonal.

Une commissaire (MCG) s'abstiendra en l'absence d'informations précises sur les maladies.

Un commissaire (LR) est également pour le classement. Il pense cependant qu'une demande d'information écrite auprès du vétérinaire cantonal pourrait compléter la réponse.

Un commissaire (Ve) est aussi pour le classement. Cependant, le comptage date de 2008 et il pense donc que le sujet va revenir. Il souhaite donc que le SEVE ait une réflexion à plus long terme sur les pigeons et sur l'emplacement de pigeonniers afin de contrôler les naissances de pigeons et, parallèlement, de répondre à la dimension sociale soulevée par cette pétition.

Un commissaire (EàG) explique que son groupe est partagé. Il est contre le classement car la dimension sociale l'a interpellé. Les personnes décrites sont en situation difficile, même si leur comportement peut sembler un peu risible. Il pense que le Conseil administratif serait mieux à même de gérer la demande des pétitionnaires.

Un commissaire (S) est également frappé par la manière dont les pétitionnaires se comportent avec les pigeons. Remarquant que si certains dépensent plus de 2000 francs par an pour les nourrir, c'est qu'ils ne sont pas vraiment dans le besoin. Il s'engage à préparer une intervention en séance plénière pour montrer de la compréhension vis-à-vis de la démarche des pétitionnaires.

Un commissaire (S) souligne que la diminution de la population de pigeons est due à une épidémie, et qu'il n'existe pas de recensement actuel. L'affaire semblerait traitée peu sérieusement s'ils la classaient.

Un commissaire (DC) souhaite également montrer qu'il est sensible au problème. Il propose à nouveau l'audition du vétérinaire cantonal.

Un commissaire (UDC) rappelle que, à l'époque des travaux sur les pigeons, les Conseils municipal et administratif étaient majoritairement de gauche et que, par ailleurs, ils ne sont pas là pour montrer qu'ils sont sensibles.

Un autre commissaire (UDC) confirme que ses données sont de source universitaire et donc fiables. Il lui semble urgent de classer car, quand une personne explique que c'est fantastique de vivre avec huit pigeons, il y a des limites à mettre.

Mise aux voix, l'audition du vétérinaire cantonal est refusée par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 DC) et 4 abstentions (2 MCG, 2 LR).

Mise aux voix, une demande d'information écrite au vétérinaire cantonal est refusée par 6 non (2 Ve, 1 S, 1 DC, 2 UDC) contre 5 oui (2 MCG, 2 LR, 1 S) et 2 abstentions (EàG).

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 LR, 2 UDC) contre 3 non (2 EàG, 1 DC) et 2 abstentions (MCG)

P-304

PÉTITION à l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

**PRESERVONS LE PIGEON DES VILLES**

Depuis l'Antiquité, les pigeons des villes, nommés pigeon biset ou des roches, ont toujours harmonieusement cohabité avec les hommes jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans les années folles, des légendes urbaines commencèrent à circuler stigmatisant le pigeon des villes, lequel devint un pestiféré vecteur de maladies infectieuses aussi mystérieuses qu'indétectables. Dès lors, les autorités sanitaires de la plupart des pays européens décidèrent sans autre forme de procès d'éliminer massivement cet oiseau afin de rassurer l'opinion publique. Aujourd'hui encore, aucune étude n'a pu démontrer que ces oiseaux pouvaient transmettre des maladies à l'homme. Pourtant, pour beaucoup de citadins, ce phénomène subjectif existe encore bel et bien. ,,

Or, diverses études ont démontré que l'abattage en masse de ces oiseaux ne servait absolument à rien. Au contraire, ces oiseaux disposant de plus larges espaces et ainsi de nourritures plus abondantes proliféraient dans ces conditions beaucoup plus rapidement. A Genève, nous estimons que la gestion du pigeon des villes n'est pas adéquate. Nous constatons que ces oiseaux ne disposent pas suffisamment de pigeonniers à l'instar d'autres villes européennes. Ces constructions évitent des nidifications sur les bâtiments avec toutes les nuisances que l'on connaît. De plus, les gens ignorent comment la population de ces oiseaux est régulée (abattage, stérilisation par des graines ou par les œufs).

Par cette pétition, nous voulons également interpeller les Autorités que de nombreuses personnes alimentent les pigeons des villes pour différentes raisons, malgré l'interdiction de le faire. Dans les espaces publics, beaucoup le font par amour des animaux et par solitude. Le nombre très faible de ces personnes qui s'adonnent à ces actes ne mettent pas en danger la régulation de ces oiseaux.

En revanche, ce qui n'est pas admissible ce sont les personnes qui donnent de la nourriture aux pigeons depuis leurs fenêtres ou balcons. Ce comportement attire les pigeons à s'établir sur nos édifices et immeubles. D'ailleurs les règlements d'immeubles interdisent ce type de comportement.

Pour tous ces motifs, nous invitons les Autorités municipales à :

- Augmenter le nombre de pigeonniers.
- Améliorer l'information à la population (type de régulation, aucun risque de maladie et de ne pas alimenter les pigeons depuis les immeubles).
- Attribuer des espaces publics afin de nourrir les pigeons en toute légalité.
- Cesser de mettre en place des pièges à pigeons.

En vous remerciant d'avance de l'accueil que vous ferez à notre pétition, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Références : <http://www.associationstephanelamart.com/index.php?page=dossiers&n=1>. Et toutes les études effectuées par Pascal Cousin sur ses sites informatiques.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
--------	-----	---------	-----------

Retourner la pétition à la personne responsable de la pétition, à l'adresse suivante : Mme Bhyssaj-Rondez, av. de Gallatin 21, 1203 Genève.

**9.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2012: «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?» (P-290 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La pétition P-290 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 5 juin 2012.

La commission, sous la présidence de M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier, a étudié cette pétition lors de la séance du 19 novembre 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Tamara Saggini pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

**Rappel de la pétition**

(Voir annexe.)

**Audition du pétitionnaire, M. Roman Juon**

M. Juon distribue un document avec des photos actuelles des pigeoniers (cf. annexe I) qui fonctionnent très bien. Il avait eu un mandat du Conseil administratif, qui dépendait du SEVE. La Ville de Genève a dépensé 30 000 francs ou 40 000 francs pour fabriquer et installer deux pigeoniers. Il explique que la ville n'est pas envahie de pigeons. Un samedi matin, avec l'école de la Roseraie, ils ont compté les volatiles et sont arrivés à 4000 ou 4500 individus. On aurait droit à 5% de notre population en pigeons, donc ce n'est pas catastrophique.

A Plainpalais, il y en a environ entre 80 et 150, à la place des Augustins entre 30 et 50. Vers la place de Neuve, beaucoup de petits commerces se plaignent de devoir changer les toiles de tente qui sont salies par les pigeons, de même que les monuments. Il s'est renseigné auprès de la Société protectrice des animaux (SPA), qui est d'accord sur le principe des pigeoniers, comme presque tout le monde. Il a été auditionné par le vétérinaire cantonal, M. Grégoire Seibert, et l'inspecteur de la faune, M. Gottlieb Dandliker, car le SEVE n'a pas voulu y aller. Ils étaient intéressés de suivre l'état sanitaire des pigeons. Il y a eu une épidémie, que l'on a soupçonnée faire disparaître les pigeons. A Thônex, où il est actuellement, ils sont encore bien présents et beaucoup de personnes vont les nourrir. Il a discuté avec un habitant qui aime beaucoup ces 50 oiseaux mais qui

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Commission, 26.

remarque que cela coûte cher de les nourrir et il se sent obligé de le faire, comme beaucoup d'autres. Il y a eu trois objets sur le sujet: motion M-268 «Régulation scientifique de la population des pigeons», proposition PR-537 «Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons et d'un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève», et motion M-739 «Un, deux, trois... pigeons volent».

Lui-même s'est rendu à Bâle pour observer le système et il a remarqué qu'ils ont beaucoup utilisé les médias. Il a également été en France, à Paris, où il y a des cases dans lesquelles les pigeons sont nichés et nourris. On les enferme pour qu'ils s'habituent au lieu. A Genève, on n'a pas voulu faire ainsi, mais des maisons à pigeons ont été construites avec une association pour les jeunes en réinsertion, avec laquelle il a lui-même travaillé. La Ville a fait trop peu de publicité, à part pour l'inauguration de ces pigeonniers. Il ajoute qu'il y a une loi qui interdit de nourrir les pigeons, mais personne n'agit pour faire respecter cela. Pour chasser ces volatiles, on a fait l'expérience d'utiliser des faucons, mais les pigeons reviennent après trois ou quatre mois. La meilleure méthode est d'enlever les œufs. Pour les abris, seule la dernière motion a été retenue, mettant à disposition 30 000 francs à 40 000 francs. En outre, un montant de 100 000 francs a été alloué pour donner aux pigeons du maïs traité de telle façon qu'ils pondent moins. Les spécialistes ont constaté qu'il y avait un gros risque pour les animaux qui mangeaient les pigeons, donc cela a été abandonné.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire UDC: Qu'en est-il du projet de la Ville, en 2005, de stérilisation des pigeons?

M. Juon: Le projet a tout de suite été écarté et les 100 000 francs budgétés aussi.

Un commissaire UDC demande ce que pense l'auditionné des tonnes de guano qui salissent la ville. La Voirie doit consacrer trois employés pour nettoyer. Il connaît une personne qui a eu 100 francs d'amende pour avoir nourri des pigeons. Il demande s'il est vraiment utile de revenir sur cette problématique et s'il n'y aurait pas d'autres animaux à protéger.

M. Juon pense qu'il faudrait diminuer la quantité de pigeons, mais tant qu'ils auront à manger, ils viendront.

Un commissaire UDC demande quel est l'avantage d'un pigeonnier dans la régularisation de l'affluence.

M. Juon: Les vrais œufs sont remplacés par des faux. La colonie reste donc sur place. Il ignore qui est chargé de cela, suggérant de questionner le SEVE.

Un commissaire EàG demande à combien de pourcentage de postes de travail il estime l'entretien des pigeonniers.

M. Juon dit que, à Carouge par exemple, c'est une personne de la Voirie qui dépose la nourriture. Le nettoyage ne doit pas être fait trop souvent car sinon les pigeons ne viennent plus. Il ne s'agit même pas d'un 10% d'activité, mais environ 2 h par semaine.

Un commissaire EàG demande s'il a fait une étude de la rentabilisation des fientes de pigeons, car au Moyen-Age c'était l'engrais principal.

M. Juon: Non.

Un commissaire LR demande quel est le rôle des pigeons auprès des habitants et si en dehors de la SPA des associations ont un mot à dire sur la question.

M. Juon: Certains nourrissent les pigeons quand il fait froid pour les sauver, pour d'autres c'est un passe-temps, ils leur donnent des noms ou discutent avec eux. Il existe environ 10-15 personnes qui s'en occupent régulièrement. Les pointes en métal mises sur les bordures de monuments ne sont pas cautionnées par la SPA. Cependant, celle-ci ne peut rien faire, elle a beaucoup de travail et n'a pas assez de personnel. Le plus gros problème est celui de l'équilibre de la faune urbaine.

Une commissaire MCG demande si les oiseaux pondent à nouveau quand les œufs n'éclosent pas et quelle était l'épidémie dont il a parlé.

M. Juon: C'était une épidémie pulmonaire causée par le paramyxovirus, non transmissible à l'homme. Dans les deux pigeonniers, il n'y a pas eu de nichées, car les pigeons n'ont pas été nourris. A Carouge, le système fonctionne très bien.

Une commissaire MCG a entendu dire près de chez elle que les personnes nourrissent des corneilles pour ne pas laisser venir les pigeons.

M. Juon: Ils s'entendent très bien et une espèce ne chasse pas l'autre.

Un commissaire UDC remarque qu'il est facile de réguler la concentration de pigeons à Paris, car il y a seulement cette espèce d'oiseau, alors qu'à Genève, il y a les mouettes, les moineaux, les corneilles, les canards, etc. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux d'aborder le problème au travers de la gestion des ordures ménagères ou des accès à la nourriture. Il ajoute que, lorsqu'il a réussi à dégager les pigeons de son balcon, il y a retrouvé une canne avec ses douze petits.

M. Juon: Les mouettes et les corneilles ne nichent pas sur les monuments. Les pigeons sont les oiseaux les plus proches des humains. A Bâle, ils ont réussi à convaincre la population de ne plus nourrir les oiseaux. Il ajoute qu'il a quand même été voir M. Maudet mais cela n'a rien donné. Il trouve dommage d'avoir

dépendé 40 000 francs pour ne pas entretenir le système, soit disant parce que une œuvre d'art devait être installée là.

### **Discussion**

Le groupe de l'Union démocratique du centre suggère de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire socialiste remarque qu'il y a eu un travail fait mais pas suivi. Il ne voit pas le sens de faire d'autres auditions et pense que la pétition mérite d'être renvoyée au Conseil administratif.

Une commissaire libéral-radical dit que son groupe est du même avis.

Un commissaire d'Ensemble à gauche remarque que la solution du pigeonnier n'est pas acceptée par tous les défenseurs des oiseaux. Les pigeonniers n'interviennent presque pas dans la régulation de ces oiseaux. Il propose également le renvoi au Conseil administratif de la pétition, mais aurait aimé savoir pourquoi le pigeonnier de Plainpalais a été détruit.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il y a eu négligence et cela pourrait être souligné dans le renvoi.

### *Vote*

Le renvoi au Conseil administratif avec remarque de négligence de la part du Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif.

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GENEVE :

**POURQUOI LA VILLE DE GENEVE A RATE  
L'EXPERIENCE DE GESTION DES PIGEONS ?**

Le département du Maire a décidé d'amender les amis des pigeons et a fait déposer le pigeonnier inauguré par l'ancien Conseiller administratif au printemps 2011. Les deux pigeonniers devaient permettre de réduire la population des pigeons à Plainpalais et au square des Augustin. Il n'y a eu aucune nichée ? Alors que cette expérience qui vient d'être lancée à Carouge rencontre déjà des succès. Alors que les villes de Bâle, Lucerne, Lausanne en Suisse ont réussi la gestion de leurs pigeons et que Paris et sa banlieue ont installé une centaine de pigeonniers, Genève rate sa gestion expérimentale.

Par cette pétition, je demande au Conseil municipal de reprendre ce dossier et faire en sorte que ce projet soit remis sur les rails.

Roman JUON, 29b chemin du Foron 1226 Thônex ; e-mail : roman.juon@bluewin.ch



**Le président.** Le classement de la pétition P-304 a été accepté en commission par 8 oui contre 3 non et le renvoi de la pétition P-290 au Conseil administratif, avec remarque de négligence de la part du Conseil administratif, a été accepté à l'unanimité. Je donne la parole à M. Pierre Gauthier, rapporteur. (*Exclamations.*)

**M. Pierre Gauthier, rapporteur sur la pétition P-304 (EàG).** Vous n'allez pas me voler dans les plumes pour cela, j'espère, ni faire en sorte que cette discussion donne lieu à une prise de bec! Je pense que tout va très bien aller, je vais vous prendre sous mon aile... Plus sérieusement, l'origine de cette pétition a quelque chose d'assez sympathique. Un certain nombre de personnes, notamment des personnes au chômage ou des personnes âgées, se sont prétendument fait amender parce qu'elles nourrissaient les pigeons dans les parcs, alors qu'on n'a normalement pas le droit de le faire. Tout est parti de là, et c'est vrai qu'il y a quelque chose d'un peu désespérant dans le fait qu'on vienne – excusez-moi l'expression! – chercher des poux dans les plumes de personnes, qui se trouvent dans une situation sociale difficile, pour avoir donné quelques miettes de pain à des pigeons. (*Brouhaha.*)

Cette pétition nous a donné l'occasion de rencontrer un certain nombre de gens et de faire la clarté sur cet objet. Très rapidement, nous avons soutenu l'idée de la renvoyer au Conseil administratif, mais la majorité de la commission n'a pas fait de même, principalement parce que nous avons reçu des assurances de la part du Service des espaces verts, qui s'occupe de cette question, que la gestion des pigeons était harmonieuse. D'après la police municipale et le conseiller administratif en charge, une certaine tolérance sera demandée aux policiers municipaux pour qu'ils évitent d'amender les personnes qui nourrissent les pigeons dans les parcs. C'est magnifique, car à Genève on peut passer des comptes à la transparence des partis politiques et terminer la soirée avec les pigeons! J'espère que nous ne serons pas les dindons de la farce...

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteur sur la pétition P-290 (MCG).** En quelques mots, on a entendu à la commission des pétitions des personnes nous dire qu'elles dépensaient jusqu'à 2000 francs par mois pour nourrir les pigeons, ce qui nous a absolument stupéfaits. Nous avons aussi entendu des personnes nous parler des maladies qui peuvent être transmises par les pigeons, et cela était assez impressionnant. S'agissant de la pétition P-290, qui explique pourquoi on a raté l'expérience de la gestion des pigeons, le problème est différent. Il existe des manières d'éviter que les pigeons ne se multiplient sans qu'on ne leur fasse mal. L'une d'elles est d'avoir des pigeonniers, comme il y en a à la place des Augustins et à d'autres endroits, je ne me souviens plus exactement où. On doit exercer une surveillance sur ces pigeonniers et faire en sorte de retirer les œufs qui ont été

pondus de façon que les pigeons, à force, ne se reproduisent pas. Malheureusement, les œufs ne sont pas enlevés. Par conséquent, ou les pigeons n'y restent pas ou ils se multiplient de façon exagérée, et cela crée des nuisances.

Il est vrai que la plupart des bâtiments genevois étaient extrêmement dégradés par les fientes de pigeons. On a dû payer des entreprises pour poser des petites piques pour que les pigeons ne puissent pas y mettre leurs jolies petites pattes roses et qu'il y ait justement moins de saletés, et donc d'insalubrité, puisque cela va avec. Lorsqu'on les nourrit, les pigeons et les mouettes salissent les façades, les vitres et les voitures, c'est absolument dégoûtant. Nous avons donc recommandé, un, que les gens ne nourrissent pas les pigeons n'importe comment, deux, que le Conseil administratif prenne les mesures nécessaires pour que les pigeonniers soient entretenus de façon adéquate.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra quand même cette pétition. Nous estimons en effet qu'un certain nombre de personnes ont cette occupation qui les aide à sortir de chez elles. C'est aussi une partie de la vie sociale en ville. Mais il est évident que la Ville doit se préoccuper de la régulation de ces animaux et, sachant que nous en avons un certain nombre, de mettre en place des pigeonniers pour qu'ils y nichent. On évitera ainsi qu'ils n'aillent détruire, comme nous le savons, les toitures et les balcons. Nous pensons qu'il n'est pas inutile que le Conseil administratif se penche sur la question et fasse en sorte que ceux qui aiment les animaux, la nature et donner quelques graines à des pigeons puissent en profiter.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Ecoutez, c'est avec regret que je prends la parole ce soir sur les pigeons... (*Rires.*) Lorsque j'étais au Conseil municipal il y a dix ans, nous avons travaillé en commission au moins une année sur les problèmes des pigeons! Ceux qui avaient participé à cette éminente commission y avaient appris qu'ils faisaient beaucoup de dégâts et qu'il ne servait à rien de faire des pigeonniers ni de mettre des leurres, puisque, tant qu'on les nourrit – c'est un peu comme les êtres humains, il y a les migrations – ceux qui n'ont rien à manger viennent à Genève, que voulez-vous! Ce qui fait qu'on a tout autant de problèmes qu'avant! (*Rires.*) Je voulais juste vous dire que nous avons déjà débattu de ce sujet il y a dix ans et que, si nous continuons ainsi, nous y serons encore dans dix ans pour vous dire le contraire de ce que vous dites aujourd'hui!

**M. Pierre Rumo** (EàG). Je serai bref. Le rapport rédigé par M<sup>me</sup> Danièle Magnin, au niveau du vote, est un peu surprenant. On y lit que le «renvoi au Conseil administratif avec remarque de négligence de la part du Conseil adminis-

tratif est accepté à l'unanimité». Je ne crois pas qu'on puisse mettre une remarque de ce genre dans le vote, c'est l'une des premières fois que je le vois. Cette remarque n'a en tout cas pas été votée par la commission des pétitions. (*Remarque de M<sup>me</sup> Magnin.*) Eh bien, je lis votre rapport, Madame Magnin: «Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il y a eu négligence et cela pourrait être souligné dans le renvoi.» Cela n'a pas été voté par la commission des pétitions, en tout cas cela n'y figure pas. Et puis, lorsqu'on écrit que le renvoi au Conseil administratif a été accepté à l'unanimité, on peut quand même préciser que c'est de la part «des membres présents», en indiquant par exemple le nombre de commissaires qui ont accepté ce vote. Et même si c'est à l'unanimité, on peut mettre le nombre de voix des commissaires qui ont accepté cette pétition. (*Brouhaha.*)

Notre groupe acceptera le renvoi de ces deux pétitions au Conseil administratif, même si la pétition P-304 a été refusée, car nous estimons, avec M. Roman Juon, notre ancien collègue, que le Conseil administratif pourrait reprendre ce dossier. Et puisque nous parlons d'animaux, je suis peut-être un des seuls conseillers municipaux qui lise *Vivre à Genève*, mais je signale à la page 22 de l'édition de ce mois un article intitulé «Comment réintroduire des poulaillers en ville et dans les jardins». Je crois que c'est le département des finances et du logement qui s'occupe de ce dossier. Il présente en tout cas un mode d'emploi pratique pour réintroduire des poulaillers en ville et dans les jardins tout en sensibilisant la population aux enjeux de la production industrielle. C'est dans le *Vivre à Genève* de ce mois, que j'ai lu avec attention. Je pense donc qu'il faut renvoyer ces deux pétitions au Conseil administratif. Le débat sur les pigeons n'est pas terminé...

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je suis très choquée par les allégations de mon collègue et confrère M. Pierre Rumo. Je ne sais pas pourquoi il invente des choses pareilles! Je n'ai jamais, depuis que j'ai été élue dans ce Conseil municipal, mis dans un rapport quelque chose qui n'était pas dans les procès-verbaux! Je ne vois pas d'où il sort cela, c'est juste absolument lamentable! (*Rires.*)

*Une voix.* C'est diffamatoire!

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* C'est diffamatoire, ce sont des accusations. J'ignore pourquoi il le fait, car je ne suis pas candidate au Conseil administratif. Je ne vois pas dans quel but m'attaquer systématiquement, comme M. Rumo l'a fait toute la soirée! Voilà, merci, c'est ridicule!

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Cela va être dur de rester sérieux... C'est vrai que nous avons abordé ce soir des sujets difficiles: les comptes, les pigeons. D'aïl-

leurs, ce sont un peu les mêmes acteurs... (*Rires.*) Moi j'entends qu'Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois interviennent à cinq dans ce dossier épineux. (*Rires.*) Nous, nous allons intervenir de façon très brève. J'aimerais juste dire au nom des Verts que nous suivrons les conclusions de la commission des pétitions sur ces deux objets. Mais il y a quand même une question qui reste pendante: a-t-on un problème de pigeons à Genève, oui ou non? Parce que nous n'avons pas franchement eu de réponse en commission sur cette question-là.

On nous a dit que les derniers comptages réalisés en ville de Genève dataient de 2008. (*Remarque.*) Je ne sais pas, ça va très vite les pigeons, mais ils doivent compter très vite... (*Rires.*) Le conseiller administratif en charge du Service des espaces verts nous a dit qu'on allait procéder à un nouveau comptage. Moi, j'attends que le conseiller administratif nous dise si des nouveaux comptages ont été réalisés depuis 2008. Y en a-t-il trop? Pas assez? La solution des pigeonniers était bonne. Malheureusement, c'est la Ville de Genève qui s'en est occupé, cela n'a donc pas marché, ce doit être un hasard... Je pense qu'on aurait dû travailler avec les sociétés colombophiles qui savent peut-être un peu mieux comment gérer cet animal. Enfin, voilà, j'attends ce soir au nom des Verts qu'on ait des informations plus fraîches que celles que nous avons eues en commission des pétitions il y a deux ans.

**Le président.** Merci, Monsieur Wisard. Je vous signale à toutes fins utiles, Mesdames et Messieurs, que j'ai encore seize réponses à vous lire avant de clore la séance.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, pour clore cet épineux dossier sur les pigeons...

**Le président.** Maître Magnin et Maître Rumo, s'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Je suis chargée par mon collègue Barazzone de vous rassurer à propos du pigeonnier de la place des Augustins. Il est maintenu. Pour le reste, nous ferons part à notre collègue de vos interrogations, notamment sur le comptage des pigeons.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-304 sont acceptées par 47 oui contre 10 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-290, avec remarque de négligence de la part du Conseil administratif, sont acceptées sans opposition (59 oui, 2 abstentions).

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2012 de M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève consacre beaucoup d'attention à la création de pistes cyclables;
- que, paradoxalement, rien n'est mis en œuvre pour assurer la sécurité des piétons, alors qu'il s'agit de la seule véritable mobilité douce;
- que trop de cyclistes violent les articles 43, al. 2, LCR, et 41, al. 2, OCR (Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction):
  - que les piétons sont les seuls usagers légitimes des trottoirs;
  - que ces piétons se trouvent en danger du fait du comportement irresponsable de certains cyclistes;
- que la Ville a la possibilité de faire effectuer des contrôles sporadiques par les agents de la police municipale, avec application des sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les amendes d'ordre pour les contrevenants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser nos trottoirs et espaces piétons en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi et l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A titre liminaire, il convient de reconnaître que, nonobstant l'effort accompli par la Ville de Genève dans la réalisation de pistes/bandes cyclables, la circulation n'est pas toujours aisée pour les cyclistes, ce qui oblige parfois ceux-ci à emprunter des voies réservées aux piétons.

Il n'en demeure pas moins que certains cyclistes, heureusement une minorité, adoptent un comportement irrespectueux à l'égard des piétons et des autres usagers de la route. C'est principalement contre ce type de cyclistes que l'action de la police municipale est dirigée.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Développée, 4878.

Toutefois, la lutte contre l'incivilité des cyclistes qui se comportent de manière irrespectueuse sur l'espace public n'est pas aisée.

En effet, depuis quelques années les cycles non motorisés ne sont plus munis d'une plaque d'identification.

Dès lors, en cas d'infraction, la police municipale est obligée d'interpeller le contrevenant ou la contrevenante afin de prendre son identité.

Il arrive parfois que la personne interpellée n'obtempère pas et oblige ainsi les forces de l'ordre à stopper physiquement le vélo.

Cette manière de procéder n'est pas sans risque, tant pour l'agent, que pour le ou la cycliste, raison pour laquelle elle n'est appliquée qu'en cas de violation grave (mise en danger) des normes légales.

Cela étant, les difficultés liées à l'interpellation des contrevenants et des contrevenantes n'empêchent pas la police municipale d'effectuer régulièrement des actions de prévention/répression dans les lieux sensibles de la ville. Ces actions sont programmées durant plusieurs jours, voire semaines.

La prochaine est fixée fin juin. Elle sera effectuée en collaboration avec la gendarmerie.

Depuis le début de l'année, 27 infractions commises par des cyclistes ont fait l'objet d'une sanction (amende d'ordre).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rapidement, la réponse fait état du fait qu'il n'y a plus aujourd'hui de plaque d'immatriculation des vélos et qu'on ne peut donc pas faire grand-chose au niveau des incivilités des cyclistes. Je voudrais juste rappeler au Conseil administratif – il l'aura peut-être oublié – que je défie quiconque d'avoir pu, lorsqu'il y en avait, lire le numéro de plaque tant celui-ci était gravé en tout petit sur près de 5 mm de hauteur! Bravo aux policiers qui pouvaient le faire! Juste comme ça, pour la réponse...

**11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le bois de la Bâtie est un site chargé d’histoire, qu’il a été offert à la Ville en 1869 par les frères Turretini afin qu’il reste un parc public, qu’il est situé aux portes de Genève dans un cadre géographique exceptionnel et qu’il est très apprécié des Genevoises et des Genevois;
- qu’il serait particulièrement bienvenu de mettre en valeur ce site à travers la création d’activités récréatives, par exemple un parc aventure (aussi appelé «accrobranche»), qui permettront à la population locale de redécouvrir cet endroit privilégié;
- que des études ont été faites par l’association Les Amis de la Bâtie (M. Monnard) et ont montré que le bois de la Bâtie est le lieu le plus adéquat pour ce genre d’activités en termes d’accessibilité, d’impact sur la nature et d’infrastructures déjà existantes (à savoir des sentiers idéalement disposés, une place de jeux, un parc animalier, etc.);
- que le canton de Genève ne dispose d’aucune activité similaire, contrairement aux cantons romands et à la France voisine; que, dès lors, de nombreuses familles sont contraintes de rechercher toujours plus loin des activités récréatives alors que la Ville de Genève regorge de ressources qui permettraient de leur offrir ces moments de loisirs;
- qu’il existe une forte demande de la population en matière de sport de proximité et d’activités interurbaines;
- que ce genre de concept s’inscrit tout à fait dans les politiques de prévention menées par la Confédération contre la sédentarisation grandissante de nos sociétés, les maladies et les coûts qu’elle induit;
- qu’il s’agit d’une activité ludique qui permet de sensibiliser toutes les générations aux comportements à adopter dans la nature;
- que ce concept d’accrobranche permettra d’améliorer la cohésion sociale et le lien intergénérationnel: pendant que les jeunes passent d’arbre en arbre, les grands-parents peuvent les suivre d’en bas le long du chemin;
- que ces structures sont légères et qu’elles respectent totalement l’environne-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 5320.

ment, ces installations se mariant totalement à la nature (on ne plante pas de clous) et étant démontables en tout temps;

- qu’il s’agit d’un sport en vogue depuis vingt ans, qui ne demande pas de connaissances complexes une fois la courte formation reçue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un projet d’étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
- de réaliser un parc aventure au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais;
- que l’aventure commence à la Bâtie, en créant ce parc accrobranche pour le bonheur de nos citoyen-ne-s!
- de développer des synergies avec le parc accrobranche du parc des Evaux, une fois le projet réalisé.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que l’appel d’offres relatif au projet d’aménagement du bois de la Bâtie a été publié dans le courant du mois de juin 2014 et que les offres reçues feront l’objet d’une évaluation dès la fin de l’été.

Dans ce cadre, les mandataires devront examiner les conditions d’intégration d’un parcours accrobranche dans le projet global. L’association Les Amis de la Bâtie sera conviée, par le Service des espaces verts (SEVE), gestionnaire du dossier, à l’une des séances de travail avec les mandataires choisis. Elle exposera à cette occasion les tenants et les aboutissants du projet de parcours accrobranche. Quoi qu’il en soit, un tel projet de parcours ferait l’objet d’un appel d’offres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*

**12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Mireille Luiset, MM. Mathias Buschbeck, Morten Gisselbaek et Sylvain Clavel: «Guérilla jardinière en ville: laissons la population verdier les espaces publics» (M-1034)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la volonté de la Ville de Genève d’encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture du jardin par le développement d’opérations de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l’intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020);
- que les espaces publics sont plus vivants, mieux entretenus et respectés par la population lorsque celle-ci est impliquée dans leur aménagement;
- que les actions spontanées de jardinage par les habitants et utilisateurs de nos quartiers:
  - permettent une réappropriation des espaces publics par la population;
  - encouragent la biodiversité en ville;
  - créent du lien social (participation de plusieurs types de population et d’associations);
  - permettent de fleurir notre ville et décorer notre mobilier urbain, sans charges supplémentaires pour la Ville;
- que des projets de «guerilla gardening» (appellation communément donnée) sont lancés à Genève;
- que ces projets promeuvent les espèces locales, et également des variétés potagères anciennes;
- que ce genre de projet est écologiquement et socialement engagé;
- que des expériences similaires à Zurich et Paris ont rencontré un vif succès (distribution gratuite de graines à la population pour Zurich et soutien pour des distributions gratuites de graines de variétés anciennes pour fleurir les quartiers à Paris),

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 5444.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir et d’encourager les actions de «guérilla jardinière» spontanées, notamment en les autorisant sur le domaine public, tant que la sécurité routière n’est pas remise en question, et en facilitant l’application de ces projets par un soutien à l’obtention (gratuite) de graines d’écotype régional de fleurs, légumes, céréales;
- de promouvoir auprès des propriétaires privés des plantations biodiversifiées à proximité des habitations, notamment en remplacement de bandes de gazon;
- de créer un projet pilote de jardin urbain participatif avec la Gérance immobilière municipale, les acteurs de terrain ainsi que les associations de quartier concernées.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève dispose d’un Programme stratégique de développement durable (PSDD) destiné à concrétiser un certain nombre de mesures liées, notamment, aux pratiques participatives ainsi qu’à la biodiversité. Le PSDD est devenu le cadre de référence pour notre administration en matière de politique publique durable.

Le programme actuel prévoit notamment des objectifs destinés à:

- faciliter le vivre ensemble à travers l’intégration de tous et toutes et la prévention des incivilités dans les espaces publics partagés (objectif 9A du PSDD),
- développer des espaces naturels et des habitats de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité (objectif 5 du PSDD).

Dans le cadre de cet objectif 5, les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), en collaboration avec le Musée d’histoire naturelle (MHN), le Service des espaces verts (SEVE) et le Service d’urbanisme (URB), se sont engagés à:

- identifier les espèces et les sites d’intérêt pour la biodiversité;
- faciliter la mise en réseau pour favoriser le déplacement des espèces;
- protéger les espèces indigènes en tenant compte de leur habitat;
- requalifier et valoriser les parcs;
- créer de nouveaux espaces verts de quartier;
- poursuivre la sensibilisation du public dans ce domaine.

En parallèle du PSDD, la Ville de Genève mène des actions connexes:

- Elle soutient diverses actions participatives liées à l’environnement, telles que:
- la Terrasse du Troc;
- l’association La Libellule;
- le collectif Beaulieu, notamment l’Association Les artichauts.

Elle soutient également plusieurs potagers communautaires qui ont vu le jour ces dernières années, permettant de favoriser la biodiversité en milieu urbain, mais aussi d’améliorer la qualité de vie des citoyen-e-s.

Le Service des espaces verts a procédé, à plusieurs reprises, à la distribution de graines au public, afin de l’associer à son action de végétalisation de la ville (programme Urbanature). De son côté, le Service Agenda 21 – Ville durable soutient diverses initiatives participatives d’agriculture urbaine ou de biodiversité urbaine, telles que «Tomates urbaines» (distribution de variétés rares et anciennes aux citoyen-e-s).

Si la Ville de Genève souhaite que ses actions aient un réel impact sur le territoire, les politiques publiques doivent converger vers un objectif commun. Dans cette perspective, le programme stratégique de développement durable est la solution la plus pragmatique. C’est un outil ambitieux de gestion publique, qui permet une orientation sur la durée, davantage de cohérence entre court et long termes, de même qu’entre les différentes politiques sectorielles, une meilleure lisibilité de l’action publique et une allocation plus stratégique des ressources. La modernité et l’efficacité de l’action publique passent par de telles mesures.

Pour plus de cohérence, il serait donc pertinent de regrouper ces actions qui vont dans le même sens et de les intégrer au prochain PSDD renouvelé pour la période 2015-2020.

En conclusion, le Conseil administratif s’associe à la volonté du Conseil municipal d’encourager une appropriation de l’espace public par chacun et chacune.

Il charge le Service Agenda 21 – Ville durable de tenir compte de ces attentes dans la réalisation des objectifs prioritaires du prochain programme stratégique de développement durable pour la période 2015-2020, en concertation avec les services concernés, notamment le Service des espaces verts, le Jardin botanique, le Service social et la Gérance immobilière municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*

**13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 octobre 2012 de M. Eric Bertinat: «Politique d'engagement dans nos musées» (IE-5)<sup>1</sup>.***TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Selon les informations officielles, le personnel de la Maison Tavel est constitué d'une «conservatrice en chef», d'une «adjointe de direction», d'une «médiatrice culturelle» et d'une «architecte d'intérieur». L'accueil et la communication sont en revanche assurés par les employés du Musée d'art et d'histoire, qui chapeaute l'ensemble des musées de la Ville de Genève, y compris la Maison Tavel, et qui dispose lui-même d'un directeur et d'un service de médiation culturelle.

Il semblerait dès lors que la fonction initiale de «conservateur» à la Maison Tavel ait été revalorisée en fonction de «conservateur en chef», soit en une fonction de direction nécessitant d'ailleurs l'appui d'un «adjoint de direction». On ignore, pour le surplus, tout de la nécessité et des raisons de cette revalorisation, ainsi que de son prix, d'autant plus que le poste serait à repourvoir et ce dans la plus grande discrétion, à l'instar d'ailleurs de tous les postes de direction dans nos musées.

A ce sujet, il convient de rappeler que les spécialistes genevois en matière d'histoire de Genève ne manquent de loin pas à Genève, et il serait parfaitement faux et inacceptable de prétendre le contraire.

C'est pour cette raison que le Conseil administratif est prié d'indiquer:

- quels sont les critères de sélection pour le poste de conservateur de la Maison Tavel;
- pourquoi il a jugé nécessaire de revaloriser la fonction de conservateur du Musée Tavel et pour quel coût;
- si les doublons constatés sont réellement nécessaires au vu de la charge de travail existant au niveau de la Maison Tavel;
- quelle procédure est appliquée pour recruter le personnel dirigeant de nos musées.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le dépôt de cette interpellation écrite, la dotation de la Maison Tavel a évolué puisqu'elle se monte actuellement à un poste de conservateur. Le profil du poste a également été revisité au moment du départ de la conservatrice en chef précédente, ce qui n'a pas été sans incidence sur la typologie de la fonction. En

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 2330.

effet, si la fonction des deux personnes qui se sont succédé à la tête de la Maison Tavel était bien celle de conservateur en chef, et comportait donc des responsabilités managériales, notamment de gestion d'équipe, il n'en va plus de même depuis le 1<sup>er</sup> août 2013, date à laquelle un nouveau conservateur est entré en fonction. Ce dernier exerce une fonction de conservateur de collections et ne dispose pas d'une équipe «à demeure» mais recourt aux ressources disponibles au sein du musée.

Les critères de sélection ou pré-requis du poste de conservateur-trice responsable de la Maison Tavel sont aujourd'hui les suivants: être titulaire d'un master universitaire ou d'une formation jugée équivalente, une spécialisation en histoire de l'art constituant un fort atout. Il est par ailleurs exigé de disposer d'excellentes connaissances de l'histoire de l'art en général et de l'histoire et du contexte genevois en particulier. Il s'agit également de pouvoir se prévaloir d'une expérience préalable minimale de cinq années dans une institution culturelle ayant comporté la conduite de projets d'envergure, la gestion de budgets ainsi que des commissariats d'expositions.

Cette interpellation écrite est intervenue dans un contexte bien particulier, à savoir au moment de la refonte du projet scientifique et culturel de la Maison Tavel, ce qui avait indiscutablement eu une incidence sur le profil recherché au moment de la mise au concours publique intervenue en décembre 2009, afin de remplacer le conservateur en chef qui était parti à la retraite. Aucun surcoût n'a été enregistré à cette époque puisque le poste mis au concours fin 2009 était dans la même classe que l'ancien poste.

La Maison Tavel n'a bénéficié, au cours de cette période particulière s'étendant du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 mai 2012, que d'un poste à 50%, en plus de celui de conservateur-trice, pour un effectif total de 1,3 ETP, le taux d'activité de la conservatrice de l'époque étant de 80%. L'affectation d'une employée des MAH à la Maison Tavel était liée, en l'occurrence, aux travaux relatifs à la refonte du projet culturel et scientifique et à la coordination de ceux-ci avec le comité scientifique externe mis sur pied dans ce contexte. L'adjointe de direction, tout comme les autres employé-e-s évoqué-e-s par l'auteur de l'interpellation d'ailleurs, était et demeurait membre du personnel du MAH. Il n'a donc jamais été question de «doublon», aucun poste n'ayant été mis au concours parallèlement ou ultérieurement à la nomination de la conservatrice en chef, et l'adjointe de direction en question a depuis lors rejoint le giron de la maison mère.

S'agissant du recrutement des dirigeant-e-s de nos musées, il s'inscrit dans le cadre des exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application qui veulent que les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) soient nommé-e-s à l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences. En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement des cadres supérieur-e-s, il se déroule sys-

tématiquement en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis; des *assessments* sont par ailleurs pratiqués dans la majeure partie des cas. Cette procédure a été observée une fois encore lors de la nouvelle mise au concours publique du poste de conservateur responsable de la Maison Tavel.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

**14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 juin 2013 de MM. Eric Bertinat et Grégoire Carasso: «Le revêtement bitumineux phonoabsorbant est-il réellement économique?» (IE-7)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

La Ville de Genève doit assainir l'état de ses routes mais la Confédération lui a également imposé d'assainir, d'ici au 31 mars 2018, le bruit routier afin de respecter les valeurs limite prescrites par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier (OPB).

Aussi, ce sont 65 km de voiries, soit 200 tronçons de rues en Ville de Genève, qui sont concernés.

Le 21 mars 2012, le Conseil municipal a ainsi voté la proposition PR-909 du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit net de 6 656 400 francs destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération», mise en place qui constitue une partie des mesures proposées dans le cadre d'études dénommées «projets d'assainissement du bruit routier» votées en 2004.

Le Conseil administratif a motivé ce choix de revêtement en expliquant qu'il s'agissait là de la seule mesure d'assainissement techniquement et légalement possible pour faire diminuer significativement les nuisances sonores produites par la circulation routière et que cette mesure permettait de réduire considérablement les frais globaux de l'assainissement du réseau routier de la Ville de Genève.

Toutefois, même si la durée de vie de ce revêtement phonoabsorbant est similaire à celle des revêtements classiques, il semblerait qu'il perdrait de son efficacité acoustique au fil des ans.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 899.

Le Conseil administratif peut-il indiquer:

- le coût du revêtement phonoabsorbant en comparaison au coût d'un revêtement bitumineux classique;
- le coût total de l'assainissement du bruit routier par la pose de revêtement phonoabsorbant sur tous les tronçons de la Ville concernés, en comparaison à la pose d'un revêtement classique;
- en combien d'années le revêtement phonoabsorbant perd ses qualités acoustiques;
- ce qui est prévu pour réduire le bruit routier lorsque le revêtement phonoabsorbant aura perdu ses qualités acoustiques (remplacement, autres mesures, et pour quel coût).

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Au préalable, il faut noter que, lorsqu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose, l'OPB impose aux détenteurs des routes d'assainir ces dernières en mettant prioritairement en œuvre les mesures qui empêchent ou réduisent la formation de bruit plutôt que celles qui empêchent ou réduisent uniquement sa propagation (art. 13 OPB). Les mesures à la source comme la pose de revêtement phonoabsorbant doivent donc être privilégiées.

Dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'assainissement du bruit routier, ces mesures doivent être mises en place, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable. Cette évaluation s'opère au moyen d'un examen de la proportionnalité et du rapport coût-efficacité (pesée générale des intérêts).

Le recours à un revêtement phonoabsorbant est systématiquement évalué et doit alors obligatoirement être mis en œuvre si les résultats sont positifs, ce qui est majoritairement le cas en milieu urbain à forte densité d'habitants et d'emplois. Concrètement, cela signifie que le surcoût d'un revêtement phonoabsorbant par rapport à un revêtement classique est alors largement compensé par la diminution des nuisances sonores, et donc la plus-value engendrée, pour un grand nombre de personnes bénéficiaires.

#### *Coût du revêtement phonoabsorbant en comparaison au coût d'un revêtement bitumineux classique*

Les prix unitaires moyens du marché actuel sont de 223 francs par tonne pour le revêtement phonoabsorbant et de 188 francs par tonne pour le revêtement bitumineux classique, soit respectivement 16 et 13,50 francs par m<sup>2</sup>.

La plus-value pour le revêtement phonoabsorbant comparativement à un revêtement classique était d'environ 5 francs par m<sup>2</sup> en 2010, alors qu'elle n'est plus que de 2,50 francs par m<sup>2</sup> en 2013. Cette diminution d'écart de prix s'explique, en partie, par les quantités toujours plus importantes de revêtement phonoabsorbant produites par les fournisseurs et mises en place en ville et sur l'ensemble du canton. Les coûts de fabrication de ce type de revêtement vont donc en diminuant.

*Coût total de l'assainissement du bruit routier par la pose de revêtement phonoabsorbant sur tous les tronçons de la ville concernés, en comparaison à la pose d'un revêtement classique*

Lors de la réfection d'une chaussée, la fourniture des enrobés bitumineux de la couche de roulement n'entre que pour une faible part dans le coût total des travaux de génie civil. Le coût unitaire moyen du marché actuel est composé de frais fixes tels que l'installation de chantier, le fraisage et l'évacuation en décharge des revêtements existants, la mise à niveau des sacs de route et regards de collecteurs, etc. Ce coût s'élève en 2013 en moyenne à 108 francs par m<sup>2</sup> pour une réfection de chaussée en revêtement phonoabsorbant.

Les 65 kilomètres de chaussées concernées par l'assainissement du bruit routier représentent environ 930 000 m<sup>2</sup>. Selon les coûts moyens indiqués précédemment, le coût total de la réfection de la couche d'usure, incluant la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant, peut être estimé à 100 millions de francs environ. La différence entre la réfection avec un revêtement classique se monte à 2 325 000 francs, soit environ 2%.

Il est à noter qu'à fin 2013, depuis le début de mise en œuvre des mesures d'assainissement, un peu plus de 200 000 m<sup>2</sup> de chaussées concernées par OPB ont été assainies par des revêtements bitumineux phonoabsorbants.

*En combien d'années le revêtement phonoabsorbant perd ses qualités acoustiques*

A la pose, le gain acoustique d'un revêtement phonoabsorbant de dernière génération LNA (Low Noise Asphalt) atteint 8 à 9 dB (A) pour une vitesse de 50 km/h. Ce type de revêtement, comme les autres revêtements macro-rugueux utilisés par ailleurs en ville, perd une partie de ses qualités phonoabsorbantes avec le temps.

A Genève, le Service de l'air, du bruit et des rayons non ionisants (SABRA) s'occupe du monitoring de l'efficacité des revêtements LNA. Les premiers tronçons de routes ayant bénéficié de ce type de revêtements datent de 2008 pour le réseau routier cantonal et 2010 pour le réseau routier communal. Les résultats

actuels indiquent que, près de six ans après la pose, les revêtements enquêtés permettent toujours un gain de 6 dB(A).

L'état actuel des connaissances détermine une durée de vie «acoustique» de 12 à 15 ans au terme de laquelle l'efficacité acoustique est incertaine. Le recul technique n'est toutefois pas suffisant pour le garantir aujourd'hui. Il est donc possible que la durée de vie soit un peu plus longue. Quinze ans après la pose, le gain acoustique théorique se monte encore à 3 dB(A) pour 50 km/h selon les valeurs indiquées par le Groupement romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB), ce qui est considérable, puisque cela correspond au même effet produit par la diminution de 50% du trafic. En comparaison, la durée de vie structurale d'un revêtement bitumineux classique se situe aux alentours de trente ans.

*Ce qui est prévu pour réduire le bruit routier lorsque le revêtement phonoabsorbant aura perdu ses qualités acoustiques (remplacement, autres mesures, et pour quel coût)*

La plupart du temps, la mise en place de revêtements phonoabsorbants ne suffit pas à elle seule à répondre aux buts de l'assainissement. La combinaison avec d'autres mesures, comme la modération du trafic, est nécessaire pour viser un assainissement maximal, conformément à l'OPB. Les autres mesures doivent donc être prises en complément et non en remplacement.

Si les valeurs d'immission mesurées aux façades atteignent à nouveau des niveaux supérieurs à ceux déterminés dans les études d'assainissement, il conviendra alors de mettre en place des mesures complémentaires en agissant plus fortement sur d'autres paramètres comme la réduction de la part de véhicules bruyants, une modération du trafic plus importante, etc.

Enfin, lorsque les revêtements phonoabsorbants auront perdu leurs qualités acoustiques, un remplacement sera à prévoir. La démarche rentrera, dès lors, dans une logique plus classique d'entretien, où les facteurs déterminant le renouvellement seront ceux actuels (états – âge – opportunité d'intervention) complétés par l'efficacité acoustique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques;
- à attribuer, si possible chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local;
- à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté cet objet lors de sa séance plénière du 20 avril 2011, tel qu'amendé par la commission.

Le Conseil administratif rejoint les préoccupations des motionnaires face au numérique qui s'est imposé et qui a transformé profondément les pratiques quotidiennes partout dans le monde et dans une large majorité des domaines de l'activité humaine (science, finance, commerce, ingénierie, communication, éducation, etc.).

Grâce aux téléchargements facilités par les transmissions à haut débit et à des supports facilement accessibles (réseaux sociaux, iTunes, streaming, Google, téléphonie mobile, tablettes, clouding, TV, radio, etc.), l'aire de jeu est devenue quasi illimitée pour qui en maîtrise les outils.

Ces bouleversements technologiques ont induit des pratiques de masse, lesquelles ont instauré de nouvelles normes culturelles qui remettent en cause les conventions et les traditions établies.

Les gouvernements, l'industrie de l'édition (musicale, mais aussi cinématographique) et les défenseurs du droit d'auteur (OMPI, sociétés de perception) sont dépassés et tentent d'endiguer les atteintes à la propriété intellectuelle et commerciale que constitue le téléchargement gratuit illégal.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Rapport, 6682.

D'un autre côté, une nouvelle forme de citoyenneté est née, qui a porté des révolutions modernes comme le Printemps arabe ou qui permet de populariser internationalement et en temps réel les actions des Femen ou des Pussy Riot. Entre hyper démocratie et manipulation de masse, cette diffusion de l'information, qui passe par-dessus la censure, mais par-dessous la vérification des données, n'est d'ailleurs pas sans dangers.

On évoquera aussi la fracture numérique générationnelle qui fait que les plus jeunes d'entre nous, ces «natifs numériques», bénéficient d'un statut d'experts, et que les plus de 40 ans, ceux que l'on nomme les «migrants numériques», poursuivent une quête perpétuelle d'adaptation à un environnement de plus en plus complexe.

Le département de la culture et du sport est régulièrement interpellé face à ces nouveaux paradigmes en changement continu, car les applications artistiques sont multiples. On parle aujourd'hui de réalité virtuelle, de réalité augmentée, d'art génératif, d'art interactif, de net-art, de photographie numérique, d'art robotique, de webdocumentaire, de théâtre immersif, etc. L'art et la culture sont donc directement concernés et Genève a aussi le privilège d'abriter quelques expériences dans ce domaine.

Le Festival tous écrans (FTE), unique en son genre en Europe, a choisi de dépasser la question des supports et offre depuis 1995 un panorama de films de cinéma, séries télévisées, fictions ou documentaires interactifs du moment. Il fut l'un des premiers à montrer les œuvres télévisuelles de cinéastes de renom, à faire découvrir au public des séries télévisées et à accueillir une compétition d'œuvres transmédiés. Le FTE est au bénéfice d'une convention de subventionnement tripartite avec la Ville et le Canton (respectivement 335 000 francs et 180 000 francs annuels).

Le Festival Electron s'est imposé en moins de dix ans comme une référence européenne des musiques électroniques et a su tisser des liens forts avec les arts visuels et la danse contemporaine, tout en se positionnant comme un espace de débats et d'échanges (politique de la nuit, musicologie, etc.). Ce festival est au bénéfice d'une convention de subventionnement avec la Ville (300 000 francs annuels).

Le Mapping Festival, issu à l'origine des pratiques du vjing, est désormais dédié à l'art audiovisuel et aux cultures numériques sous les formes les plus diverses (performances audiovisuelles, installations, soirées clubbing, spectacle vivant, mapping architectural, workshops, conférences). Unique espace de diffusion de cette ampleur en Suisse, le festival est maintenant reconnu dans le monde entier. Le Festival Mapping a reçu 150 000 francs de subventions ponctuelles en 2014.

Dans le domaine privé, Genève peut aussi se targuer d'être le siège de LIFT Events qui explore depuis 2006 les implications commerciales et sociales de

l'innovation technologique à travers l'organisation d'une série d'événements internationaux. Il se pose comme «partenaire clé pour les entreprises, les organisations et les particuliers qui souhaitent identifier les défis et les opportunités critiques qui découleront de l'innovation technologique».

En ce qui concerne les artistes, on peut citer une expérience parmi les plus innovantes, à la croisée des arts et de la recherche scientifique. Il s'agit du dispositif Walk the edit élaboré par le cinéaste Ulrich Fischer avec une équipe d'une quinzaine de personnes (artistes, techniciens et chercheurs). Constitué principalement d'une application iPhone et d'un site web, il permet à n'importe quel créateur ou producteur de contenus de charger, d'indexer et de valoriser les contenus pour un usage interactif et original en situation de mobilité. (Soutiens ponctuels de la Ville de Genève de 25 000 francs en 2009 et 25 000 francs en 2010.)

Autre démarche artistique, aux échos internationaux cette fois, celle de Franz Treichler, cofondateur et leader du groupe genevois The Young Gods, lequel a littéralement révolutionné la manière de créer de la musique il y a trente ans en modélisant et en démocratisant le procédé du sampling (échantillonnage). Les Young Gods, et Franz Treichler en particulier, sont régulièrement cités comme source d'inspiration, voire comme modèles, par les représentants les plus illustres de la musique électronique et industrielle. Franz Treichler a reçu la Bourse d'aide à la création 2011-2012 pour un montant de 20 000 francs; il est actuellement au bénéfice de la Bourse pour les Musiques actuelles 2013-2014 (20 000 francs de la Ville et 20 000 francs du Canton).

En réponse directe à la motion M-882, le département de la culture et du sport aurait souhaité la création d'une bourse dans le domaine des arts électroniques dans le Projet de budget 2013. Mais, au vu du contexte budgétaire, ce projet n'a malheureusement pas pu être concrétisé.

L'idée avait aussi été émise de lier les arts numériques au Fonds général pluridisciplinaire et ce, pour deux raisons. La première reposait sur le constat que ce fonds est celui qui répondait le plus directement aux nouvelles formes de création contemporaine. La deuxième, d'ordre pratique et économique, qui privilégiait le traitement des dossiers par ce fonds, déjà doté d'une commission compétente, aurait évité de nouvelles charges administratives et financières. C'est dans cet esprit, toujours en réponse à la motion M-882, que le département de la culture et du sport envisageait d'augmenter le Fonds général pluridisciplinaire dans les projets de budget 2013 et 2014; augmentations qui n'ont pas pu se concrétiser pour les raisons évoquées ci-dessus.

Ainsi, le Conseil administratif adhère entièrement aux considérants et propositions de cette motion et soumettra au Conseil municipal, dès que les perspectives budgétaires le permettront, une demande d'augmentation du Fonds général

pluridisciplinaire d'un montant de 100 000 francs ainsi que les éventuelles autres pistes d'action de mise en œuvre de cette motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Sami Kanaan*

**16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'accueil extrêmement favorable réservé depuis deux ans par le public du Paléo Festival aux gobelets lavables et consignés;
- la réduction drastique des déchets abandonnés sur la voirie grâce au concept des gobelets lavables et consignés;
- la demande du public de disposer de gobelets lavables et consignés dans les manifestations genevoises;
- qu'une laverie pour gobelets lavables et consignés sera bientôt ouverte à Genève permettant un lavage écologique par du personnel en réinsertion professionnelle, grâce aux soutiens conjoints de la Ville de Genève et de la Loterie romande;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
- que les solutions actuelles de gestion des déchets dans les manifestations ouvertes au public n'atteignent pas le niveau de qualité permettant un tri effectif et réel des déchets;
- que l'écobilan des gobelets lavables et consignés est excellent, selon une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne;
- que les collectivités publiques nous environnant (Neuchâtel, Suisse alémanique, France voisine) ont déjà imposé une solution de gobelets lavables et consignés dans leurs manifestations publiques,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 2154.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’inciter à l’utilisation des gobelets renouvelables pour l’obtention de l’autorisation d’utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d’autres éléments que les gobelets.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a pris acte des considérants et adhère aux constats établis.

Les deux aspects de la motion peuvent être discutés au vu des considérations exposées dans ce rapport. Bien que la majorité des cas présentent principalement la problématique des gobelets, les conclusions sont dans l’ensemble aussi applicables à la vaisselle réutilisable.

En préambule, on notera que, d’un point de vue scientifique, le bilan environnemental global de l’utilisation de gobelets réutilisables lavables est au minimum deux fois meilleur que toutes les autres alternatives, énergie grise comprise<sup>1</sup>.

C’est suite à ce constat que La ville est à vous a décidé, en 2010, d’introduire ce concept dans les manifestations qu’elle coordonne. En 2013, environ 2000 gobelets réutilisables consignés ont été distribués par jour de manifestation (40 000 sur l’année). Les bénéfices écologiques ont été confirmés par une diminution de 41,2% de la quantité moyenne de vaisselle jetable, dont une réduction de 100% des gobelets restés au sol. Il en résulte une image positive pour la Ville de Genève avec une fête propre, belle et écologiquement responsable. En outre, cette pratique permet de s’écarter de la mentalité du «tout jetable» et contribue donc à la sensibilisation du grand public au développement durable, pour lequel nous nous sommes engagés à travers notre Programme stratégique de développement durable.

L’utilisation des gobelets réutilisables consignés s’est largement répandue lors des manifestations publiques et est aujourd’hui entrée dans les mœurs. La Fête de la musique a adhéré au projet de gobelets réutilisables consignés depuis 2012 (180 000 gobelets pour l’édition 2013), ainsi que les Fêtes de Genève. D’autres manifestations importantes telles le Paléo Festival de Nyon ou le Festival de la Cité à Lausanne ont aussi expérimenté avec succès et reconduit ce concept.

---

<sup>1</sup> L’énergie utilisée pour la fabrication, le transport et l’élimination des gobelets, la pollution de l’eau et de l’air, le littering sur le sol lors de la manifestation, le transport et l’élimination des déchets après la manifestation.... Voir l’étude de l’EPFL, Analyse de cycle de vie – Gobelets jetables, réutilisables, recyclables (Grandchamp et Giger, 2009), parmi d’autres.

## Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

L'expérience acquise lors de ces manifestations a permis de mieux cerner certaines contraintes liées à l'utilisation de ces gobelets et de trouver des réponses appropriées, faciles à mettre en œuvre, pour en faire la solution la plus intéressante pour la majorité des manifestations.

Une bonne organisation en amont résout aisément la majorité des contraintes logistiques (stockage, caisse de consignes, etc.). Toutefois, il est nécessaire que les organisateurs ou organisatrices y soient sensibilisé-e-s et qu'ils ou elles puissent former les responsables des stands boissons et informer le public. Quant au prix des gobelets réutilisables consignés, c'est faux de penser qu'il est forcément plus cher que celui des gobelets jetables, vu le nombre de réutilisations possibles. De plus, le coût réel d'un gobelet réutilisable consigné varie en fonction du nombre de gobelets gardés en souvenir ou perdus, la consigne étant plus chère que son prix effectif. 10% de gobelets non ramenés (cas le plus fréquent) réduit d'un tiers à trois quarts le budget dédié, selon les tarifs proposés par les deux entreprises situées à Genève (l'Orangerie et Re-CUP).

Les Villes de Berne (dès 2005) et Fribourg (dès 2013) ont déjà rendu obligatoire l'usage des gobelets réutilisables consignés pour les manifestations se déroulant sur le domaine public. Cette obligation fait suite à des mesures incitatives qui n'ont pas eu l'effet désiré. L'utilisation des gobelets réutilisables consignés n'a rencontré aucune résistance et, dans les rares cas où elle est problématique, une dérogation peut être demandée.

Il est vrai qu'il existe quelques types de manifestations pour lesquels l'utilisation des gobelets réutilisables consignés n'est pas pertinente. Il est en effet possible que la logistique de livraison et de stockage soit disproportionnée pour des manifestations de petite taille (par exemple la Fête des voisins) ou lors d'événements sportifs (par exemple le ravitaillement marathon). Cependant, l'utilisation des gobelets réutilisables consignés est la solution la plus écologique pour la majorité des manifestations, et ni leur prix ni les aspects logistiques liés à leur utilisation ne sont réellement contraignants.

Concrètement, nous proposons:

que la Ville se donne le droit de rendre obligatoire l'utilisation des gobelets réutilisables consignés pour un certain type de manifestations ou de buvettes de saison situées sur le domaine public. L'administration précisera le profil de ces manifestations ou buvettes de saison;

- que les manifestations ou buvettes de saisons exemptées de cette obligation devront cependant proposer un concept de prévention, de réduction ou de tri des déchets. De plus, elles auront l'obligation d'utiliser de la vaisselle compostable;

- d’inciter toutes les manifestations ou buvettes de saison à utiliser des gobelets réutilisables consignés en prévoyant un rabais des gratuités des taxes d’occupation de domaine public;
- de fournir aux organisatrices et organisateurs de manifestations une liste des entreprises proposant des gobelets réutilisables consignés.

L’administration précisera le plan d’application pour la mise en œuvre de ces nouvelles directives sur l’utilisation du domaine public.

Pour ce qui est de la seconde demande de la motion, nous décidons de ne pas agir, mais d’observer l’impact de la première demande sur ce domaine d’activités. En effet, actuellement l’offre n’est pas aussi développée que celle des gobelets en ville de Genève. Cependant, nous sommes prêt-e-s à favoriser l’émergence d’un concept pour que l’ensemble de la vaisselle soit réutilisable lors des manifestations, en encourageant les organisateurs et/ou organisatrices à aller dans ce sens. Une des possibilités pourrait être un rabais additionnel des gratuités des taxes d’occupation de domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Christian Zaugg, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Jacques Pagan et Michel Amaudruz: «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?» (M-1037)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- un dépassement de crédit significatif sans justification se rapportant à la création du bowl de Plainpalais;
- le manque de transparence sur le montant du dépassement de crédit et sur l’identité du ou des généreux sponsors qui couvrent le dépassement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l’informer de l’état réel du dépassement de crédit de la proposition PR-753.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Développée, 4844.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans sa séance du 23 mai 2011, le Conseil municipal acceptait, en amendant, l'arrêté I de la proposition de crédit PR-753, destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, pour un montant de 14 136 120 francs TTC (frais d'étude compris).

Le programme des travaux prévoyait la réalisation d'un skate park semi-enterré (bowl), d'une surface de 2500 m<sup>2</sup>, dont le coût avait été estimé à 1 200 000 francs HT sur la base de plusieurs réalisations analogues.

Au final, le coût de l'objet skate-park réalisé est de 1 891 530 francs HT. La différence de coût s'explique par une surface plus importante (3069 m<sup>2</sup>), ainsi que par la qualité de sa réalisation.

Le surcoût a pu être compensé en grande partie par des économies réalisées sur d'autres postes, ainsi que par un don de 300 000 francs reçu de la Fondation SESAM pour la réalisation de cet objet, dans le cadre de la promotion du sport pour les jeunes.

Les travaux étant aujourd'hui terminés, le crédit peut être bouclé selon le décompte ci-joint:

	Fr. TTC
Total brut des dépenses pour l'arrêté I:	14 512 424
A déduire: Recettes (don Fondation SESAM):	-300 000
Montant net des dépenses:	14 212 424
Crédit voté PR-753 arrêté I:	14 136 120
Dépassement arrêté I:	76 304

Soit un dépassement de 0,54% par rapport au crédit voté.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**18. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 septembre 2013, sur la pétition du 19 février 2013: «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch» (P-302)<sup>1</sup>.***TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-302 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le parc Hentsch, actuellement en cours de chantier, prendra place sur l'ancien stade des Charmilles, propriété de M. Bénédic Hentsch, président de la Fondation Hippomène. Ce dernier a proposé de réaliser un parc qu'il cédera ensuite à la Ville de Genève. La Ville a suivi son développement et maintenant sa mise en œuvre. A aucun moment il n'a été question de réaliser dans ce parc une infrastructure pour la pratique des sports de glisse et la pétition a été déposée à un moment où l'avancement du projet ne permettait plus de suggérer ce nouveau programme aux investisseurs privés.

Pour autant, le Conseil administratif est conscient du développement de la pratique des sports de glisse en milieu urbain et du besoin croissant d'infrastructures de quartier destinées aux jeunes ne pouvant pas se déplacer seuls jusqu'à Plainpalais. Aussi, pour répondre à la pétition, cette question sera intégrée aux réflexions récemment entamées par le Service des espaces verts (SEVE) au sujet de la gestion et du devenir du parc des Franchises voisin. Il est toutefois à relever que ce parc appartient à l'Etat de Genève et que la réalisation éventuelle d'un tel équipement dépendra des options de financement et de gestion retenues à l'issue de ces discussions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 1410.

**19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Quai du Mont-Blanc)» (QE-410)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le quai Wilson a fait l'objet de travaux de réfection visant essentiellement à la pose de revêtement phonoabsorbant, il y a un an environ.

Compte tenu de l'exécution de ce chantier rendu indispensable par un revêtement défaillant (présentant un réel risque pour les usagers), nous nous étonnons que la pose de ce revêtement ait été interrompue au niveau du quai du Mont-Blanc (face à l'Hôtel Kempinski). A ce titre, nous enjoignons au magistrat en charge des travaux de planifier la pose de revêtement – pour laquelle il dispose du budget nécessaire – et souhaitons connaître précisément les délais dans lesquels ces travaux seront exécutés.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Au préalable, il faut noter que la Direction générale des transports (DGT) est l'autorité cantonale organisatrice des déplacements, de la circulation et des stationnements. La DGT assure, de fait, l'organisation, la régulation et le contrôle des infrastructures permettant la mobilité des personnes.

Ainsi, la Ville de Genève doit, avant toute intervention sur l'espace public, obtenir l'accord de la DGT et les conditions spécifiques de gestion de la circulation que cette dernière définit. Aujourd'hui, le Service du génie civil, principal acteur sur l'espace public pour le compte de la Ville, met en œuvre d'importants moyens pour parvenir à coordonner tous les partenaires et obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Les travaux de réfection du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson, réalisés au cours de l'été 2013, se sont déroulés de l'extrémité de l'avenue de France, au nord, à la rue de la Cloche, au sud.

Initialement, les services de la Ville souhaitaient que l'intervention s'étende jusqu'à la rue des Alpes, considérant que les Services industriels de Genève devaient encore réaliser des travaux de réseaux entre la rue des Alpes et le pont du Mont-Blanc.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5480.

Les quais du Mont-Blanc et Wilson présentent la particularité d'être à la fois sur un axe de transit important, mais aussi situés en bordure du lac, qui est un lieu très sollicité en été pour toutes les activités touristiques se déroulant autour de la rade, notamment lors des Fêtes de Genève.

La Direction générale des transports a imposé à la Ville de commencer les travaux immédiatement après les Fêtes de Genève, à partir du 18 août 2013, et de les achever pour le Jeûne genevois, soit le 5 septembre 2013.

Malgré une volonté forte de la Ville de Genève de réaliser les travaux sur l'intégralité du périmètre, mais considérant l'ensemble des contraintes et les demandes de la DGT, les interventions se sont limitées à la rue de la Cloche.

L'état de «fatigue» actuel du revêtement sur le quai du Mont-Blanc et la confirmation du report des travaux sur le quai Gustave-Ador ont permis au Service du génie civil de programmer la fin des travaux de réfection du revêtement sur la rive droite cette année.

Ainsi, la DGT a accepté qu'une intervention soit planifiée toujours après les fêtes de Genève et avant la reprise d'activité et du trafic courant, soit début septembre.

Dès le 18 août, les revêtements seront renouvelés avec la pose d'un phonoabsorbant, d'une part, sur l'avenue de France, entre le quai Wilson et la rue de Lausanne et, d'autre part, sur le quai du Mont-Blanc, entre la rue de la Cloche et le pont du Mont-Blanc. Il est à préciser que le tronçon Alpes – Mont-Blanc sera exécuté courant novembre 2014 à la suite de l'intervention des SIG sur leurs réseaux et sous réserve des conditions météorologiques.

En conclusion, tous les quais de la rive droite seront assainis en 2014. Le Service du génie civil travaille déjà sur la programmation d'interventions sur d'autres axes majeurs (quai Gustave-Ador, avenue Pictet-de-Rochemont, quai du Général-Guisan, rue de Chantepoulet) pour 2015, 2016 et 2017. L'expérience des travaux réalisés en 2013 a en effet démontré l'importance et la difficulté de mobiliser tous les partenaires puis de coordonner tous les travaux, ce qui nécessite une anticipation toujours plus grande.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Vincent Subilia, Sophie Courvoisier, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard du Pont-d'Arve, risques avérés et délais injustifiés)» (QE-411)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le boulevard du Pont-d'Arve fait l'objet de travaux de réfection lourds, lesquels se traduisent par un rétrécissement à deux voies de circulation de cet axe prioritaire.

Outre l'entrave à la mobilité ainsi engendrée, la durée dudit chantier – lequel semble se prolonger indéfiniment – fait peser de réels risques sécuritaires pour les usagers de ce tronçon, par ailleurs essentiel (et très largement emprunté notamment par les services de secours).

Dans quel délai peut-on ainsi espérer que ledit boulevard soit définitivement rénové (pose d'un revêtement phonoabsorbant incluse) avant que ne surviennent des accidents potentiellement graves?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux actuellement en cours au boulevard du Pont-d'Arve sont menés par les Services industriels de Genève (SIG). Ils consistent au renouvellement de conduites d'eau potable, de gaz, d'électricité et de télécommunication.

La Ville de Genève, ayant mesuré l'intérêt à réaliser un chantier coordonné, s'est associée à l'appel d'offres lancé par les SIG afin de profiter de ces travaux pour procéder à la réfection des trottoirs en béton et des enrobés bitumineux par la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant en fin de chantier. L'opération s'effectue donc de façon concertée, anticipée et coordonnée entre tous.

En temps normal, seules deux voies de circulation sont présentes sur le boulevard, plus une bande cyclable et du stationnement. Depuis le début des travaux, selon les directives de la Direction générale des transports (DGT), les deux voies ont été maintenues en tout temps, sauf lors de travaux le dimanche et quelques cas exceptionnels en semaine pour des raisons d'urgence. Hormis ces cas particuliers, la capacité de l'axe a toujours été garantie. Il ne s'agit donc pas d'un

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5480.

«rétrécissement à deux voies» ni d'une «entrave à la mobilité». Cependant, la présence des travaux crée, de fait, des nuisances aux riverains, commerces et différents usagers.

Les travaux ont débuté à la fin du mois de juin 2013 et devaient s'achever en septembre 2014. Entre le planning initial et le planning effectif, la planification globale a été réadaptée à plusieurs reprises, notamment pour garantir la capacité du boulevard en termes de charge de trafic, sans compromettre la sécurité du chantier et des usagers.

A la demande des SIG et de la Ville de Genève et en considérant les difficultés d'avancement du chantier, la DGT a récemment accepté de contraindre légèrement le trafic pendant la période estivale en maintenant une seule voie de circulation sur le boulevard pour laisser plus d'espace aux travaux.

Pour cette étape, des déviations de trafic et des itinéraires conseillés ont été mis en place. La ligne de bus 1 des TPG a été également déviée. Une communication a été faite à large échelle (panneaux avancés, distribution de flyers aux automobilistes par des stewards, information aux riverains, panneaux à message variable sur l'autoroute).

Selon la planification actuelle, concertée et coordonnée entre tous les intervenants, les travaux ont basculé du côté impair depuis le 30 juin, entre la rue Henri-Christiné et la rue Micheli-du-Crest, pour une durée prévue de trois mois.

Tout est désormais mis en œuvre (trois fronts d'attaque, équipes renforcées, horaires élargis), pour que les travaux du boulevard du Pont-d'Arve soient terminés à fin septembre 2014. Pour sa part, la Ville de Genève procédera à la mise en place du revêtement phonoabsorbant durant la semaine des vacances scolaires d'octobre 2014 (sous réserve de conditions météo favorables) plus deux interventions le dimanche courant octobre.

Dès 2015, le chantier reprendra sur le boulevard de la Tour. De la même manière, la Ville de Genève profitera de coordonner ses interventions avec les travaux entrepris par les SIG afin de procéder à la réfection des enrobés bitumineux par la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant en fin de chantier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:

*Rémy Pagani*

**21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Accessibilité des sans-abri avec un chien dans les lieux d'accueil» (QE-415)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Est-ce que l'accessibilité aux abris de protection civile, mais également aux autres lieux d'accueil (clubs sociaux, soins d'hygiène, etc.) est garantie aux sans-abri avec un chien ou un animal de compagnie? Si non, pourquoi?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'accès aux dispositifs d'accueil d'urgence de la Ville de Genève est possible pour les personnes accompagnées d'animaux de compagnie. Une évaluation de chaque situation est faite par les travailleurs sociaux en lien avec la gestion collective des lieux.

Ainsi, le Service social ne garantit pas toujours l'accès d'un animal de compagnie dans les clubs sociaux. Il peut arriver, en effet, que la présence de l'animal suscite des problèmes (aboiements, peur manifeste d'autres personnes, refus de tenir le chien en laisse, etc.). Le Service social engage alors des discussions avec le maître de l'animal pour trouver des solutions acceptables. Lorsque les problèmes persistent, il arrive que la personne soit invitée à quitter les locaux avec son animal.

Dans les abris PC, l'accueil de personnes accompagnées d'animaux de compagnie est également possible. La situation individuelle est appréciée et des espaces spécifiques peuvent être proposés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 186.

**22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mars 2014, sur la pétition: «Vandalisme au parc Bertrand» (P-263)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Dans sa séance du 27 février 2012, la commission des pétitions a voté à l'unanimité le renvoi de la pétition P-263 au Conseil administratif. Cette conclusion a été acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mars 2014.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a pris connaissance de la pétition P-263: «Vandalisme au parc Bertrand» adressée courant février 2011 à la présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève et du rapport P-263 A, daté du 12 novembre 2012, établi par la commission des pétitions.

En substance, les pétitionnaires se plaignent d'actes de vandalisme répétés dans le périmètre du parc Bertrand.

Ils déplorent que l'on trouve des détritux en tout genre, des bouteilles cassées et des bancs abîmés en divers lieux du parc.

Les pétitionnaires font par ailleurs état de la présence de dealers.

Ils concluent dès lors à ce qu'une surveillance, surtout en fin de semaine et la nuit, soit mise sur pied afin d'améliorer la situation décrite.

Sur la base des éléments transmis par les pétitionnaires, le Conseil administratif est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Les nuisances dont font état les pétitionnaires relèvent de deux problématiques distinctes:

- les actes d'incivilité engendrés par l'usage commun et ordinaire du parc (pataugeoire, pique-niques, promenades, etc.);
- les infractions résultant d'une violation de la loi (trafic de drogue, urine, nuisances sonores, détériorations volontaires du mobilier urbain, etc.).

S'agissant des incivilités occasionnées par une utilisation «ordinaire» du parc, le plan d'action mis en place prévoit une présence préventive/dissuasive

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 4796.

## Pétition: vandalisme au parc Bertrand

régulière et renforcée des agent-e-s de la police municipale (APM) dans le cadre de leurs horaires de travail.

Ainsi, la police municipale se rend plusieurs fois par jour durant la période estivale, au parc Bertrand. Elle concentre principalement ses actions aux abords des jeux pour enfants et de la pataugeoire, à proximité du parc réservé aux chiens et, le soir venu, dans le périmètre du préau de l'école.

Concernant les incivilités liées à la propreté, des poubelles supplémentaires seront installées, en particulier à l'intention du public qui fréquente la pataugeoire.

Les bancs publics seront remplacés en 2015, sous réserve de l'obtention du crédit demandé dans le cadre de la proposition PR-1072.

Enfin, le Service des espaces verts (SEVE) veillera à promouvoir un aménagement du parc qui limite les coins sombres et isolés, lieux favorisant le trafic de substances illicites.

En ce qui concerne les infractions à la loi, notamment la loi sur les stupéfiants et le règlement concernant la tranquillité publique, force est de constater que ces infractions ont lieu, en règle générale, tard dans la nuit (donc au-delà de l'horaire de la police municipale) et qu'elles ne relèvent que marginalement des compétences des APM. Celles-ci et ceux-ci peuvent toutefois intervenir en appui de la police cantonale dans le cadre d'actions planifiées et concertées, ainsi que le prévoit le contrat local de sécurité (CLS) conclu entre la Ville et l'Etat (Département de la sécurité et de l'économie – DSE).

En revanche, le Conseil administratif ne juge pas opportun de créer des postes de «gardien-ne-s de parcs». Dépourvus de compétence d'autorité, de tels postes ne sauraient résoudre les problèmes évoqués dans la pétition dont il est question.

Enfin, le Conseil administratif tient à rappeler que l'ensemble des parcs de la ville de Genève sont exposés à des actes d'incivilités, notamment durant la période estivale, et qu'il convient de répartir les forces et les moyens à disposition sur tous les sites nécessitant une surveillance.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*

**23. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 mai 2014, sur la pétition: «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre» (P-299)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-299 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner cette pétition P-299 du 8 décembre 2012, est bien mentionné dans le paragraphe «Réponses aux demandes du Conseil municipal» de la demande de crédit PR-1063 et nous vous confirmons que le présent projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève répond à cette pétition et mettra en œuvre le principe de rafraîchissement de la salle.

Ainsi, les installations de ventilation existantes seront remplacées et le bâtiment sera équipé avec des installations de ventilation double-flux performantes à haut rendement. La production de chaleur existante sera entièrement remplacée par l'association d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau et d'une chaudière à gaz à condensation. Cette pompe à chaleur permettra de produire de l'eau rafraîchie en période estivale pour les besoins de la salle de spectacle et de la salle de répétitions située sous le parterre. Ce rafraîchissement sera véhiculé par les deux nouveaux appareils de ventilation double-flux dédiés à ces espaces. Les locaux créés sous la toiture de la salle seront raccordés sur le réseau de la salle pour bénéficier également d'un rafraîchissement.

Par ailleurs, la coupole de la tour de scène qui sert actuellement au désenfumage sera utilisée comme ventilation naturelle nocturne. Celle-ci permettra d'évacuer les charges importantes dégagées par les installations d'exploitations scéniques.

La ventilation par les ouvrants, donnant notamment dans le saut-de-loup pour les ateliers, sera conservée. Les installations de ventilation d'exploitation pour les ateliers bois et soudure seront remises à niveau au cas par cas.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Rapport, 6301.

Question: rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères

D'autre part, une installation double-flux pour l'extension, sous le trottoir côté boulevard du Théâtre avec un rafraîchissement adiabatique, sera privilégiée partant du principe que la climatisation active des locaux d'extension est exclue au regard de la loi.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 mai 2014 de M. Simon Brandt: «Critères d'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères» (QE-413)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Je souhaiterais avoir des éclaircissements sur l'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères de 2013, ainsi que celui de Champel de 2014, soit plus particulièrement sur les choix qui ont amené aux adjudications ainsi qu'à l'échelle de notation qui a abouti à celles-ci.

Lors de cette soumission, il était demandé que les entreprises possèdent trois références significatives et récentes dans le domaine demandé et je me pose donc la question du respect de ces conditions par les entreprises choisies pour réaliser les travaux.

En effet, selon mes informations, l'entreprise qui a reçu l'adjudication du chantier du Bois-des-Frères n'avait alors réalisé qu'un seul terrain synthétique situé sur un autre canton, qui plus est avec un sous-traitant pour le 100% des travaux. Cette entreprise a non seulement reçu la responsabilité du chantier mais a, en plus, reçu la même note qu'une autre entreprise qui a, pour sa part, réalisé plus d'une centaine de terrains de sport.

De plus, il semblerait également que des entreprises ayant soumissionné ont reçu des notes plus basses que les lauréats, alors même que la qualité technique (résistance du gazon, remplissage de la sous-couche, etc.) de leurs propositions étaient supérieures. Enfin, il apparaît que certaines entreprises ayant postulé pour ces deux chantiers ont vu leur notation modifiée entre les deux alors que le cahier de soumission était identique.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6187.

Question: rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères

Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) Quels sont les critères qui ont permis l'adjudication des travaux?
- 2) Est-ce que les critères d'adjudication ont bien été modifiés après la soumission? Si oui, pourquoi?
- 3) Comment des entreprises ayant réalisé un faible nombre de chantiers peuvent-elles recevoir la même note que des entreprises ayant une plus forte expérience?
- 4) Comment la notation pouvait-elle diverger entre ces deux chantiers pour une même entreprise vu que les travaux étaient analogues?
- 5) Depuis 1995, combien d'entreprises différentes ont-elles reçu des adjudications pour des chantiers analogues (rénovation et transformation de terrain de football) par la Ville de Genève? Et pour quel montant au total?

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, d'une part, et de transformation des deux terrains stabilisés en synthétique du centre sportif de Vessy (route de Vessy 31), d'autre part, objets de la proposition de crédit PR-961 acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2012, ont été réalisés dans le courant de l'été 2013.

L'appel d'offres a été mené sur la base d'une procédure ouverte, chacun des sites faisant l'objet d'un lot pouvant faire l'objet d'une adjudication séparée.

Quant aux travaux de transformation des deux terrains de football stabilisés (1 et 2) en synthétique du centre sportif du Bout-du-Monde (route de Vessy 14), objets de la proposition de crédit PR-1037, ils ont été acceptés par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2013.

L'appel d'offres a également été mené sur la base d'une procédure ouverte.

#### *Question 1*

Pour les trois adjudications (Bois-des-Frères, Vessy 31 et Vessy 14), les critères d'analyse des offres annoncés dans les documents de soumission ont été identiques, à savoir :

Prix:	30%
Qualité technique de l'offre:	30%
Références:	20%
Organisation:	15%
Formation des apprentis:	5%

Question: rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères

*Question 2*

Ces critères d'adjudication n'ont pas été modifiés après les rentrées de soumissions des différentes entreprises ayant répondu aux appels d'offres.

*Question 3*

Les dossiers rendus par les entreprises sont analysés selon les documents remis.

Les analyses des références se font selon les documents demandés (trois références dans le cas présent).

*Question 4*

Les travaux du centre sportif de Vessy ne sont pas les mêmes que ceux du centre sportif du Bois-des-Frères.

La différence de la notation des références entre les centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde provient du fait que les références se rapprochant le plus aux spécificités des travaux à réaliser auront une meilleure note que les entreprises ayant des références trop anciennes ou divergentes des spécificités de l'ouvrage demandé.

*Question 5*

Les chantiers de même nature réalisés au cours des quinze dernières années sont les suivants:

Année	Lieu	Montant	Adjudicataire
2014	CS Bout-du-Monde	1 420 000	Jacquet SA
2013	CS Vessy	1 705 000	Jacquet SA
2013	CS Bois-des-Frères	398 000	Réal Sport Sàrl
2012	Stade de Richemont	602 000	Réal Sport Sàrl
2011	Stade de Frontenex	775 000	Jacquet SA
2011	Stade de Varembe	640 000	Jacquet SA
2007	Stade du Bois-de-la-Bâtie	1 230 000	Jacquet SA
2001	Stade de Varembe	Env. 760 000	Jacquet SA
2001	CS Bois-des-Frères	Env. 840 000	Jacquet SA
1999	Stade de Richemont	Env. 560 000	Jacquet SA
Total		8 930 000	

L'entreprise à qui ont été confiés les travaux menés au centre sportif du Bois-des-Frères durant l'été 2013 a déjà réalisé plusieurs terrains synthétiques, que ce

Résolution: représentation de la Ville au conseil d'administration des TPG

soit pour la Ville de Genève ou pour d'autres municipalités. Elle dispose de ses propres équipes et n'a pas fait appel à un sous-traitant dans le cadre des travaux réalisés pour la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**25. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 31 octobre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Pierre Gauthier: «La Ville doit être représentée au conseil d'administration des Transports publics genevois» (R-168)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

La Ville de Genève, étant le cœur de l'agglomération genevoise, est aussi, par définition, le cœur du réseau des Transports publics genevois (TPG). Presque toutes les lignes TPG y convergent, en partent ou la traversent, et la majeure partie des usagers s'y rendent ou en partent.

La présence d'un représentant des autorités de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG est donc indispensable, d'autant que des aménagements liés au réseau des TPG, à son fonctionnement et à son accès public doivent être assumés par la Ville.

Or, au prétexte de purger le conseil d'administration des TPG des magistrats communaux et cantonaux qui y siègent en tant que représentants de leurs collectivités publiques, le Grand Conseil en a subrepticement exclu le conseiller administratif Rémy Pagani en tant qu'il est en charge des constructions et donc de tous les aménagements connexes au réseau TPG que la Ville doit apporter, et payer.

En revanche, le représentant de l'Association des communes genevoises, lui aussi magistrat communal, a bénéficié de la mansuétude du Grand Conseil et continuera de siéger au sein du conseil d'administration des TPG, contrairement au représentant des communes françaises.

Le Conseil municipal considère que l'exclusion du magistrat de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des TPG relève d'une démarche à la fois absurde, dommageable et méprisante:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 3178.

## Résolution: représentation de la Ville au conseil d'administration des TPG

- absurde, car elle revient à ignorer la configuration géographique du réseau des transports publics genevois et la nécessité d'une collaboration permanente des TPG avec les autorités de la commune qui est le centre de ce réseau;
- dommageable, car elle va entraîner une multiplication des contradictions, des malentendus et des lacunes dans l'information entre les TPG et la Ville, ce qui ne saurait qu'entraîner des difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre des aménagements connexes au réseau des transports publics, aménagements indispensables à l'accès du public à ce réseau et au confort de son utilisation;
- méprisante à l'égard des communes en général, et de la Ville de Genève en particulier, à l'heure où s'impose une collaboration accrue entre toutes les collectivités publiques de la petite, de la moyenne et de la grande Genève pour adapter le réseau des transports publics à la réalité de l'agglomération.

Le Conseil municipal s'inquiète de la tendance de plus en plus prononcée du Canton et des entreprises publiques cantonales à se décharger sur les communes en général, et la Ville en particulier, de tâches sans qu'une compétence accrue soit donnée aux communes appelées ainsi à payer à la place du Canton ou des entreprises publiques cantonales, sans pouvoir participer pleinement aux décisions prises.

Le Conseil municipal restera attentif, et mobilisé, pour défendre les intérêts de la Ville et les droits de ses habitants face aux décisions unilatérales des Transports publics genevois (TPG), surtout si la Ville n'est plus représentée au sein de l'organe directeur des TPG.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif fait siens les considérants de la résolution adoptée par le Conseil municipal, sous réserve du paragraphe qui précise, à tort, que le représentant des communes françaises ne siège plus au conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG).

Après avoir épuisé toutes les procédures juridiques engagées contre la loi qui empêche le conseiller administratif délégué, en charge du département des constructions et de l'aménagement, de siéger au conseil d'administration des TPG, le Conseil administratif a pris acte de cet état de fait.

En conséquence, dans sa séance du 17 mars 2014, le Conseil administratif a décidé de désigner M. Christian Ferrazino, avocat et ancien conseiller administratif, comme nouveau représentant de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**26. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**27. Interpellations.**

Néant.

**28. Questions écrites.**

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-418, de *M. Rémy Burri*: «Transparence dans la communication du département de M<sup>me</sup> Alder».

**Le président.** Nous sommes arrivés au terme de cette séance. Je vous remercie, je lève la séance et je vous donne rendez-vous pour notre prochaine session, les 7 et 8 octobre 2014.

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .   | 1394 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .   | 1394 |
| 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013 (PR-1070 A). Troisième débat . . . . .   | 1394 |
| 4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis, Alexandre Wisard, M <sup>mes</sup> Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence au Conseil municipal: publions les liens d'intérêts des conseillères et conseillers municipaux» (PRD-59 A). Troisième débat. . . . .  | 1398 |
| 5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 février 2012 de M. Alberto Velasco et M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Nomination des rapporteurs de commission» (PRD-30 A). Troisième débat. . . . .   | 1399 |
| 6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement sur le projet d'arrêté du 31 mai 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Roger Michel, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Jetons de présence et indemnités 2011-2014: enfin la transparence du financement des partis!» (PA-108 A/B). Troisième débat . . | 1400 |
| 7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 15 janvier 2013: «Contre les concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation» (P-300 A) . . . . .  | 1423 |
| 8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 février 2013: «Contre l'obligation de recevoir le <i>GHI</i> » (P-301 A). . . . .   | 1434 |

- 9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mars 2013: «Préserveons le pigeon des villes» (P-304 A)..... 1447
- 9.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2012: «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?» (P-290 A)..... 1456
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2012 de M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042)..... 1465
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978)..... 1467
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Mireille Luiset, MM. Mathias Buschbeck, Morten Gisselbaek et Sylvain Clavel: «Guérilla jardinière en ville: laissons la population verdifier les espaces publics» (M-1034)..... 1469
13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 octobre 2012 de M. Eric Bertinat: «Politique d'engagement dans nos musées» (IE-5)..... 1472
14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 juin 2013 de MM. Eric Bertinat et Grégoire Carasso: «Le revêtement bitumineux phonoabsorbant est-il réellement économique?» (IE-7) . . . . 1474
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882)..... 1478

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967) . . . . . 1481
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Christian Zaugg, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Jacques Pagan et Michel Amaudruz: «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?» (M-1037). . . . . 1484
18. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 septembre 2013, sur la pétition du 19 février 2013: «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch» (P-302) . . . . . 1486
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Quai du Mont-Blanc)» (QE-410). . . . . 1487
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Vincent Subilia, Sophie Courvoisier, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard du Pont-d'Arve, risques avérés et délais injustifiés)» (QE-411) . . . . . 1489
21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Accessibilité des sans-abri avec un chien dans les lieux d'accueil» (QE-415). . . . . 1491
22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mars 2014, sur la pétition: «Vandalisme au parc Bertrand» (P-263). . . . . 1492
23. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 mai 2014, sur la pétition: «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre» (P-299) . . . . . 1494

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 mai 2014 de M. Simon Brandt: «Critères d'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères» (QE-413) . . . . .	1495
25. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 31 octobre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Pierre Gauthier: «La Ville doit être représentée au conseil d'administration des Transports publics genevois» (R-168) . . . . .	1498
26. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1500
27. Interpellations . . . . .	1500
28. Questions écrites . . . . .	1500

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*